

Collectif

Handicaps 35

Mardi 24 juin 2025 – à ESPOIR 35

Sommaire

Présentation du Collectif Handicap 35	3
Nos objectifs.....	4
Les Groupes de Travail.....	5
Les associations adhérentes.....	5
Les représentations.....	6
Projet du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2023	8
Rapport moral	15
Renouvellement statutaire du Conseil d'Administration	22
Rapport financier	24
Orientations budgétaires Cotisation 2025	29
Rapport des Groupes de Travail	30
CDAPH	30
Soutien par les pairs.....	41
Accès aux soins et à la santé	49
Enfance Scolarité.....	51
Services à la personne.....	62
Emploi et insertion	64
Habitat inclusif / Regroupé	68
Accessibilité de la voirie et espace public	72
Accessibilité du cadre et du bâti.....	77
Accessibilité à la culture, aux sports et aux loisirs	79
Accessibilité du transport et de la mobilité.....	81
Accessibilité à l'information et aux nouvelles technologies	83
Rapport d'orientation	86

Le Collectif Handicaps 35 a pour ambition











- **de participer à la définition d'une politique associative départementale et régionale commune en faveur des personnes handicapées et de leurs familles**
- **d'être un acteur dans la démarche et les objectifs du développement durable qui vise l'amélioration continue de la qualité de vie et un accès plein et entier à une vie sociale et citoyenne : pour la construction de l'accessibilité universelle.**

Fort de ses associations adhérentes, il représente l'ensemble des familles de handicap grâce à ses groupes de travail thématiques et ses représentants extérieurs, œuvrant quotidiennement ensemble pour l'intégration de toutes les personnes en situation de handicap. Sa devise : « Une voix collective pour l'inclusion de tous ».

Riche de son expérience, le Collectif Handicaps 35 fonctionne grâce à la participation active quotidienne et bénévole des personnes en situation de handicap, elles-mêmes ou de leurs représentants et familles.

Forces vives du Collectif Handicaps 35, l'engagement des bénévoles permet de « défendre, d'informer et d'agir ensemble » pour les droits des personnes en situation de handicap.

Nos objectifs

-  Informer, sensibiliser aux handicaps dans leurs globalités mais aussi dans leurs spécificités ;
-  Porter la parole des personnes en situation de handicap et de leurs familles, faire en sorte que leurs besoins soient respectés et défendus ;
-  Renforcer la présence des associations représentant les personnes en situation de handicap dans les lieux d'élaboration des décisions ;
-  Développer l'expertise d'usage pour l'intervention des personnes handicapées ;
-  Apporter une vision globale de l'accessibilité : accessibilité aux établissements, dimension mobilité et transports, capacité à se mouvoir dans l'espace public, accès à l'information à la culture aux loisirs et au sport ;
-  Observer et réfléchir autour de la prise en charge de l'enfant et du jeune en situation de handicap, de la petite enfance à l'entrée dans la vie professionnelle ;
-  Défendre les acquis, identifier les manques et pérenniser les dispositifs existants en matière d'emploi de personnes en situation de handicap ;
-  Veiller aux droits des personnes à disposer de services de qualité (respect du projet de vie et qualité de la prestation) ;
-  Veiller à l'accès aux soins des personnes handicapées ;
-  Participer, avec et ensemble, en tant que citoyen à part entière à la poursuite de la construction d'une société dite inclusive.

Nos 12 groupes de travail

 **SOUTIEN PAR LES PAIRS**

 **ENFANCE ET SCOLARITÉ**

 **EMPLOI ET INSERTION SOCIO
PROFESSIONNELLE**

 **ACCES AUX SOINS**

 **HABITAT INCLUSIF /
REGROUPÉ**

 **COMMISSION DES DROITS ET DE
L'AUTONOMIE DES PERSONNES HANDICAPÉES**

 **SERVICES A LA PERSONNE**

 **ACCESSIBILITÉ DU CADRE ET DU BATI**

 **ACCESSIBILITÉ VOIERIE
ET ESPACES PUBLICS**

 **ACCESSIBILITÉ NOUVELLES TECHNOLOGIES DE
L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION**

 **ACCESSIBILITÉ CULTURE, LOISIRS
ET TOURISME**

 **ACCESSIBILITÉ TRANSPORTS
ET MOBILITÉS**

Les associations adhérentes

AAD Bretagne - Association Avenir Dysphasie Bretagne
AAPEDYS 35 - Association d'adultes dys et de parents d'enfants porteurs de troubles des apprentissages
ABA Ille et Vilaine
Adapei 35 – Association départementale des parents et amis de personnes en situation de handicap mental
ADIPH Cap emploi

ANVOL (anciennement ADEPEDA) – Association Départementale des Parents d'Enfants Déficients Auditifs
ADIMC 35 – Association Départementale des Infirmes Moteurs Cérébraux
ADMR-TUBA – Association ADMR Trait d'Union Bol d'Air
ADSCE – Association de Développement Sanitaire de la Côte d'Emeraude
AFM-Téléthon – Association Française contre les Myopathies
AFSEP – Association Française des Sclérosés en Plaques
AFTC 35 – Association des familles de traumatisés crâniens et lésés cérébraux
ANPIHM – Association Nationale pour l'Intégration des personnes Handicapées Moteurs
APAJH 35 – Association Pour les Adultes et Jeunes Handicapés
APASE – Association Pour l'Action Sociale et Educative en Ille et Vilaine
APF France Handicap – Association des Paralysés de France
Assia Réseau UNA
Association AGIR
Association APALHce _ CLIC Côte d'Emeraude
Association des Stomisés de Haute Bretagne
ATI – Association Tutélaire d'Ille et Vilaine
Autism'Aide 35
AVC 35
AVH – Association Valentin Haüy, au service des aveugles et malvoyants
Chiens Guides d'Aveugles d'Ille-et-Vilaine-Un Nouveau Regard
Club Primevères Halte-Garderie
Cochlée Bretagne
Comité Départemental Handisport 35
EFO 35
EPI Bretagne
Espoir 35
FNATH 35/22 - Fédération Nationale des Accidentés et Travailleurs Handicapés
GOANAG
GCSMS APAJH 22-29-35
Handicap Services 35
Handi-Chavagne
Handisport Rennes Club
KEDITU – Association des malentendants et devenus sourds
LADAPT – Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées
Lamalopartages
Le Temps du Regard
Loisirs Pluriel
My Human Kit
Réseau GRAAL- Groupement de Recherches et d'Actions des Associations Locales
Rétina France
Trisomie 21-35
HyperSupers TDAH France- Association pour Enfants et Adultes avec TDAH (2024)
UDAF 35- Union Départementale des Associations Familiales d'Ille-et-Vilaine
UNAFAM 35 - Union nationale des amis et familles de malades psychiques
ZANZAN FILMS festival 100 % accessible (2024)

Grâce à ses militants et bénévoles, le Collectif Handicaps 35 se voit confier et il assume de nombreuses représentations au sein de diverses instances.

Au niveau national :

- Relais local avec le Collectif Handicaps- réunions d'échanges et de réflexions

Au niveau régional :

- La Commission Régionale Label Tourisme et Handicap – Offices de tourisme de Bretagne ;
- Le Comité local des usagers particuliers – DRFIP ;
- Le Comité consultatif pour la mise en accessibilité du service de transport régional ;
- Le Comité d'Entente Handicap Bretagne (CEHB).
- A la CRSA Bretagne via le CDCA (collège des représentants des usagers)
- Au sein du FIPHFP où il siège via le CDCA 35 ,
- ARS comités Territoriales de Santé : Haute Bretagne (Rennes-Redon-Fougères-Vitré)
- CTS Saint-Malo- Dinan

Au niveau départemental :

- Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA), collège 1 « personnes âgées et personnes handicapées » et collège 4 « accessibilité » - Conseil Départemental.

Et les mandats suivants, proposés par le CDCA, et que des membres du CDCA Issus du Collectif Handicaps 35 assument :

- Comité de pilotage régional sur l'aide à domicile
- Conseils Territoriaux de Santé de Haute Bretagne et de Dinan St MALO – ARS Bretagne
- Commission d'appel à projets Conseil Départemental ;
- Commission d'appel à projets Conseil Départemental / ARS Bretagne ;
- Comité de suivi de l'Ecole inclusive (rectorat)
- Suivi du Schéma départemental en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap – Conseil Départemental ;
- Comité de pilotage du schéma PA/PH 35
- Commission de retrait des agréments familiaux
- Commission d'agrément des mandataires judiciaires à la protection des majeurs
- Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA) – DDTM ;
- Sous-commission départementale d'accessibilité (SCDA) – DDTM ;
- Sous-commission d'homologation des enceintes sportives – DDCSPP ;
- Comité Local des Usagers – Préfecture d'Ille-et-Vilaine
- Commission de retrait des agréments familiaux

Au sein de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) :

- Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) ;
- Bureau de la CDAPH
- Fonds Départemental de Compensation : Comité de gestion / Comité technique de gestion ;
- Commission Exécutive (COMEX)
- Bureau de la Commission Exécutive (COMEX).
- Groupe de soutien PAIRS

Au sein des CLIC :

- Conseil d'administration du CLIC Alli'âges (couronne Rennes est et Rennes sud) ;
- Conseil d'administration du CLIC de l'Ille et de l'Illet (communautés de communes du Val d'Ille, Pays de Liffré et Pays d'Aubigné).
- Conseil d'administration Clic Côte d'Émeraude

Au sein de Rennes Métropole :

- Comité des partenaires
- Commission Consultative des Services Publics Locaux ;
- Commission Intercommunale d'Accessibilité ;
- Sous-commission intercommunale d'accessibilité Habitat
- Conseil de Développement de la métropole de Rennes – Collège « Acteurs associatifs » (CODEV) ;
- Initiative solidaire – grand Prix star Keolis
- Groupe de travail STAR / Handistar
- Comité Tripartite NF Service Métro – Kéolis ;
- Conseil des Mobilités ;

- France Bénévolat

- Réseau GUID'ASSO 35

Au sein de la Ville de Rennes :

- Commission Communale d'Accessibilité.

Au sein de Commissions Intercommunales d'accessibilité et de Commissions Communales d'accessibilité.

Au sein de diverses instances :

- Comité de pilotage des Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) – **Inspection Académique** ;
- Conseil d'administration de l'Association départementale pour l'insertion des personnes handicapées en Ille-et-Vilaine (**ADIPH 35**) ;
- Mouvement Associatif Rennais (**MAR**) ;
- École ASKORIA
- Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (**EHESP**).
- Sensibilisation des conducteurs et contrôleurs de bus (**Keolis Rennes**)
- Sensibilisation des bénévoles des festivals
- Comité de pilotage Patients / Enseignants (COPRAPA)
- Comité de pilotage « stage de sensibilisation au handicap des Etudiants soignants – centre de recherche Déficiences intellectuelles de causes rares (**CRDI – CHU Rennes**)
- Comité mixte Usagers – professionnels de santé (CMUPS)
- Groupe international francophone pour la formation aux classifications du handicap **Giffoch**)
- Comité Départemental de Suivi de l'École Inclusive (**CODESEI**)
- Conseil d'administration de l'APASE
- Administrateur à la Maison de la Consommation et de l'Environnement de Rennes
- Participation au Collectif informel « École inclusive »
- Préfecture 35 : Délégation interministérielle à l'accessibilité
- Préfecture 35 : Commission politique d'inclusion numérique
- Préfecture 35 : Réseau des partenaires

Procès-verbal de l'Assemblée Générale 25/06/2024 - Exercice 2023

Le mardi 25 avril à 16h50 dans les locaux du Polyblosne - 35000 Rennes, les membres du Collectif Handicaps 35 se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

L'avis de convocation a été adressé en date du 16 avril 2024.

Les participants ont élargé à l'entrée la feuille de présence, tant en qualité de représentant avec droit de vote d'une association membre, qu'en qualité de porteur de pouvoir d'une autre association membre.

Lors de cette Assemblée Générale 34 associations étaient présentes ou représentées et 23 bénévoles membres d'associations adhérentes participaient.

Etaient également présents :

Mme Billard, vice-présidente du Conseil Départemental en charge du handicap,

Mme Bizot, directrice de la Maison départementale des personnes en situation de handicap d'Ille-et-Vilaine

M. Monnier, Adjoint au Maire la ville de Rennes, délégué au Handicap et conseiller Rennes Métropole,

Mme Hakni-Robin, adjointe déléguée au quartier du Blosne,

Mme Leroy, directrice Handistar, représentant également Kéolis-Star

Mmes Fontaine, Sourdain, Deschamp du collectif pour une réelle école inclusive,

Des représentantes d'associations en lien avec le Collectif Handicaps35.

Conformément à l'article 9 des Statuts, le bureau de l'Assemblée Générale Ordinaire est celui du Conseil d'Administration :

- Présidentes : Françoise Thouvenot – Annie Ragain
- Secrétaire : Sylvie Perot

La feuille de présence est vérifiée et certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée Générale qui constate :

- 26 associations présentes
- 8 associations représentées.

Le quorum est atteint, l'Assemblée Générale Ordinaire peut se tenir.

Le bureau désigne 2 scrutateurs : Christine Goby (ADAPEI35) et Josseline Lule (ASHB)

Les Coprésidentes remercient les personnes présentes, les organismes financeurs, les présidents émérites, les militants historiques, notre chargée de mission et particulièrement tous les bénévoles pour leur engagement pendant l'année 2023.

Elles s'assurent que chacun a reçu le document soumis à examen dans l'Ordre du Jour et rappellent que l'ensemble des documents a été mis à disposition des membres dans le strict respect de l'accessibilité.

Il est procédé au rappel de l'ordre du jour statutaire :

1. Approbation du PV de l'AGO 2023
2. Rapport moral

3. Renouvellement Statutaire du conseil d'administration par tiers
4. Rapport financier
5. Orientations budgétaires
6. Cotisation 2025
7. Rapport des groupes de travail et débats
8. Rapport d'orientation

Il est rappelé que l'AGO se poursuivra avec une présentation de Collectifs informels soutenus par le Collectif Handicaps 35 : « École Inclusive », « Adultes sans solution » , « Collectif polyhandicap ». Une information suivra sur la venue d'une troupe de théâtre d'acteurs canadiens aphasiques et hémiparétiques. Un débat avec Madame Billard et Monsieur Monnier sur des questions d'actualité terminera cette assemblée.

1. Approbation du Procès-verbal de l'AGO 2023

Première résolution - Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, sans modification.

2. Rapport moral

Les éléments du rapport d'orientation 2022 ont guidé les actions de l'année 2023 :

- Une amélioration de l'interconnaissance des bénévoles pour améliorer l'expression des besoins et des attentes de toutes les familles de handicap.
- Une formation de nos bénévoles pour améliorer l'expression de l'expertise d'usage et mener davantage d'actions de sensibilisation et de formation vers les professionnels ou futurs professionnels.
- La poursuite des partenariats et leur développement sur de nouveaux chantiers.
- Le renforcement du positionnement d'experts auprès d'entreprises et d'institutions pour dire le besoin d'accessibilité de toutes les personnes en situation de handicap.
- L'amélioration des stratégies de communication et de diffusion sur les travaux réalisés pour être force de proposition
- Une implication renforcée dans toutes les commissions décisionnaires ou consultatives qui traitent du handicap et de sa politique.

L'équipe du Collectif Handicaps 35 : 1 nouvelle gouvernance, 1 salariée.

Pour faire face à un contexte économique difficile et aux actions face à l'accroissement du déficit historique de moyens dans le département, la composition du bureau a été modifiée :

- deux coprésidentes se répartissent les missions, une 3^{ème} vice-présidente assure une représentation sur des métropoles autres que Rennes, deux administrateurs « personnes qualifiées » renforcent l'équipe.
- Audrey Godbout, chargée de mission, a pris son poste au 1^{er} janvier. Elle est en charge de conduire les projets définis par le bureau et de coordonner les réseaux internes.

Cette diminution du temps salarial de 63 heures hebdomadaires à 35 heures impose la tenue de travaux administratifs et de coordination par les bénévoles.

La vie associative

Deux départs : ADEPEDA a décidé la mise en sommeil de l'association, l'Association La Bretèche absente depuis 2 ans.

Quatre arrivées : Zanzan Films, HYPERSUPERS TDAH, ADIPH35 Cap emploi, La Malopartages.

Les travaux, implications et collaborations de l'année 2023

- la poursuite des travaux sur le terrain des 5 groupes de travail accessibilité, CDAPH, accès aux soins, services à la personne, soutien par les pairs, enfance/scolarité.
- La création d'un nouveau groupe de travail : « habitat inclusif et regroupé ».
- Le redémarrage du groupe insertion professionnel et maintien en emploi.
- La tenue d'une Assemblée Plénière de 60 bénévoles, avec le soutien d'une troupe de théâtre pour apprendre à travailler ensemble.
- Des auditions et des rencontres avec :
 - Les élus départementaux de la mission d'information et d'évaluation pour la prise en charge du handicap dans le département
 - Les élus de la ville de Rennes et Rennes Métropole et la participation à la Semaine Locale du Handicap en septembre
 - Des députés, le Sous-Préfet en charge du handicap, l'ARS, le Rectorat de l'Académie de Rennes et les Services Départementaux de l'Éducation Nationale.

Il a été rédigé et diffusé des plaidoyers pour une meilleure prise en charge du handicap en Ille-et-Vilaine et des prises de positions sur les nouvelles solutions proposées.

Dans l'objectif de mieux faire entendre la voix des personnes et les familles, le Collectif Handicaps 35 a apporté son soutien à des collectifs informels :

« Collectif école réellement inclusive », « Collectif polyhandicap », « Collectif sans solution ».

Des sollicitations diverses

Le collectif handicap 35 est fréquemment sollicité par :

- des personnes en situation de handicap, des familles, des entreprises, des organismes des structures professionnelles et des communes afin d'obtenir des conseils ou des soutiens pour une situation particulière. Les bénévoles du groupe soutien par les pairs répondent à ces demandes,
- des étudiants dans le cadre de leurs travaux d'études. Les bénévoles du groupe enfance les accompagnent,
- des entreprises qui souhaitent sensibiliser leurs salariés ou leurs élèves à différentes formes de handicap. Les bénévoles formateurs occasionnels interviennent avec leur expertise usage. Certaines formations sont réalisées sous le label Qualiopi, Cap Emploi cette année, d'autres sont des sensibilisations, mais avec le qualitatif Qualiopi. Ces actions permettent une capitalisation des ressources et la création d'outils pour la formation,

D'autres sensibilisations/témoignages, comme le séminaire des étudiants en médecine ou la formation des chauffeurs de bus, sont faites à titre gratuit par les bénévoles des groupes accessibilité ou accès aux soins,

- la direction parcs et jardins de la ville de Rennes qui a demandé une étude de rupture d'accessibilité des grands parcs rennais.

Des relations entre le Collectif et ses partenaires

- le conseil départemental d'Ille-et-Vilaine
- Rennes métropole
- la ville de Rennes
- des partenariats avec des CLIC, le CDCA, Cap Emploi, LADAPT, le CHU, le Pôle St Hélier, l'EHESP, UNIACCES, le Campus des Solidarités ASKORIA : une enquête de territoire sur la conscientisation du handicap par les habitants d'un quartier de la politique de la ville à Rennes réalisé en lien avec des étudiants,
- le Collectif Handicaps national par la participation à leurs groupes de travail.

En matière de communication, le Collectif a réactivé sa page Facebook et créé une page LinkedIn. Les informations juridiques essentielles sont transmises aux militants et associations.

L'année a été marquée par l'inquiétude face aux délais de traitement des dossiers MDPH, qui malgré des améliorations sont trop longs et hors de la norme légale de quatre mois.

Deuxième résolution – Adoptée à l'unanimité : l'Assemblée Générale approuve le rapport moral tel qu'il a été présenté.

3. Renouveaulement Statutaire du conseil d'administration par tiers

Comme chaque année, selon l'article 11 des statuts, le conseil d'administration est renouvelable par tiers. Il se compose de 18 associations membres parmi nos 49 associations. 6 Postes sont à pourvoir cette année.

Les associations sortantes et rééligibles sont :

- ANPHIM
- CD HANDISPORT
- EFO 35
- EPI BRETAGNE
- ESPOIR 35
- ADEPEDA

Les associations candidates au conseil d'administration :

- HYPERSUPERS TDAH France
- Association TUBA ADMR
- ANPHIM
- EFO 35
- ESPOIR 35

Troisième résolution - Vote à bulletins secrets des associations membres présentes ou représentées.

Résultats du vote

HYPERSUPER : 32 voix

Association TUBA ADMR : 32 voix

ANPHIM : 32 voix

EFO 35 : 32 voix

ESPOIR 35 : 32 voix

Ces cinq associations sont élues au Conseil d'Administration.

4. Rapport financier

Françoise Thouvenot, trésorière jusqu'en décembre 2023 présente le rapport financier établi d'après le bilan comptable effectué par la CAFEX (cabinet d'experts-comptables) et voté par le Conseil d'Administration.

En 2023, l'exercice est excédentaire de 4 034€. En 2023, suite à un résultat déficitaire de 4 799 €, la gouvernance du Collectif Handicaps 35 a mis en place une gestion drastique des dépenses et une organisation du travail avec une seule chargée de mission pour répondre aux besoins essentiels de notre structure. Cette organisation exige un recours important aux bénévoles pour assumer des tâches annexes administratives et de coordination. Elle nécessite aussi une bonne planification pour vérifier que nous travaillons tous ensemble dans la même direction.

Les produits s'élèvent à 87 753 , soit une augmentation de 2,88 %

Les subventions (72 000€) restent stables :

- Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine : 39 000 €
- ville de Rennes : 23 000 €

- Rennes Métropole : 10 000 €

Nous remercions vivement nos financeurs qui nous accordent leur confiance.

- Ventes de formation et sensibilisation : 4 450 €
- Cotisations 2 575 € (stables)
- Dons divers : 2 898 €
- Résultats financiers : 1 032 €
- Fonds dédiés : 5 830 € (pour organisation d'une Assemblée Plénière)

Les charges d'exploitation s'élèvent à 84 751€, soit une diminution de 6,43%.

- **Des postes en diminution**

- salaires et charges moins 26 % soit 39 022 € : du à une réduction du temps de travail salarié de 40 %, mais avec une augmentation du taux salarial horaire de 18 %.

- impôts et taxes moins 30 % : 628 €

- honoraires comptables moins 49 % : 4 203 €. Arrêt de la comptabilité analytique et prise en charge d'opérations en interne

- dotations aux amortissements moins 68 %

- **Des postes en augmentation** : autres achats et charges externes plus 26,2 %

- accessibilité des réunions plus 1 517 €

- les frais d'Assemblée Générale plus 60 %

- les frais de déplacement plus 73 %

La tenue d'une assemblée plénière à hauteur de 4 500 € dont 3 120 € d'honoraires avaient été provisionnée en 2022.

Il a été provisionné cette année des honoraires pour la formation des formateurs bénévoles et la tenue d'une assemblée plénière en 2024 à hauteur de 7000 €.

Les contributions volontaires en natures : 15 288 heures de bénévolats ont été valorisées à hauteur de 176 118 €, une mise à disposition gratuite de locaux par la ville de Rennes est comptabilisée à hauteur de 5 972 €.

Le Conseil d'administration propose d'affecter le résultat 2023 excédentaire de 4 034 € aux fonds associatifs, en report à nouveau.

Quatrième résolution – Adoptée à l'unanimité : l'Assemblée Générale approuve les comptes tels qu'ils ont été présentés et vote l'affectation du résultat de l'exercice 2023 : 4 034 € aux fonds associatifs en report à nouveau

5. Orientations budgétaires

Nous poursuivons le développement des axes du projet associatif.

Poursuivre la pérennisation des conventions, renforcer nos actions avec nos partenaires.

Dans le cadre du projet associatif, poursuivre les actions engagées sur tous les territoires du département.

Participer, être actif et force de proposition pour veiller au respect de la loi de 2005.

Porter collaborativement avec nos associations adhérentes toutes les actions visant la mise en œuvre des droits.

Soutenir, former et développer les bonnes pratiques par des prestations de formation et de sensibilisation.

Soutenir les actions de tous les groupes de travail et leurs bénévoles et de nos associations.

Participer à des actions de développement durable.

Renforcer notre présence dans les territoires.

Cinquième résolution – Adoptée à l’unanimité : l’Assemblée Générale approuve les orientations budgétaires pour l’année 2024.

6. Cotisation 2025

Il est proposé d’augmenter la cotisation de 2 €, de la porter sur la base de 60 € en 2025 et d’ajouter une ligne pour demander une cotisation de soutien par les associations qui le souhaitent.

Sixième résolution – Adoptée à l’unanimité : l’Assemblée générale vote le montant de la cotisation 2025 à 60 € en ajoutant une ligne sur l’appel à cotisation proposant une cotisation de soutien par les associations qui le souhaitent.

7. Présentation des rapports des groupes de travail

- **GT CDAPH (commission des droits et de l’accessibilité des personnes en situation de handicap):** Présentation des travaux par Françoise Thouvenot
- **GT enfance et scolarité :** Présentation des travaux par Françoise Thouvenot.
- **GT accès aux soins :** Présentation des travaux par Annie Ragain
- **GT services à la personne :** Présentation des travaux par Richard Fernandez
- **GT Habitat inclusif :** Présentation des travaux par Claude Laurent
- **GT soutien par les pairs :** Présentation des travaux par Philippe Ramet
- **GT insertion professionnel et maintien dans l’emploi :** Présentation par Thierry Jardin
- **GT Accessibilité Transport et mobilité :** Présentation des travaux par Yves Daniel
- **GT Accessibilité cadre bâti et habitat :** Présentation des travaux par Étienne Lenglumé
- **GT Accessibilité voirie :** Présentation des travaux par Étienne Lenglumé
- **GT Accessibilité loisirs, culture, tourisme :** Présentation des travaux par Georgette Péniguel
- **NTIC (nouvelles technologies de l’information et de la communication)** Présentation des travaux par Annie Ragain
- **Présentation des actions des Collectifs informels soutenus par le Collectif Handicaps35 :** « Collectif école réellement inclusive » par Cécile Fontaine et Mathilde Sourdin, « Collectif polyhandicap » par Jean Yves Le Houezec, « Collectif Adultes sans solution » par Jean Luc Le Goaller.

8. Présentation du rapport d’orientation

Présentation par Françoise Thouvenot : agir et parler ensemble, fédérer la mobilisation de tous pour la défense des Droits des personnes en situation de handicap et la mise en œuvre de leurs Droits.

- Être résolument un Collectif départemental en lien avec les Métropoles, le Département la Région et le National.
- Permettre la formation et l’implication des membres du Collectif Handicaps 35 pour construire une dynamique participative dans la participation à la construction d’une accessibilité universelle. Amplifier les actions permettant une interconnaissance des bénévoles en inter-associations pour améliorer la communication. Mieux accueillir de nouveaux bénévoles avec la construction d’un outil « accueil du bénévole ».
- Poursuivre tous nos partenariats et en initier de nouveaux. Être présent et actif dans tous les lieux et institutions décisionnaires ou consultatifs des politiques handicap. Œuvrer pour des évolutions concertées de la politique du Handicap.
- Participer à la construction des politiques sociales et écocitoyennes avec l’objectif de l’accessibilité universelle et le souci d’un développement durable qui inclut toutes les personnes. Soutenir les actions citoyennes et y participer, avec les structures locales, les étudiants et les collectifs informels.

- Être veilleur des nouvelles réglementations en mettant en avant la Loi de 2005 et les libertés fondamentales pour que les Droits de toutes les Personnes Handicapées soient mis en œuvre dans le respect de leur choix de vie.

Septième résolution- Adoptée à l'unanimité, l'Assemblée générale approuve le rapport d'orientation.

Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire à 20h20

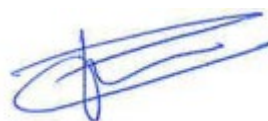
Annie RAGAIN et Françoise Thouvenot

Coprésidentes Collectif Handicaps 35



Sylvie Pérot

Secrétaire



Au nom du Conseil d'Administration du Collectif Handicaps 35, les trois Coprésidentes ont le plaisir de vous accueillir à l'Assemblée Générale. Conformément aux statuts, la coordination des groupes de travail est assurée par deux Coprésidentes, tandis que la troisième, récemment élue, s'acculture à notre fonctionnement et participe aux groupes de travail. Cette répartition, validée par le Conseil d'Administration, peut être ajustée si nécessaire.

Cette année, marquée par l'incertitude politique et des restrictions économiques, a renforcé la nécessité du rôle fédérateur du collectif. La baisse des subventions a durement touché nos associations membres ainsi que notre collectif, fragilisant l'ensemble de notre réseau. Certaines ont dû réduire leur personnel, d'autres ont cessé leur activité. Malgré ces difficultés, nous avons accueilli de nouvelles associations, enrichissant notre dynamique collective.

Dans ce contexte, nous avons choisi de renforcer l'interconnaissance entre militants bénévoles et associations adhérentes afin de consolider notre rôle d'acteur fédérateur, d'interlocuteur privilégié et de porte-voix de toutes les personnes en situation de handicap et de leurs familles.

Une année de mobilisation intense pour mettre en œuvre le maximum d'axes du rapport d'orientation.

Agir pour une politique du handicap renforcée : mobilisation et coopération

Engagement actif et mobilisation citoyenne

Dans le cadre des élections européennes et législatives, nous avons organisé plusieurs rencontres avec les candidats afin de demander des engagements concrets sur l'accessibilité universelle et la défense des droits des personnes en situation de handicap.

Parallèlement, nous avons lancé une pétition en ligne pour l'inclusion scolaire, en partenariat avec le Collectif informel « Pour une École vraiment inclusive » (des représentants de parents d'élèves, des enseignants et des AESH accompagnés et soutenus pour le Collectif Handicaps35 par Jean Yves Le Houezec, bénévole engagé du Collectif).

Cette mobilisation a permis de recueillir plus de 10 500 signatures, témoignant de l'urgence d'une politique plus inclusive en matière d'éducation et le besoin de moyens pour la mettre en œuvre.

Nous avons également été acteurs des Assises locales du handicap à Rennes, où nous avons présenté un état des lieux et des propositions innovantes pour mieux accompagner les enfants en situation de handicap de la naissance à leur sortie du système scolaire.

Actions menées sur les territoires

Une enquête diagnostic de territoire a été menée sur le quartier Villejean Kennedy à Rennes, dans le cadre d'une action étudiante ASKORIA « ZAP » (zone d'appel à projets) avec un groupe d'étudiants « éducateurs » pour évaluer la connaissance et la compréhension du handicap par les habitants. Avec l'objectif de préparer une formation citoyenne dans l'esprit de la réécriture par la Fabrique Citoyenne de la Charte rennaise de la Démocratie locale de 2015, dénommée : Charte des formations citoyennes. Nous avons travaillé avec les Conseils de quartier, la Maison de quartier et le CDAS. Cela a permis de poser les bases d'actions en mode projet sur Villejean/Kennedy, réunissant étudiants et militants dans une approche participative et inclusive auprès des habitants. Une action identique sera engagée sur le quartier du Blosne.

Des études ont été menées avec les services de la Ville de Rennes, pour améliorer l'accessibilité urbaine, notamment à travers l'aménagement des parcs et espaces de jeux, afin de les rendre ombragés et adaptés aux diverses formes de handicap. L'objectif est de garantir à tous, enfants et adultes, un accès équitable aux activités de loisirs, des promenades paisibles où chacun peut trouver sa place. Les groupes accessibilité ont initié de nouvelles études avec les services afin de contribuer à l'amélioration pour que

Rennes soit une ville accessible où toute personne en situation de handicap comme tout citoyen puisse vivre et accéder aux loisirs, à la culture, aux sports et à toutes les activités de la cité.

Pour développer nos actions sur le département, des actions ont été menées avec les CLIC et des CCAS à travers forums et tables rondes, afin d'intégrer le handicap aux enjeux liés aux seniors et aux difficultés sociales. Nombreux sont ceux qui cherchent des conseils pour préserver leur autonomie face aux problèmes de santé arrivant avec l'âge. Sur d'autres territoires, notamment Redon, ces initiatives ont été développées avec les centres sociaux.

Coopération institutionnelle et mobilisation médiatique

Au niveau départemental, les membres du Collège associatif CDAPH (que nous remercions pour leur mobilisation constante en appui à tous les travaux visant à réduire le délai de traitement des dossiers, tout en restant « veilleurs ») et les membres Pairs-aidants ont participé à une journée consacrée à la « feuille de route interinstitutionnelle du Handicap en Ille-et-Vilaine » en animant un atelier de pair-aidance. Cet événement a réuni de nombreux acteurs institutionnels (ARS, CD 35, MDPH 35, DSDEN, DDEC, Préfecture, DDETS, CPAM et CAF) dans le but d'améliorer la coordination des politiques publiques par le renforcement de la coopération institutionnelle et de prévenir les ruptures de parcours.

Pour sensibiliser l'opinion publique, le collectif a mené des actions médiatiques, obtenant des interviews télévisées et des relais presse afin de donner de la visibilité aux difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap ainsi qu'aux solutions demandées.

Développement de nouveaux partenariats

Cette année, nous avons développé des partenariats stratégiques avec :

- Arpejeh, en participant à un forum dédié aux jeunes en situation de handicap âgés de 15 à 30 ans, afin de les accompagner dans leur projet professionnel et leur accès à l'emploi.
- DAC'tiv, en s'engageant dans plusieurs groupes de travail visant à structurer et renforcer l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Développement durable et initiatives écocitoyennes

Pour élargir nos partenariats et intégrer la dimension environnementale dans nos actions, nous avons pris part, en tant qu'administrateur, aux réunions de la « Maison de la Consommation et de l'Environnement » à Rennes. Notre action a visé à garantir la prise en compte des spécificités des personnes en situation de handicap dans les politiques de gestion des déchets et de protection de l'environnement. Sandrine Baot, Vice-Présidente, s'est activement engagée pour sensibiliser aux besoins des personnes en situation de handicap et dénoncer les obstacles qui entravent leur participation citoyenne lorsque l'accessibilité n'est pas anticipée dans les politiques publiques de la transition écologique.

Mobilisation de bénévoles avec ou sans handicap : un défi inclusif

Malgré un partenariat avec France Bénévolat et notre participation à un forum dédié, la mobilisation de nouveaux bénévoles reste un défi, en particulier pour les personnes en situation de handicap éloignées des associations, ainsi que pour celles qui, sans lien direct avec le handicap, souhaitent s'engager à nos côtés. Si de nombreux visiteurs ont manifesté un fort intérêt pour les informations présentées au stand, cet enthousiasme ne s'est pas concrétisé en engagements durables. Cette initiative, bien que prometteuse, montre la nécessité de repenser nos stratégies afin de favoriser une implication plus large et renforcer l'inclusion sociale dans notre bénévolat associatif.

Soutien juridique et accompagnement des familles

Avec les conseils d'Autism'aide35, le Collectif a mis en place une permanence juridique gratuite pour les familles, entièrement financée par le Collectif. Afin de fluidifier son fonctionnement, une procédure de circulation des documents juridiques, conforme aux règles du RGPD, a été mise en place en amont.

Assurée par une avocate, cette permanence offre des conseils et des orientations sur les recours possibles face à l'Éducation nationale, ainsi que pour la demande et la mise en œuvre des droits des enfants en situation de handicap.

Pour accompagner les familles, Lenaïg Pinguet, Coprésidente, a réalisé un outil détaillant les différentes voies de recours face à l'Éducation nationale et à la MDPH, permettant ainsi une première réponse adaptée aux besoins des parents.

Cet accompagnement répond à des demandes croissantes d'accès à l'information et aux droits reçues par le groupe de Soutien par les Pairs.

Consolider des partenariats et diversifier des actions

- Pour la deuxième année, une assemblée plénière réunissant 50 bénévoles a renforcé l'interconnaissance et mobilisé une mise à niveau collective des connaissances pour porter une voix commune. Cette dynamique a conduit à penser l'organisation d'un colloque sur la Loi de 2005, dont la décision avait été actée par le Conseil d'Administration.

Dans la continuité du rapport d'orientation 2024, nous avons élargi nos interventions

- À travers de nombreuses visites et échanges, nous avons apporté notre expertise pour accompagner des actions d'amélioration continue de l'accessibilité à Rennes, physiques, mais aussi sportives et culturelles. Des bénévoles se sont engagés dans le programme des Initiatives Solidaires de 2024.

- Les actions de formation et de sensibilisation ont été renforcées pour mieux accompagner les futurs professionnels à intégrer pleinement les enjeux de l'accessibilité et de l'inclusion dans leur pratique. Un soutien accru a été apporté aux initiatives étudiantes, ainsi qu'aux interventions auprès des Écoles, Instituts, collectivités et lieux de travail.

Les formateurs bénévoles ont bénéficié d'une nouvelle formation, leur permettant d'améliorer la transmission pédagogique de leur expertise d'usage.

Nos processus ont été validés par un audit de labellisation Qualiopi, accompagné du développement de nouveaux outils visant à pérenniser l'efficacité de la formation et des sensibilisations.

- Nous avons mis en place une veille juridique structurée, diffusée via une liste de diffusion et enrichie par des revues spécialisées. Yves, notre militant « veilleur » et Georgette Péniguel, assurent un suivi régulier des évolutions législatives, permettant ainsi une information efficace.

- Nous avons poursuivi notre engagement dans la préparation des Assises Régionales de l'Accessibilité aux côtés d'Uniacces et de l'EHESP, notamment à travers le projet PARACCES, où des bénévoles ont contribué à des entretiens sur les parcours d'accès aux droits.

- Nous avons participé à plusieurs réunions avec l'ARS pour exprimer nos inquiétudes quant à l'effectivité des 50 000 solutions annoncées par la CNH 2023. Nous avons également pris part à des groupes de travail sur la mise en place de nouvelles solutions, pour les enfants et adultes vivant à domicile ou sans accompagnement adapté, afin de demander une meilleure prise en charge de la PMO, tout en constatant que les solutions envisagées restent parcellaires et insuffisantes pour répondre aux besoins.

- Dans le cadre de la SEEPH, nous avons participé à une table ronde sur les enfants en situation de handicap et confiés à l'ASE. Nous avons fait une sensibilisation auprès de la DREAL sur des handicaps invisibles et l'écriture FALC (Facile à Lire et à Comprendre).

- Notre implication auprès du CDCA s'est accrue, notamment dans le suivi du schéma départemental, et nos liens avec Cap Emploi et Ladapt se sont renforcés pour l'accès à l'emploi des jeunes en situation de handicap.

- Nous avons renforcé notre collaboration avec la Maison Associative de la Santé et l'ASVB (association avenir santé Villejean Beauregard) notamment par l'animation d'un webinaire, ainsi qu'avec le Collectif Handicaps national qui nous permet d'enrichir nos réflexions sur les pratiques autour des MDPH, des rectorats, la mise en œuvre de SERAFIN-PH, etc.

Par ailleurs, nos liens avec la Préfecture se sont consolidés à travers des commissions de partenariat, une visite des nouveaux locaux pour améliorer l'accessibilité et des échanges sur la loi Anti-Gaspillage appliquée au recyclage et à l'environnement du matériel informatique.

- Nous avons participé au salon Autonomic Grand Ouest en tenant un stand et en animant deux conférences dédiées à l'École inclusive et à la Loi de 2005.
- Des membres du bureau travaillent à la création d'un kit d'accueil pour les nouveaux bénévoles, afin de faciliter leur intégration et structurer leur engagement, notamment en vue d'accueillir de nouvelles associations.
- Depuis sa création cette année, nous sommes membres du Comité Départemental de la Charte Romain Jacob afin de défendre les besoins spécifiques liés aux conséquences de toutes les formes de handicap et contribuer à une collaboration renforcée entre les professionnels de santé et du médico-social, pour améliorer l'accès aux soins et à la prévention.

Ces avancées sont le résultat d'un engagement quotidien des militants, soutenu par l'implication précieuse de ceux qui participent ponctuellement.

Cette mobilisation collective a permis de compenser, partiellement, le manque de subventions, d'élargir nos mobilisations, d'amplifier notre voix et de poursuivre notre combat pour réclamer une accessibilité universelle essentielle et trop longtemps attendue.

Alors c'est en premier lieu à tous les militants bénévoles que nous adressons un immense merci !

On ne dira jamais assez que le monde associatif ne tient que par l'immense investissement bénévole de ses militants :

plus de 17 000 heures de bénévolat cette année au Collectif Handicaps35.

Cela représente le travail de plus de 9 salariés à temps plein.



Constitution du bureau

Coprésidentes : Lenaïg Pinguet, Annie Ragain, Françoise Thouvenot

Vice-Présidents : Christine Goby, Jean Luc Le Goaller, Sandrine Roselier,

Trésorier : Étienne Lenglumé

Trésorière adjointe : Josseline Lulé

Secrétaire : Sylvie Pérot

Trois administrateurs, personnes qualifiées, participent aux réunions de bureau.

<i>Association</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
AAPEDYS 35	THOUVENOT Françoise	VELTER Isabelle
ADAPEI 35	RAMET Philippe	AURBY-GOBY Christine
ADIMC 35	PÉROT Sylvie	PHILISOT Kévin
ADMR TUBA	LAPIE Yves	LALANE Michel
ANPHIM	SOUL Stéphane	JAMOT Sylvie
APAJH 35	FRANCANNET Chantal	SIMON Irène
APF France Handicap	ROSELIER Sandrine	AUBRY Patrick
ASHB	RAGAIN Annie	LULÉ Josseline
Autism'aide 35	LE GOALLER Jean-Luc	JARDIN Thierry
AVH	MARCHAND Joël	TROLET Jean-Marc
EFO 35	RICHARD Marie-Annick	BERSON Cécile
ESPOIR 35	DURFORT Catherine	LEGUEN Marie-Luce
GOANAG	HUE Denis	GEAY Jean-Claude
Handicap service 35	YVON Laëtitia	FERNANDEZ Richard
RÉTINA FRANCE	LE PILOUER Patricia	LENGLUMÉ Étienne
TDH HyperSupers	PINGUET Lenaïg	PETIT Laurence
UNAFAM 35	HENNEQUIN Annette	HEISSAT François

Comme chaque année, notre Conseil d'Administration est renouvelable par tiers cette année les associations composant le tiers sortant sont :

-  AAPEDYS 35
-  ADIMC 35
-  APAJH 35
-  APF France handicap
-  AUTISM'AIDE 35
-  HANDICAP SERVICES 35

Par ailleurs EFO 35 effectue la clôture de son association. ADEPEDA a mis l'association « en sommeil ».

L'année 2024 nous avons eu :

- 9 réunions du Bureau
- 3 réunions du Conseil d'Administration.
- 1 réunion Collaborative Intergroupe

Au niveau du siège

Notre chargée de mission, en poste depuis 2023, supervise seule l'ensemble de nos travaux et met ses compétences au service des coordinateurs des groupes de travail ainsi que des militants qui la sollicitent.

Les travaux des Groupes de Travail

Le GT CDAPH : le groupe a poursuivi son très lourd investissement en assurant le contrôle des listings et des dossiers non présentés en CDA. Il se réunit avant chaque commission et échange pour veiller à l'équité de traitement et au respect des droits. Son engagement contribue à alerter sur les retards et à encourager une meilleure gestion des délais par la MDPH.

Le GT Enfance/ scolarité a eu une année très remplie avec la participation à plusieurs manifestations en lien avec le « collectif pour une école vraiment inclusive » avec lequel Jean-Yves Le Houezec entretient un lien régulier en tant que représentant du Collectif Handicaps35, la participation active aux CODESI, des rencontres avec la DSDEN35 pour améliorer des situations critiques à l'école. L'accompagnement des demandes étudiantes pour soutenir leurs projets, et la collaboration avec des établissements pour sensibiliser aux besoins a été très importante cette année.

Le GT Habitat Regroupé/Inclusif a visité différents types d'habitats afin de mieux comprendre les obstacles à ces solutions, fortement préconisées par les pouvoirs publics comme alternative aux EMS. Ces visites ont permis de mettre en lumière les difficultés majeures liées à l'ouverture d'un habitat inclusif ainsi qu'à sa gestion afin qu'ils répondent pleinement aux besoins des résidents.

Le GT Insertion professionnelle/Maintien en emploi : a étudié des structures comme Blosn'up, une entreprise à but d'emploi implantée au Blosne, où la RQTH mérite d'être mieux connue et comprise. Une journée d'étude avec l'EHESP a pointé le rapport entre emploi et santé dans la fonction publique.

Le GT Service à la personne a réfléchi aux ruptures d'accompagnement accentuées par le vieillissement de la population et propose des solutions concrètes soutenues par une politique publique adaptée.

Le GT Accès aux soins a mené des expertises avec le CHU et animé des sensibilisations pour la semaine « Un CHU pour Tous : le handicap au cœur des pratiques ». Comme chaque année il a participé à la formation des étudiants en médecine.

Le GT NTIC a analysé le dossier numérique de l'utilisateur MDPH, qui, dans une société de plus en plus numérique, deviendra un support essentiel pour les demandes de droits. Il a participé à une réunion France Numérique Ensemble et émis des propositions pour la refonte du site de Rennes Métropole. Il est veilleur de l'accessibilité dans une culture où le numérique devient indispensable.

Le GT Soutien par les Pairs a accompagné directement 67 sollicitations de personnes et de familles pour éviter des ruptures de droits ou de parcours. 1420 heures ont été consacrées à la préparation et animation des formations et sensibilisations. Sur demande du GT Scolarité/Enfance une permanence juridique gratuite a été réfléchie. Une Assemblée plénière a posé les bases d'un colloque sur la Loi de 2005.

Les GT accessibilité, Annie Ragain, en charge des groupes accessibilité : l'année 2024 a été intense. Le groupe Transport et Mobilité, dont je suis la coprésidente titulaire avec l'aide toute particulière du coordinateur Yves Daniel a donné un essor à ce groupe. Nos bénévoles ont été bien sollicités (FCO – RDV avec la Star-Handistar, la ville de Rennes et Rennes Métropole pour des commissions. Ils ont toujours répondu présents, malgré la fatigue, les obligations personnelles

Je ne peux que les remercier pour tout ce travail accompli. Sans eux le CH35 ne serait pas ce qu'il est maintenant. Je suis fière de faire partie de ce groupe.

Certains de ces bénévoles appartiennent aussi à d'autres groupes de travail. Il est important de démontrer que nous avons réussi notre pari de faire en sorte que chaque bénévole apprenne à connaître un autre bénévole (tout handicap confondu).

Je pense au groupe Cadre Bâti, au groupe Voirie et Espace Public. Travailler ensemble est un bel exemple de solidarité, bienfaisance. Le collectif handicaps35 peut être fier de tous ces membres, car certains de nos bénévoles exercent aussi leur compétence au sein de leurs propres associations.

Nous avons aussi élargi nos actions en participant à des commissions auprès de la Région, du Département, de la Ville de Rennes et de la Métropole, du CHU Pontchaillou,

Toutes ces actions ont permis de faire connaître un peu plus le Collectif Handicaps35 et montrer qu'il est bien présent dans le département avec toutes ses Associations et qu'il faut compter avec lui.

Renouvellement statutaire du Conseil d'Administration

Comme chaque année, notre Conseil d'Administration est renouvelable par tiers. En 2025, les associations composant le tiers sortant sont :

- AAPEDYS35
- APAJH 35
- ADIMC 35
- HANDICAP SERVICES 35
- APF France HANDICAP
- AUTISM'AIDE 35

Ces associations ont d'ores et déjà fait connaître leurs candidatures à l'exception de Autism'aide 35.

Les Associations membres candidates au Conseil d'Administration <i>(En référence aux statuts en vigueur, seules les associations adhérentes ayant le statut de membre peuvent candidater au Conseil d'Administration).</i>	
APAJH 35	<p>Dans le prolongement de ses associations membres, de leur ambition à favoriser le « faire société », l'accès à tout, pour tous et avec tous, le Groupement APAJH 22-29-35 s'est donné pour projet d'oser une société inclusive. Fort des femmes et des hommes qui le composent, personnes accompagnées, professionnels, et bénévoles, de leur engagement et de leur expertise, fort aussi des coopérations innovantes avec ses partenaires, le Groupement APAJH 22-29-35 se mobilise pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à une pleine citoyenneté. A cette fin, il s'engage à offrir une réponse pour tous dans le respect des valeurs républicaines, à permettre des parcours de vie sans rupture et à prendre en compte le pouvoir d'agir de chacun.</p> <hr/> <p>Représentant Titulaire : FRANCANNET Chantal Représentante Suppléante : PIERRE Marie</p>
ADIMC 35	<p>L'ADIMC35 est une association gestionnaire d'établissements et services fondée en 1978 par des familles d'enfants atteints de paralysie cérébrale.</p> <p>L'ADIMC35 est adhérente au réseau Paralysie Cérébrale France ainsi qu'au réseau GRAAL.</p> <p>Bien qu'orientée vers la paralysie Cérébrale, elle s'ouvre à d'autres handicaps lorsqu'elle peut apporter une réponse adaptée dans un souci de proximité.</p> <p>Son objectif est de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap dans une démarche personnalisée et respectueuse des besoins des personnes accompagnées, de promouvoir la qualité de parcours de vie avec la participation active de l'intéressé.</p>

	<p>Représentant Titulaire : PÉROT Sylvie Représentant Suppléant : PHILISOT Kevin</p>
<p>AAPEDYS 35</p>	<p>Association de parents et d'adultes concernés par les troubles du langage, des apprentissages et de l'attention (dyslexie, dyscalculie, dyspraxie, dysphasie, TDAH), impactant la vie quotidienne, scolaire, sociale et professionnelle. Engagée dans le soutien à la scolarité, aux formations professionnelles et aux étudiants via la Pair-aidance, elle réunit les familles et les personnes lors de rencontres et échanges pour les accompagner et partager des méthodes adaptées.</p> <p>Elle mène des actions de sensibilisation et de formation auprès de ses partenaires et représente les personnes « dys » dans des réunions publiques et à différents niveaux (local, départemental, national) aux côtés de partenaires tels que Dyslexiques de France, FFDYS, Booking Lu, Collectif Handicaps35, EHESP et Universités.</p>
<p>Handicap Services 35</p>	<p>Représentant Titulaire : THOUVENOT Françoise Représentant Suppléant : VELTER Isabelle</p> <p>Handicap Services 35 est engagée depuis toujours dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de ses services.</p> <p>Née du constat de la faible participation des personnes handicapées à la vie sociale en Ile-et-Vilaine et de la concertation associative militante et solidaire, notre Association place les personnes accompagnées au cœur de son organisation.</p> <p>Représentant Titulaire : FERNANDEZ Richard Représentant Suppléant :</p>
<p>APF France Handicap</p>	<p>Notre association réunit des personnes en situation de handicap, leurs familles et des personnes valides. Pionnière dans le champ du handicap, l'association a été créée en 1933 par 4 jeunes atteints de poliomyélite confrontés à une société dans laquelle rien n'était prévu, ni adapté pour eux. Révoltés par cette exclusion et désirant rompre l'isolement des personnes en situation de handicap, ils ont créé leurs propres solutions et services, incitant les personnes handicapées à faire de même, à « risquer l'impossible » selon la devise d'un des jeunes fondateurs, André Trannoy.</p> <p>Représentant Titulaire : ROSELIER Sandrine Représentant Suppléant : MAËS Natacha</p>

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
COTISATIONS		2 552		2 575	23	0.89
75600000 COTISATIONS ADHERENTS		2 552		2 575	23	0.89
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE		4 360		4 450	90	2.02
70820000 PROD.ACTIVITES ANNEXES		3 700		3 570	130	3.64
70830000 FORMATIONS		660		880	220	25.00
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		61 500		72 000	10 500	14.58
74200000 SUBV - RENNES METROPOLE		10 000		10 000		
74301000 SUBV - DPT I V - FONCTIONNEM.		25 000		39 000	14 000	35.90
74400000 SUBV - VILLE DE RENNES		26 500		23 000	3 500	15.22
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		2 850		2 825	25	0.89
75400000 DONS RECUS		2 850		2 825	25	0.89
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES		6 736		5 830	906	15.54
78940000 REPRISE FONDS DEDIES		6 736		5 830	906	15.54
AUTRES PRODUITS		1		73	72	99.11
75800000 PRODUITS DIV.GESTION		1		10	9	93.36
75820000 PROD./EXERCIC. ANTERIEURS				63	63	100.00
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		77 999		87 753	9 754	11.12
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES		31 380		37 617	6 237	16.58
60410000 SOUTIEN AUX PAIRS		6 736			6 736	
60632000 FOURNITURES DIVERSES				3 928	3 928	100.00
60640000 FOURN.ADMINISTRATIVES		292		1 529	1 237	80.91
61200000 CREDIT BAIL PHOTOCOPIEUR		3 212		2 628	584	22.21
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES		1 473		1 383	90	6.51
61350000 SITE INTERNET		248		248		
61352000 LOCATIONS DIVERSES		992		659	333	50.56
61400000 CHARGES LOCATIVES		800		1 466	666	45.44
61520000 ENTRETIEN LOCAUX		943		948	6	0.59
61560000 MAINTENANCE SITE WEB		736			736	
61562000 MAINT. COPIEUR		117		364	247	67.81
61563000 SERVICES WEB ET LOGICIELS		752		378	373	98.63
61600000 PRIME D'ASSURANCE		453		413	40	9.74
61850000 FR COLLOQUES SEMINAIRES		25		1 566	1 541	98.40
61851000 FR FORMATIONS		6		500	494	98.88
61851200 ACCESSIBILITE REUNION		960		1 517	557	36.71
62240000 FRAIS TR		49		49		
62260000 HONORAIRES CPTÉ		4 642		4 203	438	10.43
62261000 AUTRES HONORAIRES-FORMATION		448		448		
62268000 HONORAIRES DIVERS		168		3 120	2 952	94.62
62340000 CADEAUX - DONS		100			100	
62360000 COMMUNICATIONS		889		2 638	1 750	66.31
62510000 REMB.FR TRANSPORTS SALARIES		188		71	117	165.79
62511000 FRAIS DE DEPLACEMENTS		1 764		4 551	2 787	61.23
62512000 FRAIS DE DEPLACEMENT BENEVOLES		2 343			2 343	
62520000 DEPLACEMENTS REPAS		451		640	189	29.51
62570000 RECEPTIONS		709		2 710	2 001	73.84
62600000 FRAIS POSTAUX		51			51	
62610000 TELEPHONE		1 144		1 284	140	10.91
62700000 SERVICE BANCAIRES		196		194	2	1.07

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
62800000 ABT COTISATIONS	494	180	314	174.44
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	690	628	62	9.90
63330000 COT° FORM° PROFESSIONNELLE	690	628	62	9.90
SALAIRES ET TRAITEMENTS	31 804	29 806	1 999	6.71
64100000 REMUNERATIONS DU PERSONNEL	31 368	28 530	2 838	9.95
64120000 VAR PROV° CP - SAL BRUT	437	1 276	839	65.78
CHARGES SOCIALES	11 339	9 216	2 123	23.04
64510000 COTISATIONS URSSAF	7 294	5 624	1 670	29.70
64530000 COT RETRAITE REUNICA	2 061	1 639	422	25.78
64535000 COT. PREVOYANCE HUMANIS	457	163	294	180.68
64550000 COT MUTUELLE	218	207	11	5.40
64580000 VAR PROV° CP - CHG SOC	226	490	263	53.79
64750000 AIMT MEDECINE DU TRAVAIL	103	98	5	4.88
64810000 TICKETS RESTO	980	996	16	1.61
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	87	388	301	77.58
68112000 DOT.AMORT IMMOB CORPOR.	87	388	301	77.58
DOTATIONS AUX PROVISIONS	278		278	
68150000 DOT.PROV INDEMN.FIN CARR.	278		278	
REPORTS EN FONDS DEDIES	4 480	7 000	2 520	36.00
68940000 ENG A REALISER S/SUBVENTION	4 480	7 000	2 520	36.00
AUTRES CHARGES	8	97	89	91.49
65800000 CHARGES DIV.GEST.COURANTE	8	0	8	NS
65820000 CHARGES EX ANTERIEURS		97	97	100.00
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	80 067	84 751	4 684	5.53
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 068	3 002	5 070	168.88
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	1 147	1 032	116	11.23
76800000 AUTR. PRODUITS FINANCIERS	1 147	1 032	116	11.23
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	1 147	1 032	116	11.23
RESULTAT FINANCIER	1 147	1 032	116	11.23
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	921	4 034	4 954	122.82
TOTAL DES PRODUITS	79 146	88 785	9 639	10.86
TOTAL DES CHARGES	80 067	84 751	4 684	5.53
EXCEDENT OU DEFICIT	921	4 034	4 954	122.82

Concernant le compte de résultat :

L'exercice 2024 est déficitaire de 921 €.

Malgré une gestion rigoureuse des dépenses et une réduction drastique des frais afin de préserver nos activités essentielles, nous avons enregistré un déficit.

Les contraintes budgétaires imposent une mobilisation accrue des bénévoles, qui prennent en charge des tâches administratives, rédactionnelles et de coordination essentielle à la continuité de nos actions en faveur des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

Avec une seule salariée pour répondre aux besoins fondamentaux de notre structure, l'implication des bénévoles est indispensable pour assurer ces missions annexes. Une bonne organisation est donc essentielle pour garantir un travail collectif cohérent et efficace.

L'interconnaissance devient obligatoire : que chaque bénévole militant puisse comprendre les actions à l'intérieur du groupe et celles des autres groupes pour la réalisation de ces charges administratives.

Au niveau des produits (79 146€)

Les ressources de subventions (61 500€) ont baissé.

Nous remercions vivement la Ville de Rennes et Rennes Métropole qui ont maintenu leurs subventions de fonctionnement et la ville de Rennes qui nous a accordé une subvention de projet.

Nous remercions aussi le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, qui, malgré un contexte économique contraint, nous a maintenu une subvention, bien que réduite.

Ces subventions sont indispensables à notre fonctionnement et à nos libertés d'action.

Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine	25 000 €
Ville de Rennes	23 000 €
Rennes Métropole	10 000 €
Ville de Rennes – Projet	3 500€

Des ventes de formation et de sensibilisation :

- les formateurs bénévoles du Collectif Handicaps 35 ont mobilisé leurs expertises d'usage pour mettre en œuvre des formations, des actions de sensibilisation et d'autres ont assuré des travaux coordonnés par notre chargée de projet sur les aires de jeux inclusives à hauteur de 4 360 €. La mise en œuvre des formations a également permis de développer de nouveaux outils pédagogiques réutilisables pour d'autres actions. Les bénévoles ont suivi une nouvelle formation aux méthodes pédagogiques afin de transmettre efficacement leur expertise d'usage. Ces actions dégagent un solde bénéficiaire de 40 % grâce à l'investissement « temps » des bénévoles.

Le développement des actions de formation, sous le label Qualiopi et de sensibilisations ne poursuit pas seulement un objectif financier, mais le renforcement qualitatif de l'image du Collectif :

« Marque Associative Collectif Handicaps 35 »,

ainsi que l'amélioration de l'expression des expertises d'usage et une véritable interconnaissance des formateurs bénévoles.

La réception de dons

- nous avons reçu de dons à hauteur de 507 €
- Des abandons de frais bénévoles à hauteur de 2343 €

Nos cotisations sont stables.

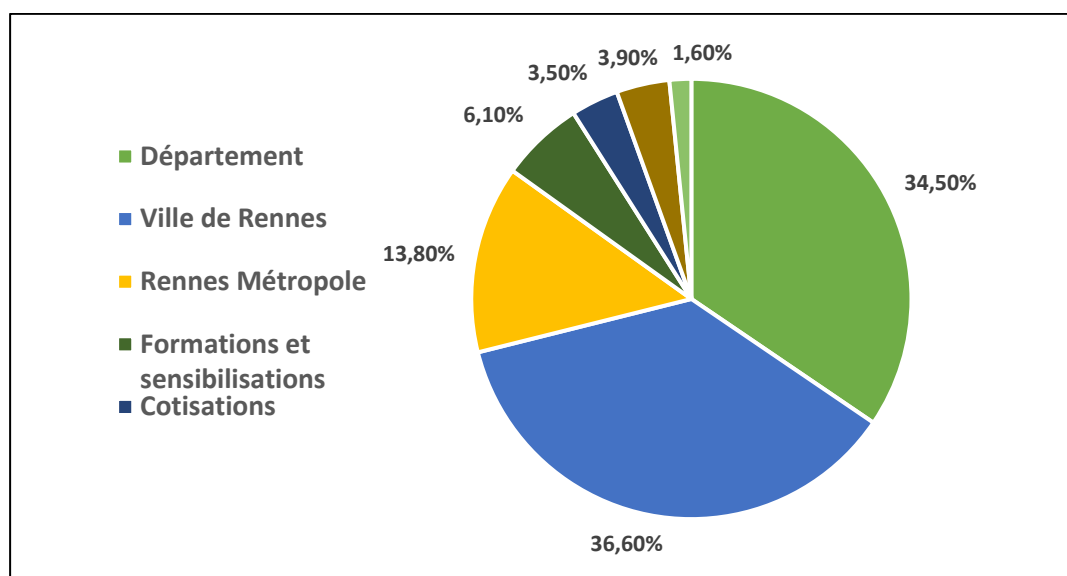
La diminution de 0,89 % s'expliquent par un trop versé sur l'année précédente.

Une amélioration constante de nos produits financiers :

Grâce au suivi assidu et particulièrement fin des flux sur le compte courant et sur les livrets par notre équipe de trésoriers, et malgré des financements diminués, nous avons encore optimisé nos produits financiers grâce aux intérêts bancaires : 1 147€ soit une augmentation de 11%.

En comptabilité d'engagement, nous gérons nos activités au plus près et contrôlons la gestion des frais, ce qui permet une rectification au cours de l'année.

Nos ressources 2024 :



Au niveau des charges

Les charges s'élèvent à 80 037 €. Soit une diminution de 5,53% sur l'année 2024.

Une augmentation des salaires et charges et des impôts et taxes

- Nous avons revu notre stratégie en matière de Ressources Humaines et reconnu les compétences de notre collaboratrice en lui attribuant le statut de cadre. Cela a entraîné une hausse de 10,5% par rapport à 2023.

La situation économique actuelle impose un fonctionnement avec une seule salariée, ce qui ne suffit pas à couvrir tous les besoins. Le temps manquant est ainsi compensé par l'engagement des bénévoles

- Les impôts et taxes ont augmenté de 9,9%.

Des achats et charges externes ont augmenté :

- Les frais de photocopie ont augmenté de 11 %, l'impression des questionnaires et documents pour l'enquête de territoire étant indispensable.

- Une dépense conséquente de 736 € a été engagée pour la maintenance nécessaire du site Web.
- La prime d'assurance a augmenté de 10%
- Malgré une gestion rigoureuse des factures, les honoraires comptables ont augmenté de 10 %
- Les achats de timbres ont légèrement augmenté de 51 €, après une absence d'achat depuis 2020.
- Les abonnements ont été augmentés afin de garantir une veille juridique efficace.

D'autres charges ont diminué :

- Le poste de fournitures administratives a diminué de 80% par un classement efficace des fournitures en stock
- Les charges locatives ont diminué de 16%, grâce à la location de salles à moindre coût
- Les frais d'AG ont diminué de 73 % en raison de la réservation d'une salle à prix modique et d'un pot d'amitié réduit.
- Les frais d'accessibilité aux réunions ont baissé de 36 % grâce à l'intervention du vice-président, JL Le Goaller, qui a pris en charge certains montages d'accessibilité.
- Les frais de communication ont diminué de 66 % en raison de la réduction des supports papier.
- Les frais de repas/déplacement ont diminué de 30%
- Les frais de déplacement ont diminué de 10%
- Une légère baisse du téléphone par la suppression d'un poste
- L'entretien des locaux et la redevance Qualiopi sont stables.

Les dotations aux amortissements et report de fonds dédiés

Nous amortissons du petit matériel informatique et un siège ergonomique pour une salariée qui était en situation de handicap à hauteur de 87€. Nous avons comptabilisé la provision de fin de carrière.

Nous avons un report de fonds dédiés à hauteur de 6 736 € pour financer une Assemblée Plénière et la formation des bénévoles intervenant dans les formations et sensibilisations.

Des contributions volontaires en nature pour 2024

- **Les heures de bénévolat ont été valorisées à hauteur de 202 990 € pour 17 424 heures soit une progression de 13 % par rapport à 2023. Ce qui représente presque 10 salariés équivalent temps plein.**
- **La ville de Rennes nous soutient également par une mise à disposition gratuite de locaux valorisée à hauteur de 6 837€.**

Au final, le Conseil d'Administration propose d'affecter le résultat 2024 déficitaire de 921 € aux fonds associatifs, en report à nouveau.

Nous tenons à adresser un grand merci à Madame Sylvie Cadot du cabinet CAFEX pour l'établissement des comptes annuels du Collectif Handicaps 35 et pour sa grande disponibilité.

Les axes de développement du projet associatif restent prioritaires.

- Poursuivre la pérennisation des conventions, renforcer nos actions avec nos partenaires : la ville de Rennes, Rennes Métropole et le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, mais aussi les CLIC, l'Éducation Nationale, la MDPH... Développer des actions/projets de sensibilisation aux handicaps et à l'accessibilité sous toutes ses formes pour tous publics : professionnels, futurs professionnels, administrés de communes, public enfant et jeune.
- Dans le cadre du projet associatif, poursuivre les actions engagées sur tous les territoires du département et négocier, par des contacts plus étroits, avec les communes où nous intervenons. Nous appuyer sur des associations ou structures partenaires pour être présent dans des territoires ruraux.
- Participer, être actif et force de proposition dans le maximum de commissions et groupes, consultatifs ou décisionnaires, pour veiller au respect de la Loi de 2005, défendre les Droits et les compensations nécessaires dans le respect des projets individuels de chaque personne.
- Organiser et/ou agir en partenariat avec nos associations adhérentes dans des événements pour porter collaborativement des actions soutenant la mise en œuvre des Droits dans le respect des besoins et des projets individuels.
- Soutenir, former et développer des bonnes pratiques par les prestations de formation et de sensibilisation et faire évoluer tous les citoyens sur la représentation de l'accessibilité universelle.
- Soutenir les actions de tous les groupes de travail et de leurs bénévoles qui œuvrent sans cesse pour accompagner, pour porter la parole des personnes en situation de handicap ou des familles dont un membre, adulte ou enfant, est en situation de handicap.
- Contribuer davantage à la vie citoyenne en favorisant le développement durable pour que les personnes en situation de handicap ne soient plus vues à travers le prisme du handicap, mais comme des citoyens à part entière.
- Favoriser une accessibilité universelle pour permettre aux personnes en situation de handicap la possibilité d'exercer pleinement leur citoyenneté dans tous les domaines de la vie—éducation, emploi, logement, santé—à travers un colloque partenarial en 2025.
- Développer notre présence territoriale en participant à des forums, salons et enquêtes, afin de favoriser un contact direct avec les habitants et encourager l'évolution des habitudes et le changement des regards

Cotisations

Afin de maintenir l'esprit du Collectif Handicaps 35 qui se veut réunir l'ensemble des associations concernées par la question du handicap dans ce département, le dernier Conseil d'Administration a proposé de maintenir une cotisation à 60 € pour 2026 pour l'ensemble des adhérents.

Groupe de Travail « CDAPH Collège Associatif »

Coordinatrice : Françoise Thouvenot

Membres du Groupe de Travail en 2024 : ADAPEI35 (Catherine Lechevallier, Christine Goby-Aubry, Philippe Ramet,), AAPEDYS35 (Françoise Thouvenot, Isabelle Velter, Cécile Laëron), ADIMC35 (Sylvie Perrot), AFM Téléthon (Jean-Marc Buffet), APAJH35 (Chantal Francannet, Irène Simon), APF France Handicap (Sandrine Roselier, Monique Berlan, Philippe Maruelle, Céline Brulais), ASHB (Josseline Lulé), Autism'Aide35 (Thierry Jardin), AVH (Françoise Blain, Joël Marchand), COCHLEE Bretagne (Françoise Janvier), Espoir35 (Catherine Blanchet), FNATH35 (Jean-Marie Tertrais), RETINA France (Patricia Lepilouer), UNAFAM (Annette Hennequin, Patrick Motte).

Les membres du Collectif Handicaps35 interviennent en CDAPH pour représenter toutes les personnes en situation de handicaps et leurs familles et non en tant que représentants de leur association pour une famille particulière de handicap.

L'interconnaissance est une plus-value substantielle du groupe pour porter une parole collaborative d'experts d'usage grâce à la proximité, dans une confiance partagée de veilleurs et de militants du respect des Droits, des besoins et des projets de chaque personne.

En 2023 le bureau de la CDAPH a été réélu à l'identique : Présidente Madame Ferlicot (Département), Vice-Présidents : Mme Lechevallier (Collectif Handicaps35), Monsieur Monéger (Etat Education nationale). Le bureau se réunit avant chaque commission plénière pour en définir l'ordre du jour avec les responsables de la MDPH et étudier des lignes politiques communes.

Présentation et missions

La loi du 11 février 2005 a créé dans chaque département une Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH). Ses missions et son organisation sont définies aux articles L. 146-9 et L. 241-3 à 11 du CASF.

Sur la base de l'évaluation réalisée par l'équipe pluridisciplinaire, des souhaits exprimés par la personne handicapée ou par son représentant légal dans ses projets de vie et du plan de compensation proposé, la CDAPH prend les décisions relatives à l'ensemble des droits de cette personne, notamment en matière d'attribution de prestations et d'orientation. La CDAPH est l'organe de décision qui siège au sein du guichet unique MDPH.

Conformément à l'Article R. 241-24 du CASF¹, elle est composée de 23 « lignes » :

- 4 lignes du Conseil Départemental, 4 lignes de l'État, 2 lignes de la CPAM et la CAF, 2 lignes des organisations syndicales, 1 ligne des associations de parents d'élèves, 7 lignes des associations de Personnes Handicapées, (Collège associatif), 1 ligne du Conseil Départemental Citoyenneté et Autonomie et 2 lignes des organismes gestionnaires d'établissements ou de services qui siègent à titre consultatif. Chaque ligne comprend un titulaire et trois suppléants nommés conjointement par le Préfet et le Président du Conseil Général pour 4 ans.

Les membres du bureau de la CDAPH, organe de gestion, sont élus tous les deux ans parmi les titulaires. En 2024, le bureau de la CDAPH est composé de :

- Présidente : Mme Ferlicot (Ligne du Département)
- Vice-Présidents : Mme Lechevallier (Ligne du Collectif Handicaps35) et M. Monéger (Ligne État - Éducation nationale)

¹ code de l'action sociale et des familles

Le bureau se réunit avant chaque commission plénière afin de définir l'ordre du jour en concertation avec les responsables de la MDPH et d'élaborer des orientations politiques communes.

Chaque membre de la CDAPH est tenu au secret professionnel dans les conditions prévues aux articles 226-13 et 226-14 du Code pénal.

En Ille-et-Vilaine, titulaires et suppléants reçoivent toutes les informations et siègent avec les mêmes droits dans les commissions enfance ou adultes.

La Commission plénière, organe de gestion collaborative chaque trimestre, permet les échanges et les décisions communes.

1. Organisation de la CDAPH en 2024

Les commissions spécialisées

Depuis le 1er janvier 2023, afin de se conformer à la nouvelle organisation MDPH35 votée par la COMEX, la CDAPH s'est dotée d'un nouveau Règlement Intérieur, révisé en 2024. Ce règlement prévoit une réduction du nombre de membres siégeant dans une commission spécialisée limité à 12.

- État : 2 membres
- Conseil Départemental : 2 membres
- Collège associatif : 4 membres
- CDCA : 1 membre
- Associations de parents d'élèves (enfance) / partenaires sociaux (adultes) : 1 membre
- CAF ou CPAM : 1 membre
- Collège consultatif : 1 membre

La veille, une formation « audition des personnes et des familles » permet à 4 membres d'échanger avec les personnes sur des désaccords sans être décisionnaires. Le lendemain, ces quatre membres rapportent à la commission spécialisée qui statue après avoir pris en compte ces échanges.

Cette formation « audition », plus réduite (État : 1 membre, Conseil Départemental : 1 membre, Collège associatif : 2 membres), favorise un accueil plus convivial. Auparavant, les personnes reçues faisaient face à une commission de 23 membres, ce qui pouvait être déstabilisant.

En novembre 2024, la révision du règlement a instauré une commission spécialisée pour les adultes, qui se tiendra sans formation audition. Cet ajout permettra un envoi accéléré des notifications aux familles.

Processus d'organisation :

- **Avant-veille** : la MDPH envoie les listings anonymisés aux membres siégeant qui les analysent
Veille : réunion en visioconférence des membres du collège associatif pour échanger sur les dossiers et formuler des questions à destination de la MDPH afin de clarifier certains droits proposés. Ces discussions améliorent les compétences mutuelles et assurent un suivi optimal des dossiers qui seront validés mais non présentés.
- **En CDA** : les représentants associatifs formulent leurs questions aux agents de la MDPH, qui expliquent la situation et le processus de traitement.

Les conséquences de cette organisation :

Cette organisation, bien que satisfaisante, exige un travail collégial rigoureux de la part des membres du collège associatif. C'est une tâche chronophage, notamment lorsqu'une commission doit traiter plus de 2000 dossiers. La répartition des listings entre les membres siégeant implique plusieurs heures de lecture et d'analyse.

Les membres du collège associatif allient leur expertise d'usage à une grande connaissance des droits possibles, ainsi qu'à une maîtrise de la lecture du logiciel informatique. Cette complémentarité constitue la force du collège associatif au sein de la CDAPH depuis le 1er janvier 2023.

Il nous semble d'ailleurs être le seul collège à pratiquer ainsi, mais cela nous permet de questionner et d'échanger avec les professionnels de la MDPH présents en CDA sur des dossiers qui ne seraient pas étudiés ni ouverts pendant la commission.

Nous saluons nos collègues déficients visuels qui ont fait avancer l'accessibilité des listings en lien avec la MDPH, que nous remercions. Utilisateurs de logiciels adaptés, ils consacrent trois fois plus de temps à la lecture des listings.

Cette organisation offre aux membres nouvellement nommés l'opportunité de participer à quatre visioconférences mensuelles, facilitant leur familiarisation avec la lecture des listings.

Afin d'acquérir les pratiques d'usage, il est essentiel que les nouveaux siègent au moins une fois par mois en binôme, sans droit de vote. Cette approche, validée par la direction de la MDPH, leur permet de s'intégrer progressivement et de monter en compétence. Cette réorganisation des CDAPH, initiée par le Département, a pour objectif de réduire les délais de traitement des dossiers.

Malgré l'investissement que requiert cette nouvelle organisation, nous poursuivons notre engagement de la même manière en 2025.

Réduire les délais est essentiel, mais nous tenons à préserver notre rôle de veilleurs au sein de la CDAPH, garantissant une approche fondée sur l'équité et le respect des droits.

2. Des délais de traitement des dossiers toujours trop longs

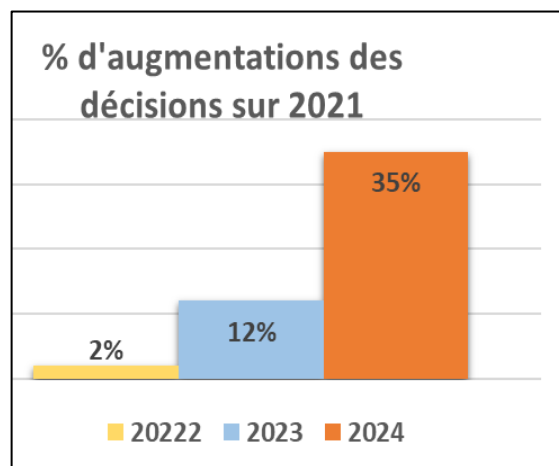
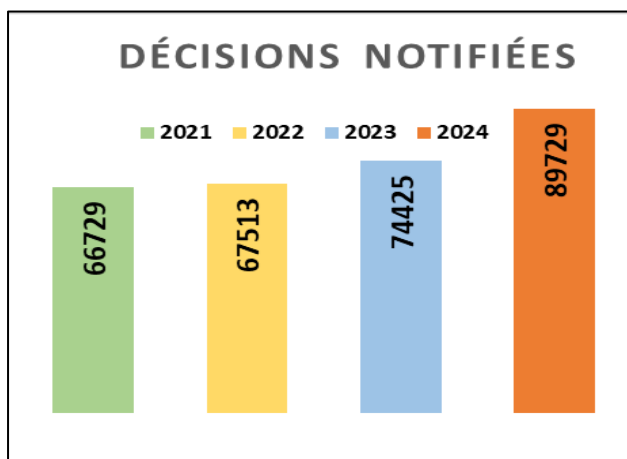
2.1. La nouvelle organisation : quelques chiffres

- **60 commissions spécialisées et formations « auditions » en 2024 :**
 - **22** dédiées aux **adultes** - **38** consacrées à **l'enfance**

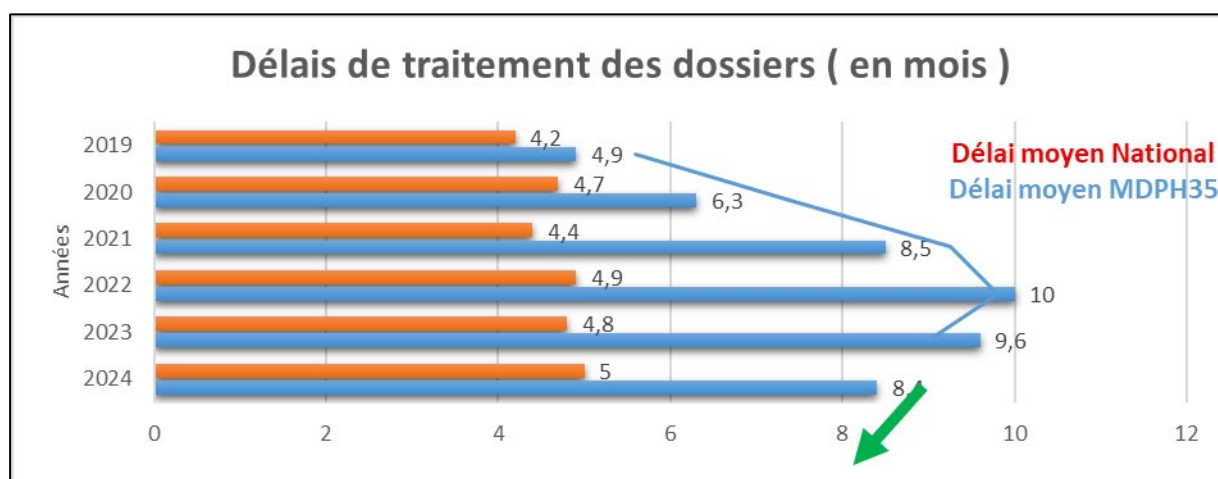
Un point essentiel du règlement de la CDAPH : les personnes reçoivent les propositions d'ouverture de droit envoyées par la MDPH (**P.P.C.**) **trois semaines** avant la présentation de leur dossier en CDA.

La demande d'audition doit être retournée à la MDPH **au moins une semaine avant** la CDA. Cette organisation garantit aux usagers un délai de **deux semaines** pour s'informer, soumettre leurs observations, compléter leur dossier ou solliciter une audition.

- **4 commissions plénières**



D'après le dernier baromètre de la CNSA de **janvier 2025**, le **déai global de traitement des dossiers** reste **élevé dans notre département**, atteignant **8,4 mois**, contre **5 mois** au niveau national.



2.2. Des délais trop longs : un frein à l'inclusion

Constituer un dossier MDPH : une démarche longue et éprouvante

La constitution d'un dossier MDPH est un processus complexe, souvent source de souffrance et d'incertitude :

- **Le rendez-vous médical** : de nombreux médecins exigent une consultation spécifique, tandis que d'autres imposent une liste d'attente. Les pathologies sont régulièrement mentionnées, mais leurs conséquences sur la vie quotidienne sont rarement détaillées, alors qu'elles sont essentielles pour évaluer le besoin de compensation du handicap.
- **Les bilans des professionnels du médico-social** (rééducateurs libéraux, services ou établissements) : pour les enfants, le dépistage précoce reste difficile à obtenir. Les ressources allouées à ces dépistages sont largement insuffisantes. Obtenir un rendez-vous chez un professionnel libéral peut prendre **deux mois à plus d'un an**. De plus, les bilans sont souvent refusés dans les CMP et CMPP et doivent être réclamés directement auprès des établissements.
- **Le GEVASco en première demande** : réalisé par un enseignant de la classe qui n'a pas été formé à ce document, il ne fournit pas toujours les informations essentielles pour évaluer avec précision les difficultés de l'enfant dans le cadre scolaire.
- **Une compensation souvent invisibilisée** : de nombreuses personnes en situation de handicap et parents compensent naturellement leurs difficultés au quotidien, ce qui les amène souvent à sous-estimer ou à omettre certains besoins. Pourtant, cette compensation induite accentue la fragilité et la fatigabilité.

Une attente interminable et ses conséquences

Une fois le dossier complet, l'attente de **plus de quatre mois** avant l'obtention des droits représente une pression financière et psychologique écrasante. L'angoisse et l'incertitude fragilisent encore davantage les personnes et familles concernées :

- **L'AAH** finance les dépenses du quotidien. Toutefois, son versement rétroactif au mois suivant la demande ne compense pas une année d'attente : durant cette période, le manque de ressources prive les bénéficiaires de produits essentiels à la compensation, à la préservation de la santé et à l'autonomie.

- **L'AAEH** couvre les dépenses liées au handicap ainsi que les rééducations nécessaires non prises en charge par la Sécurité sociale. Les familles en précarité doivent faire face seules à des coûts cruciaux, mettant en péril l'avenir de l'enfant. L'absence de soins et de dépistages précoces aggrave les déficiences et entraîne une perte de capacités qui auraient pu être préservées.
- **La PCH** permet d'aménager une douche, de financer une aide à domicile ou de se procurer du matériel de compensation. Lorsqu'un droit est ouvert après plus d'un an, les difficultés non compensées se sont aggravées et les besoins ont évolué.

Une autre attente : après l'ouverture des droits

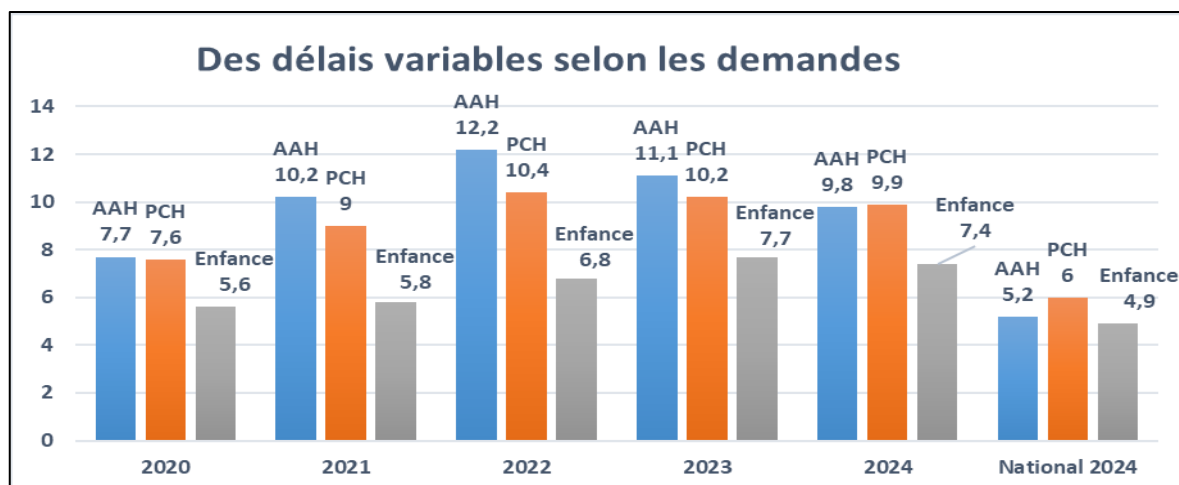
Après l'ouverture des droits PCH, la personne concernée doit encore contacter le Département et attendre la prise en charge par le service payeur. Les délais restent longs, constituant une **double peine** pour les bénéficiaires.

2.3. Des délais de traitement variables selon les droits demandés.

Certains dossiers anciens, datant de plus d'un an, continuent d'être traités et soumis à la CDAPH, principalement des demandes d'**AAH** et de **PCH**, ce qui impacte négativement les délais de traitement. Le nombre de demandes de **PCH et AAH a doublé depuis 2016**. Cependant, d'autres dossiers bénéficient d'un traitement plus rapide.

Nous constatons une légère amélioration grâce à la mise en œuvre de nouvelles procédures internes :

- **Des délais de traitement inférieurs à quatre mois** pour certains dossiers simples.
- **40 % des dossiers sont traités en moins de quatre mois** grâce à la mise en place de circuits de traitement plus courts.
- **L'appui sur de nouveaux dispositifs** tels qu'**Ed1ATT**, ainsi qu'un renforcement de la collaboration avec les ESMS pour l'élaboration des documents et l'évaluation des besoins.
- **Une organisation structurée selon le type de demande** pour accélérer le traitement des dossiers : en 2023, les **RQTH seules représentaient 1 200 dossiers en attente**.
- **Une équipe spécialisée dédiée aux dossiers des 16-25 ans**, permettant une évaluation globale et transversale des besoins. Cette approche facilite la transition vers l'âge adulte et contribue à anticiper leur projet d'insertion. Elle devrait également limiter les ruptures de parcours et de droits.
- **Un accroissement des prorogations automatiques** et de la **prolongation administrative des droits**.
- **Une autosaisine de la MDPH** pour les personnes ayant un taux d'incapacité supérieur à 80 %, notamment sur les décisions AAH, CMI/S, CMI/I, RQTH et orientation vers le marché du travail.
- **Plus de 2 000 dossiers ont fait l'objet d'une prorogation automatique**, avec ouverture de droits à vie.



Cependant, malgré ces avancées, les dossiers anciens ou très anciens continuent d'être présentés tardivement en CDAPH, ce qui pénalise lourdement les bénéficiaires.

Nous déplorons que, bien que la MDPH 35 soit classée 19e en activité, elle occupe néanmoins la 96e place sur 100 en termes de délai de traitement des dossiers. À titre de comparaison, les délais sont de :

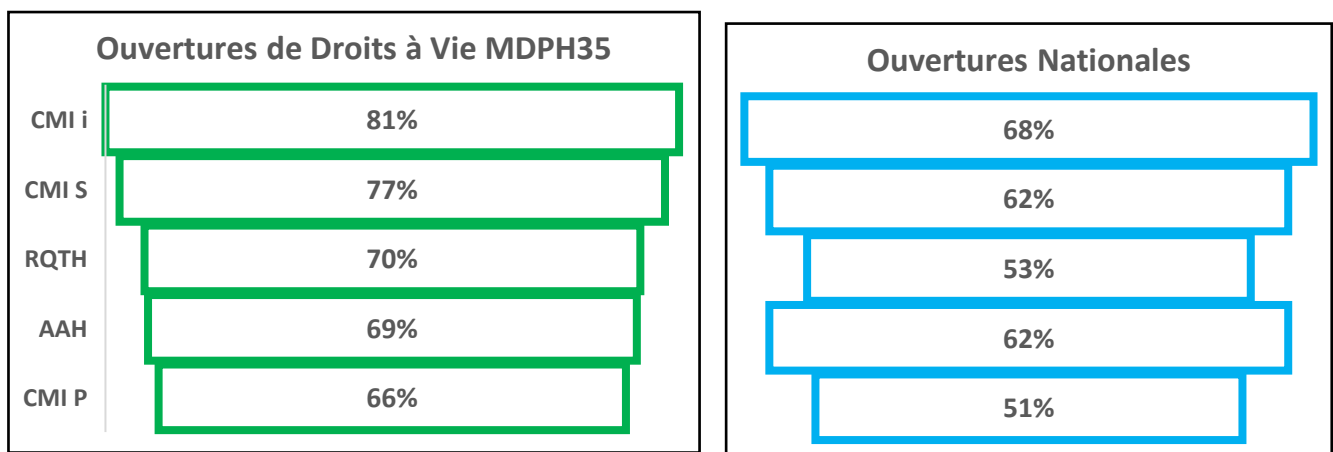
- 3 mois dans le Finistère, 3,8 mois dans les Côtes-d'Armor, 5,3 mois dans le Morbihan.

Un délai aussi long constitue une forme de maltraitance administrative, nuisant à la qualité du traitement des demandes et à l'accompagnement des bénéficiaires.

2.4. Les ouvertures de droits à vie : une amélioration progressive et future

Si l'ouverture de **droits à vie** représente une avancée majeure, ses effets ne seront pas immédiats. Toutefois, elle apporte :

- Une reconnaissance durable et une stabilité essentielle pour les bénéficiaires.
- Une diminution de la charge de travail de la MDPH, ce qui devrait contribuer à accélérer le traitement des nouvelles demandes.



La MDPH 35 à un taux d'ouverture de « droit à vie » supérieur au national pour toutes les demandes.

2.5. Des engagements annoncés par la MDPH

Lors de la CDA plénière de mars 2025, la MDPH a informé que ces nouvelles procédures avaient permis de réduire le nombre de dossiers en attente :

- de **17 000 en 2023 à 10 000 fin 2024**.

En 2024, davantage de dossiers ont été décisionnés que de dossiers déposés :

- **135 % des dossiers en stock** ont été traités en 2024,
- contre **115 % en 2023**, une situation qui ne s'était pas produite depuis 2018.

Après avoir traité les dossiers en attente et instauré de nouvelles procédures organisationnelles, la direction de la MDPH s'est engagée à approcher les délais de traitement du cadre légal en 2025.

Nous avons apporté notre soutien à l'ensemble de cette réorganisation, ainsi qu'au fonctionnement de la CDAPH, malgré sa complexité et le temps conséquent qu'elle requiert pour les membres du collège associatif. Fidèles à notre engagement, nous restons vigilants quant au respect de l'équité et à la préservation de la qualité des décisions.

Notre implication vise à garantir que les impératifs quantitatifs ne prennent pas le pas sur les exigences qualitatives, indispensables à un accompagnement juste et efficace.

3. Des points particuliers discutés et examinés lors des CDAPH plénières

3.1. La mise en œuvre de la P.M.O² : un enjeu majeur dans la prise en charge des enfants (et bientôt des adultes)

Issue du dispositif des 50 000 solutions, la P.M.O constitue un droit ouvert par la MDPH, permettant une compensation sous forme de prestation pluridisciplinaire en ambulatoire. L'accompagnement partiel en milieu ordinaire est assuré par diverses structures spécialisées telles que les SESSAD, IME, ITEP, IEM, EEAP, IDA³ et IDV⁴, adaptées aux besoins des enfants.

Toutefois, de nombreuses familles ont signalé des dysfonctionnements dans la mise en œuvre de ce dispositif, entraînant des situations préjudiciables :

- **Discordance entre les prestations et les prescriptions médicales** : Les soins prescrits et initiés en libéral en attente de place diffèrent parfois de ceux proposés. La P.M.O prévoit un accompagnement limité à des prises en charge hebdomadaires allant de 45 minutes à 2,5 actes ou suivis hebdomadaires. En raison d'un manque de personnel, certains établissements ou services qui refusent le conventionnement avec des professionnels libéraux, faute de moyens financiers ou proposent des alternatives de suivi.
- **Absence de prise en charge du transport** : Les parents doivent assumer seuls les trajets sans possibilité de remboursement. Le département ne finance un transport adapté que pour le trajet domicile-école-domicile, excluant tout déplacement vers la structure médico-sociale. La structure ne prend pas en charge le transport.
- **Non-assurance de la restauration** : Les établissements ne prévoient aucune prise en charge des repas, sauf dans un cadre thérapeutique. Ainsi, les parents doivent s'absenter de leur travail pour accompagner leur enfant, assurant eux-mêmes le transport et la pause méridienne, sans aucun soutien financier.

L'impossibilité réglementaire de cumuler l'AEEH et ses compléments avec une prise en charge libérale financée par la P.M.O aggrave la situation.

- En vertu de la réglementation en vigueur, les établissements médico-sociaux doivent eux-mêmes garantir les rééducations ou conventionner avec des professionnels libéraux. La personne n'est pas réglementairement éligible à l'AEEH pour ces prises en charge.

Face à ces difficultés rencontrées par les familles, nous avons alerté la MDPH et l'ARS sur les conséquences néfastes pour les enfants et leurs familles : rééducations inadaptées, charges financières insupportables et emploi du temps perturbateur. Nous avons ainsi demandé la mise en place d'un **groupe de travail mixte** pour traiter le refus d'ouverture des droits AEEH et PCH.

À l'issue de plusieurs réunions collaboratives, une fiche technique a été adoptée, précisant les conditions dans lesquelles l'AEEH et la PCH peuvent couvrir les besoins des enfants lorsque :

- Les prises en charge nécessaires excèdent 2,5 séances hebdomadaires.
- Le professionnel engagé dans l'accompagnement de l'enfant refuse le conventionnement PMO, afin d'éviter une rupture de suivi.

Pour les **professionnels libéraux remboursés par la CPAM**, la prise en charge reste possible sous certaines conditions :

² Prestation Milieu ordinaire

³ Institut pour Déficients Auditifs

⁴ Institut pour déficients visuels

- Elle doit être complémentaire aux 2,5 séances PMO, avec validation du médecin-conseil de la CPAM.
- Elle peut être maintenue si le professionnel refuse de conventionner avec la PMO, dans l'intérêt de l'enfant.

Dans toutes les autres situations, **l'établissement médico-social doit assumer financièrement les soins**, soit en les assurant en interne, soit en conventionnant avec un professionnel libéral, soit en proposant une solution alternative cohérente.

Ces décisions constituent désormais une doctrine départementale, garantissant une équité de traitement et s'appuyant sur les pratiques mises en place dans d'autres territoires.

3.2. Réévaluation des tarifs des prises en charge des rééducateurs

La question des tarifs de prise en charge est un enjeu crucial pour les familles, particulièrement pour les plus fragiles. L'augmentation des coûts des praticiens et des seuils de dépenses pour l'éligibilité au complément 1 AEEH a nécessité une **évaluation des tarifs applicables aux bilans et aux rééducations** :

- bilans Neuropsychologue ou psychologue spécialisé TND : **300 €**
Psychomotricité, ergothérapie (y compris intégration sensorielle), psychologue clinicien, équithérapie, médiation animale (sur prescription médicale) : **160 €**
- rééducations Neuropsychologue ou psychologue spécialisé TND : **50 €**
Psychomotricité, ergothérapie (y compris intégration sensorielle), psychologue clinicien, équithérapie, médiation animale (sur prescription médicale) : **45 €**

Les frais de bilans ne peuvent inclure de charges administratives, tandis que les frais de transport pour les familles peuvent être étudiés.

La durée d'ouverture du droit est limitée à trois ans et concerne uniquement les personnes vivant à domicile, avec une prise en charge intégrée au plan personnel de compensation.

3.3. Pause méridienne pour les élèves accompagnés par un AESH

La loi n° 2024-475 du 27 mai 2024 a transféré à l'État la responsabilité financière des AESH (Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap) sur le temps de midi. Cette responsabilité relevait auparavant de la collectivité organisatrice de la pause méridienne. Ce transfert à l'État est destiné à garantir une meilleure continuité de l'accompagnement humain et une simplification administrative pour les familles.

La CDAPH ouvre un droit uniquement sur le temps de scolarisation. L'accompagnement méridien n'est pas un droit ouvert, mais une préconisation après étude du besoin de compensation par une aide humaine pour le temps de midi. Si l'évaluation n'est pas réalisée par la MDPH, le PIAL est compétent.

Dans la réalité, en septembre 2024 des familles nous ont contactés pour une rupture de l'accompagnement le midi et des collectivités organisatrices du repas nous ont interrogé se trouvant sans accompagnant pour les élèves concernés. Des familles ont dû reprendre leur enfant pour le temps de pause méridienne, obligeant certains parents à limiter leur temps de travail.

Le décret du 14 février 2025 a permis de clarifier les modalités d'application et de garantir la prise en charge. L'État est l'employeur, mais les AESH se conforment aux consignes du responsable du service de restauration ou des activités périscolaires ayant pour objet la sécurité des élèves et le bon fonctionnement du service.

3.4. Des réflexions autour du règlement intérieur de la CDAPH

La MDPH nous a informés des délais observés entre la fin de l'évaluation et la prise de décision en CDAPH, impactant le temps global de traitement des dossiers.

En 2023, après modification de l'organisation par le département, nous sommes passés de 5 CDA mensuelles à 3 ou 2 selon la période de l'année. Les dossiers après évaluation restent en attente de passage en CDA.

Afin de réduire le délai entre l'évaluation et la décision, il a été décidé d'ajouter une CDA adulte en fin de mois. Un nouveau règlement intérieur a été proposé, et cette nouvelle organisation sera validée en Comex pour entrer en vigueur en 2025.

3.4. D'autres points abordés pendant les CDAPH plénières :

- **PCH Aide Humaine** : Un accord MDPH/département pour sécuriser les PCH aide humaine en renouvellement afin d'éviter les ruptures financières temporaires pendant le délai de traitement.
- **La PCH « élargie »**, qui permet une extension éligibilité pour le soutien à l'autonomie dans les troubles psychiques, mentaux ou neurodéveloppementaux et la surdi-cécité, fait systématiquement partie de l'étude du dossier par l'équipe plurielle d'évaluation.
- **Dans le cadre des procédures RAPO** (Recours Administratif Préalable Obligatoire), les usagers sont informés et peuvent venir en audition.
- **Les élèves en attente de places en IME et qui ont eu un parcours en ULIS élémentaire** peuvent avoir une orientation alternative Ulis Collège en attente d'admission en IME pour une durée maximale de 2 ans.
- **Un accord CAF/MDPH** pour éviter les ruptures financières dues au délai de traitement avec la prolongation des versements de l'AAH pendant 8 mois après la fin du droit.

Cette prolongation n'existe pas pour l'AEEH.

- **Organisation d'une journée sur la Pair-aidance** par la MDPH le 30 mai 2024 en collaboration avec l'ARS, la DSDEN, la CAF, la communauté 360, des ESMS et nos collègues associatifs du groupe Soutien par les Pairs. L'objectif était de présenter la « Feuille de route interinstitutionnelle du handicap en Ille-et-Vilaine ».
- **Une information sur l'actualisation de la RAPT** (réponse accompagnée pour tous) est prévue en 2025.
- **Un bilan du dossier numérique de l'usager** : nos collègues bénévoles du groupe de travail NTIC, qui y ont participé, ont signalé un manque d'accessibilité que nous avons relayé en plénière. La MDPH 35 a transmis ces signalements d'inaccessibilité numérique aux instances nationales.

Les CDA plénières, jusqu'en 2022 désignées sous le nom de CDA fonctionnelle, sont fondamentales pour assurer une meilleure compréhension des situations et garantir l'équité : elles offrent un espace d'échanges où professionnels et bénévoles croisent leurs perspectives sur les nouvelles lois et règlements, les sujets d'actualité, ainsi que sur les problématiques rencontrées lors des commissions.

4. De grandes inquiétudes pour les années futures

Une prise en charge insuffisante : des droits ouverts, mais sans solution de mise en oeuvre

Lors des auditions, nous constatons une aggravation des difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap et leurs familles. Trop nombreuses sont celles qui, faute de solution adaptée,

s'épuisent et s'appauvrissent : qu'il s'agisse d'un enfant ou d'un adulte, un parent doit souvent cesser son activité professionnelle ou réduire son temps de travail pour pallier l'absence d'accompagnement.

Malgré l'ouverture des droits par la CDAPH 35, de nombreuses personnes restent sans solution, faute de place disponible ou d'établissements ou services répondant à leurs besoins.

Le décret n° 2016-1873 du 26 décembre 2016, qui fixe le cahier des charges et la procédure de labellisation des maisons départementales de l'autonomie et du handicap, établit une obligation de suivi. Cependant, de nombreux problèmes persistants affectent les familles, soulignant des difficultés dans l'application effective de cette obligation.

Pour les enfants

- **Dans le cadre scolaire**, les AESH mutualisés sont insuffisamment présents, et les AESH individuels se retrouvent eux-mêmes mutualisés.
 - La CDAPH ouvre un droit à l'accessibilité des apprentissages sans préciser un nombre d'heures pour les AESH mutualisés, entraînant une mise en œuvre souvent inadéquate : répartie selon les moyens et non selon les besoins.
 - Le droit au matériel pédagogique adapté (MPA) est ouvert, mais les délais d'attente pour en bénéficier atteignent **près d'un an**.
- **Dans le cadre médico-social**, l'attente pour entrer en IME s'étend de cinq à sept ans, et une liste d'attente existe déjà pour les PMO.
 - Les parents signalent que les établissements ou services ne disposant pas des rééducateurs nécessaires **refusent de conventionner**, faute de moyens financiers.

Pour les adultes

- Certains restent à domicile avec leurs parents vieillissants, faute de place en FAM ou MAS.
 - Une liste d'attente concerne aussi les SAVS, alors même que la PCH ouvre des droits à des heures de vie sociale.
- Des demandes de PCH aide humaine sont faites pour l'entrée en habitat inclusif, mais elles interviennent souvent trop tardivement.
 - Ces personnes quittent le milieu sanitaire ou familial sans une évaluation adéquate de leurs besoins réels. L'accompagnement, souvent intégré aux activités habituelles des établissements ou assuré de manière informelle par des pairs-aidants familiaux, passe inaperçu. Par ailleurs, l'absence de droit à la PCH aide humaine fragilise leur projet d'habitat inclusif.

5. Nos objectifs : une vigilance permanente et de nouveaux bénévoles

Nous continuerons :

- **de renforcer nos compétences et notre activité** dans le travail préparatoire des CDAPH par la lecture des listings et les réunions d'échanges autour de nos questionnements malgré la nécessité d'y consacrer un temps important. C'est indispensable pour que nous soyons réellement acteurs lors des CDAPH et pour nous adapter aux modifications organisationnelles de la MDPH qui annoncent une diminution des délais de traitement des dossiers.
- **d'ouvrir des droits selon les besoins de compensation et non selon les moyens disponibles**. Les statistiques nationales montrent que la CDAPH 35 ouvre des droits de manière proportionnelle à la population du département. Pourtant ces droits restent largement non mis en œuvre. Il est indispensable de considérer les besoins et les projets des personnes et non les ressources disponibles.

d'être veilleurs pour que :

- **le projet de vie des personnes en situation de handicap** — un projet essentiel, unique et profondément personnel — soit reconnu, évalué équitablement et respecté, pour l'enfant ou pour l'adulte
- **le plan personnel de compensation, soit un levier d'accompagnement adapté**, réajusté en fonction de l'évolution des besoins et des aspirations, et non figé dans des contraintes administratives inadaptées qui provoquent des ruptures dans les parcours de vie.
- **Nous devons trouver de nouveaux bénévoles dans nos associations pour assurer l'avenir d'un collège associatif toujours compétent.** Se familiariser avec le Système d'Information Harmonisé (SIH), outil clé pour la rédaction des listings et l'analyse des données, connaître l'évolution des droits et la transformation du secteur médico-social, dans le cadre de l'ouverture des Droits, demande un temps de formation et d'acculturation important.

Le « passage » des compétences et des usages, acquis au fil des années depuis 2006, est indispensable.

Notre engagement est essentiel pour garantir une représentation associative solide, capable de défendre avec expertise et conviction les droits des personnes en situation de handicap.

Les membres du collège associatif en CDAPH doivent rester porteurs de la parole de toutes les personnes en situation de handicap, de leurs besoins, de leurs projets, dans le respect des droits et de l'équité.

Groupe de travail Soutien par les pairs

Coordinateur, coordinatrices : Catherine Lechevallier, Philippe Ramet, Françoise Thouvenot

Membres du Groupe de travail :

AApedys35 : F Thouvenot, I Velter, ADIMC : S Perot, ADAPEI35 : C Aubry, C Lechevallier, P Ramet, M Delahaye, APAJH35 : C Francannet, APF France Handicap : S Baot, P Aubry, Autism'Aide35 : T Jardin, JL Le Goaller AVH : Carole Marchand, Joël Marchand, Cochlée Bretagne : F Janvier, Keditu : Luc Bonfils, Retina France : P Lepilouer, E Lenglumé, I. Defosse, M. Rozé, UNAFAM : N Sarret, A Hennequin, Espoir 35 : C Blanchet, M Ferlicot, TDAH Hypersupers : L Pinguet, bénévoles : F Barbé, Yves Lapie

Présentation du GT et missions

Le Groupe de Soutien par les pairs s'est constitué en juin 2016 avec des représentants du Collectif Handicaps 35, siégeant en Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), et représentant, chacun, une association adhérente au Collectif Handicaps 35.

Le Collectif Handicaps 35 porte l'axe 3 de la Réponse Accompagnée pour Tous (RAPT).

Dans cet objectif le groupe des pairs, dans l'axe 3 de la démarche :

- Renforce son action par l'accompagnement des personnes qui est un moyen d'atteindre l'accès aux Droits pour la prise en compte des besoins et des demandes. Le pair facilitateur, explique une organisation qui doit faciliter le choix de vie personnel, garantir une personnalisation et la continuité du parcours de vie.
- Développe la formation des professionnels et futurs professionnels, que la feuille de route du Département « territoire 100% inclusif » indique comme « un point essentiel d'amélioration ».
- Augmente les représentations dans tous les lieux et commissions qui traitent des questions du handicap.
-

1- Les actions menées en 2024 dans le cadre de l'accompagnement

Accompagner chaque personne ou chaque famille qui le souhaite

- Dans sa démarche de demande de PAG ou la recherche de solutions pour permettre un cheminement plus facile.
- Pour faciliter les relations entre la personne et/ou sa famille et avec les professionnels concernés ou les Institutions (M.D.P.H, Education Nationale, Département, Établissements Médico-Sociaux) dans le cadre de la Réponse Accompagnée Pour Tous afin d'éviter la rupture de parcours.
- Pour aider à prendre du recul et encourager la volonté de construire un parcours de vie adapté aux besoins et projets personnels

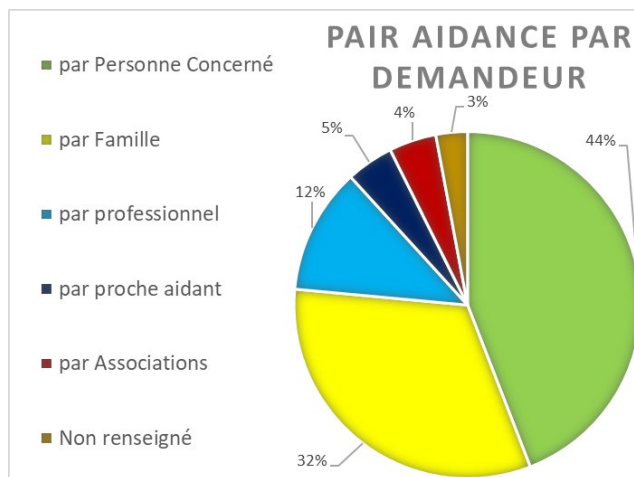
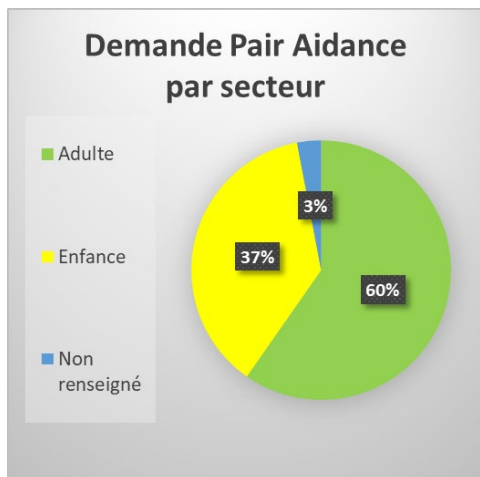
Sans se substituer aux professionnels, ni aux institutions.

- **Actions d'accompagnement dans le cadre de suivis de Plan d'Accompagnement Global – Suite de saisine par la MDPH35**

En 2024, un suivi de PAG, demandé par la référente de parcours de la MDPH

- **Actions d'accompagnement dans le cadre de saisines directes**

En 2024, le groupe de travail a été sollicité 67 fois directement par des familles et par des personnes pour soutenir, expliquer, guider, rassurer afin de permettre un cheminement plus facile dans le cadre du Droit, de la mise en œuvre des droits et des souhaits des personnes.



Les motifs de demandes :

Intervention des pairs dans le cadre des accompagnements

Échange mails - Contacts téléphoniques - Rencontres en présentiels - Participation aux réunions

Formulation de conseils et soutien pour recentrer la demande et positionner la problématique dans un cadre rationnel et sans affect.

Des demandes Adultes qui concernent :

- Des conflits avec l'établissement de résidence, des SSIAD, des SAAD, parfois le CHU. Nous orientons certaines demandes vers des Pairs avec une expertise d'usage sur les troubles Psy.
- Au niveau de l'habitat des conflits avec le bailleur des aménagements de logements, des recherches d'habitat inclusif, des recherches de logement adapté, des recherches d'aides financières et parfois même des recherches d'hôtels avec chambres PMR.
- Beaucoup de demandes pour faire traiter rapidement un dossier MDPH, explications de notifications, désaccords sur la notification ou avec la conciliation.
- Pour l'emploi des demandes d'information sur le maintien en emploi, sur l'aménagement des postes de travail, sur les organismes de reconversion, pour demander des accélérations de dossier RQTH (non-renouvellement de contrat sans notification RQTH, titularisations uniquement avec obtention de la RQTH), pour un conflit avec l'employeur.
 - Des demandes concernant des places de parking PMR privé, des places PMR de la ville non accessibles
- Demandes sans objet, pour des personnes qui ne sont pas en situation de handicap, mais âgées, pour des pathologies des personnes sortant de CH, et des demandes de personnes issues de l'immigration parfois avec RQTH.
 - Nous avons eu des sollicitations de la part d'enseignants en SEGPA, mais aussi d'enseignants en école.
 - Des demandes de la part de Familles rurales.

2. La valorisation de l'expertise d'usage dans le cadre de la formation des futurs professionnels et des professionnels

En 2020, l'organisme de formation créé en 2019 dans le cadre de l'axe de développement de la démarche Soutien par les Pairs a obtenu sa labellisation « Datadock » puis « Qualiopi ». Cette labélisation permet

aux stagiaires de participer aux formations dans le cadre de la formation continue. Nous avons validé en 2024 notre renouvellement de label.

L'Axe 3 de la démarche RAPT prévoit la formation des professionnels avec le concours de l'expertise des pairs.

En début d'année 2024, nos bénévoles formateurs ont réalisé une formation « animer une formation adulte »

➤ **En 2024 nous avons animé**

- **Dans le cadre de « Qualiopi », mi-avril, 10 bénévoles ont mené une action de formation à destination des professionnels de transports adaptés de LSA transports et Jehannin transports.**
- Des interventions lors des Assises Locales du handicap avec la coordination de la matinée enfance.
- Une présence du Collectif lors du forum ARPEJH en décembre 2024
 - Participation à un webinaire avec la MAS sur les « Troubles DYS – La dyslexie, repérage, Accompagnement et droits »
 - Participation à une table ronde avec SEA, pôle accueil familial sur le thème de l'enfance
 - Un atelier journée professionnelle, feuille de route Handicap à la MDPH concernant le soutien par les pairs.
 - Participation au forum de la « Quinzaine des handicaps » au Val d'Anast
- **9 actions de sensibilisation**

Ces sessions de sensibilisation sur les diverses familles de handicap sont animées par des bénévoles possédant une expertise d'usage dans le domaine concerné. Tous les deux ans, une formation destinée aux formateurs est organisée afin d'optimiser la transmission d'un message qui réponde tant aux besoins des participants qu'aux attentes de la structure.

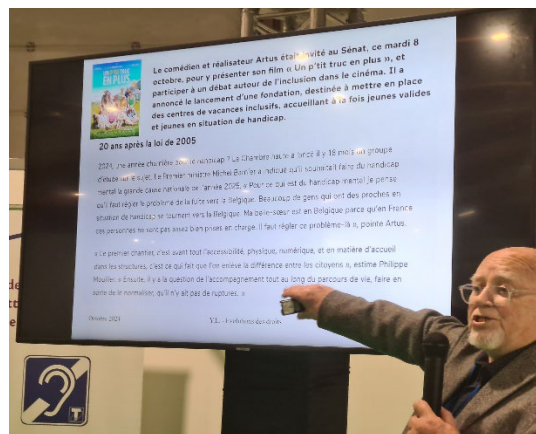
Nous avons eu l'honneur d'intervenir pour sensibiliser des étudiants à l'IFPEK, à Lactalis Tercé, ainsi qu'à la DREAL, où nous avons animé deux ateliers sur les troubles du neurodéveloppement (TND) et Facile à Lire et à Comprendre (FALC), ainsi que sur le trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH). Au cours de l'année 2024, nous avons également sensibilisé à deux reprises les futurs ambulanciers à l'IFA. Nous étions présents lors du passage de la flamme olympique, nous avons eu également l'opportunité de sensibiliser l'équipe administrative et le corps enseignant de l'ESRA Bretagne. De plus, nous avons mené une session de sensibilisation sur les handicaps liés à la déficience visuelle à Lactalis de Retiers, et nous sommes également intervenu sur le campus de Ker Lann pour sensibiliser des étudiants.

Les actions de sensibilisation et de formation ont totalisé 1 420 heures de bénévolat, englobant l'animation, la préparation des interventions, ainsi que la création de documents et d'outils pédagogiques.

➤ **Nous avons soutenu l'animation de 2 conférences au Salon Autonomic**

Une première conférence a été animée sur le thème « L'école inclusive en souffrance », en collaboration avec le groupe Enfance/Scolarité, suivie d'une seconde dédiée à « L'offre médico-sociale à la lumière de l'évolution des droits et de l'égalité des chances, telle que stipulée dans la loi du 11 février 2005 », animée par Yves Lapie.

En parallèle de ces deux conférences, nous avons participé au stand durant trois jours, offrant l'opportunité de rencontrer et de répondre aux interrogations des personnes désireuses d'échanger avec nous.



➤ Une nouvelle action engagée par le collectif handicap 35 pour soutenir les familles

Face aux sollicitations croissantes de familles avec un enfant en difficulté à l'école du fait d'un droit non mis en œuvre, obtenir l'effectivité d'un droit dans le cadre médico-social, faire une demande particulière à la MDPH ou en désaccord sur des problèmes d'accessibilité de logement, transport, etc..., nous avons sollicité l'accord du conseil d'administration pour assurer une permanence juridique.

Jean Luc le Goaller et Thierry Jardin (Autism'aide35) ont proposé la prestation d'une avocate rennais déjà spécialisée dans le handicap. Après discussions et accord avec cette avocate, une boîte e-mail spécifique a été créée ainsi qu'une procédure de travail. L'avocate a mis en place des fiches d'information (en tenant compte des RGPD).

Nous avons fait communication sur les médias, sur notre site, vers les associations de parents, des communes, le département, des centres sociaux et vers la DACTiv.

Une permanence mensuelle est proposée aux familles dans les locaux du collectif.

Cette permanence juridique est gratuite pour les familles et financée par le collectif.

Depuis novembre la permanence est complète. Une fiche d'information, disponible sur notre site, a été rédigée.

Le retour des familles est très concluant. Elles expliquent fréquemment leur satisfaction de bénéficier des conseils d'un avocat au sein du Collectif handicaps35 et que malgré leur désir, il était impossible pour elles de se rendre dans un cabinet d'avocat.

Actuellement nous prenons uniquement en compte les difficultés des enfants. Il faudra peut-être ouvrir aux adultes, mais cela représente un coût important pour le Collectif handicaps35.

➤ Nous avons organisé une seconde Assemblée Plénière

Pour favoriser une meilleure connaissance mutuelle entre tous les militants, nous avons organisé une assemblée plénière le 26 novembre, axée sur le thème de l'interconnaissance. Cet événement a rassemblé plus de 60 bénévoles. Nous avons eu l'honneur d'accueillir, durant le repas, Monsieur Sorge, sous-préfet chargé de la mission handicap auprès du préfet de la région Bretagne, ainsi que Madame Billard, Vice-Présidente en charge du handicap au Département, Monsieur Monéger, Inspecteur départemental ASH DSDEN35, et Monsieur Monnier, adjoint au maire en charge du handicap.

Pour animer cette journée, nous avons fait appel à des comédiens dont les performances ont permis aux bénévoles des différentes associations de mieux se connaître. Ces mises en scène ont favorisé des échanges enrichissants sur divers sujets, nous incitant à réfléchir ensemble aux axes de développement et à mieux comprendre les compétences de chacun en vue de futurs projets communs. Cette assemblée nous a permis d'engager une action pour 2025 sur l'anniversaire de la Loi de 2005 et son évolution dans l'avenir.

3. D'autres évènements et partenariats pour valoriser la Pair-aidance

3.1. Des événements

- la participation à une table ronde sur l'accès aux droits des enfants confiés au département dans le milieu scolaire, organisée par SEA35 en présence du Défenseur des Droits des enfants.
- Participation à une journée interprofessionnelle organisée par la MDPH en mai, réunissant les professionnels du médico-social, de l'Éducation nationale et les acteurs institutionnels du département (DDEC, Préfecture, DDETS, CPAM, CAF). L'événement était consacré à la "feuille de route handicap - réponse accompagnée pour tous (RAPT)", visant à répondre aux défis d'inclusion des personnes en situation de handicap, à garantir une accessibilité universelle aux services, à adapter les espaces publics et à lutter contre l'isolement. La démarche RAPT, intégrée à la feuille de route Handicap 35, repose sur 10 objectifs stratégiques partagés visant à réduire les ruptures de parcours, dans une approche proactive. Dans ce cadre, nous avons animé un atelier sur la pair-aidance, dont l'objectif était d'établir un diagnostic partagé et d'identifier des leviers d'action. Ces échanges ont permis de mieux se connaître, d'appréhender les rôles de chacun et de valoriser la place de la pair-aidance bénévole, fondée sur l'expertise d'usage.
- Dans le cadre de notre collaboration avec le CCAS de Val-d'Anast, nous avons pris part à la Quinzaine des Handicaps organisée dans la ville. À cette occasion, nous avons animé deux ciné-débats sur le handicap, proposé des ateliers de sensibilisation au handicap invisible et tenu un stand d'information lors du forum.

Ces initiatives ont permis de favoriser les échanges avec des personnes en quête d'informations, souvent confrontées à des défis liés à la mobilité en milieu rural.

• Des actions en préparation

En 2024, nous avons engagé des réunions de travail avec le CCAS de Redon pour préparer une journée de sensibilisation intitulée "L'annonce du handicap, et après ?", qui se tiendra en avril 2025.

Parallèlement, nous avons collaboré avec les trois CLICs du nord du département afin d'organiser, en juin 2025, une journée dédiée aux dispositifs d'accompagnement.

Ces actions nous permettent d'« aller vers » des personnes éloignées de Rennes, qui ne pensent pas toujours à nous solliciter. Elles renforcent également les liens avec les centres sociaux et les structures de territoire, qui prennent conscience de notre rôle potentiel en tant que centre de ressources, notamment dans le cadre de l'accompagnement par les pairs.

Elle s'intègre dans le cadre de notre projet associatif renforçant ainsi la portée de nos actions et notre engagement auprès des acteurs locaux.



3.2. Des actions étudiantes

Le projet ZAP, intégré au Campus des Solidarités Askoria et Inov Lab, est un projet étudiant conçu pour placer les étudiants en situation professionnelle réelle. Il combine enseignements prescrits et non prescrits, leur permettant d'expérimenter la collaboration interprofessionnelle à travers des projets concrets et impliquant des partenaires, associations et structures locales.

L'objectif est de les amener à développer des compétences de terrain, à créer des liens avec les acteurs sociaux et à mener des initiatives directement applicables dans leur future pratique.

Dans ce cadre, le projet mené avec les **moniteurs éducateurs** portait sur un **diagnostic de territoire** dans un **quartier prioritaire de la ville (Villejean Kennedy)**, afin d'évaluer la perception et les méconnaissances du handicap par les habitants. Cette étude devait servir de base pour une future sensibilisation citoyenne, en s'appuyant sur ses résultats.

Les rencontres organisées par le collectif avec les professionnels, élus et habitants ont été très enrichissantes, malgré un manque de temps pour les étudiants et le collectif. La diversité des approches éthiques a représenté un défi, tout en offrant de précieuses leçons sur le travail en groupe et la gestion de projet. Deux enjeux majeurs sont ressortis : l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et la sensibilisation aux handicaps invisibles.

Les étudiants ont pu tisser des liens avec les structures locales, amorçant ainsi la création d'un réseau professionnel essentiel à leur future pratique. Toutefois, notre chargé de projet a dû assumer une charge de travail conséquente pour pallier le manque de disponibilité des étudiantes et la coordination du projet.

Malgré ces défis, le challenge a été relevé avec succès. Dès novembre, nous avons rencontré de nouveaux étudiants : un groupe prendra en charge la sensibilisation citoyenne en s'appuyant sur les travaux de leurs collègues de l'année précédente. Un autre groupe mènera une enquête de territoire sur un autre quartier prioritaire de la ville.

Ces projets étudiants s'intègrent pleinement dans notre projet associatif, en contribuant à l'accompagnement des futurs professionnels par l'expertise d'usage, au soutien des initiatives étudiantes et à la sensibilisation des citoyens aux situations de handicap, notamment les handicaps invisibles.



3.3 Un partenariat visant à intégrer pleinement les enjeux du handicap dans les politiques de développement durable et de transition écologique.

En 2024 collectifs handicaps 35 a adhéré à la MCE (Maison de la Consommation et de l'Environnement) et notre vice-présidente a été administratrice, avec la volonté d'inscrire les droits des personnes en situation de handicap dans le cadre de la transition écologique, conformément à notre projet associatif. Des actions en faveur de la transition écologique, notamment via la COP Bretagne, et l'élaboration de sa convention avec la Ville de Rennes ont été réalisées.

La MCE a noté que le Collectif Handicaps 35 avait organisé les Assises rennaises du handicap, renforçant l'inclusion et la sensibilisation sur ce sujet essentiel.

En parallèle, des initiatives sont menées pour soutenir les projets associatifs, notamment à travers une campagne de dons et des collaborations renforcées. Les membres de la MCE.

Une préparation de « MCE by Night ! » en novembre a été un événement associatif festif réunissant les membres et partenaires.

En fin d'année, il a été décidé de ne pas poursuivre notre engagement au sein de la MCE. Les actions menées étant principalement orientées vers la transition écologique, il demeure difficile de faire entendre la voix du handicap dans les actions. De plus, le montant de l'adhésion ne nous permet pas de renouveler notre participation.

4. Les difficultés rencontrées et les réflexions en cours et orientations envisagées pour 2025

Le groupe de travail soutien par les pairs exige de fortes disponibilités des pairs aidants, une connaissance actualisée des textes juridiques et une prise de distance par rapport à sa propre vie. « **N'est pas pair qui veut !** »

La personne qui sollicite est libre de nous indiquer la suite de ses démarches, de nous faire un retour ou de revenir vers nous. Une nouvelle sollicitation est son choix et le pair ne la recontacte pas lui-même. La difficulté de la traçabilité et l'absence de retour sur les situations suivies ne permet pas connaître l'avancée des dossiers. C'est souvent frustrant.

Nous sommes maintenant confrontés à des sollicitations qui relèvent du droit commun, ce qui n'est pas de notre domaine de compétences.

Des projets sont en cours pour 2025 :

- des contacts sont engagés avec des CLIC pour participer à leur forum afin que le handicap soit identifié dans les actions concernant l'autonomie.
- une formation de formateurs renforcera les compétences des bénévoles intervenants dans les actions de formation et de sensibilisation
- des actions de formation (entreprises de taxi sous contrat avec le département pour transporter des enfants en situation de handicap) et de sensibilisations (350 salariés d'usine Lactalis, de la DREAL, de l'institut de Formation d'Ambulancier, des demandes d'Écoles d'enseignement supérieur, du service civil des Armées)

C'est une lourde charge pour les bénévoles. Nos interventions sont toujours très appréciées, mais elles demandent une organisation importante et précise, un travail administratif important qui sont une charge mentale assez lourde pour les bénévoles.

Nos interventions, en plus de la sensibilisation, permettent à des salariés ou des élèves de s'informer sur la prise en charge du handicap à titre personnel ou pour leurs familles.

L'accompagnement des familles continue avec les demandes directes.

Le groupe des pairs est reconnu pour son expertise, les compétences de ses pairs aidants et l'empathie de tous les bénévoles face aux personnes en souffrance ou fragilisées

Nous adressons tous nos remerciements aux bénévoles pour leur dévouement dans une mission qui est très particulière, en lien avec les professionnels, mais pas à la place des professionnels. Cette mission est très particulière : elle permet un échange « de personne à personne » pour que des situations douloureuses soient contrôlées. Ces actions permettent que les personnes qui nous contactent mobilisent leur autodétermination pour accepter ou agir dans une situation difficile.

Nous exprimons notre gratitude au département d'Ille-et-Vilaine pour le soutien apporté à notre action de 2017 à 2023. Son engagement a été essentiel à notre développement, et nous remercions chaleureusement les équipes qui ont contribué à cette collaboration.

Groupe de travail Accès aux soins et à la santé

Coordinatrices et coordinateur : Jean-Luc LE GOALLER Autism'aide35, et PÉROT Sylvie (ADIMC 35), Annie RAGAIN (ASHB) et Françoise THOUVENOT (AAPEDYS35) pour le Comité Départemental Charte Romain Jacob.

Membres du Groupe de travail : Aubry Patrick (APF France handicap), Bastit Sylvie, Bertrand Dominique, Blanchet Catherine (ESPOIR 35), Cadet Charlene (APF France handicap), Chapon Yvonnick (Handisport Rennes Club), Le Goaller Jean-Luc, Thierry Jardin (autism'aide 35), Le Pilouer Patricia (retina France), Leclerc Béatrice (ADAPEI 35), Pannetier Nathalie (APF France handicap) Soul Stéphane (ANPIHM) Ragain Annie (ASHB) Richard Marie-Annick (EFO 35), Françoise Thouvenot (Aapedys35)

Objectif du GT et missions

Être à l'écoute des personnes vivant avec un handicap et leur famille, dans le domaine « Péri-Médical», afin de :

- Veiller à la prise en compte de leurs spécificités,
- Porter leur parole auprès des institutions pour voir l'application des préconisations,
- Veiller au respect des lois, notamment de « La charte Romain Jacob ».
- Demander l'accès aux soins pour tous, sans contraintes.
- Effectuer des sensibilisations et formations sur les handicaps.

1- Les actions menées en 2024

L'Année 2024 nous a permis de poursuivre le travail de collaboration avec le CHU de Pontchaillou.

Une semaine de sensibilisation importante aux réalités des handicaps a été menée du 2 au 6 décembre 2024 auprès des professionnels et usagers du CHU avec pour intitulé :

Un CHU pour Tous : le handicap au cœur des pratiques.

Durant cette semaine, un rappel à la Charte Romain Jacob et au baromètre « handifaction » a donné lieu à des échanges autour d'une table ronde.

Sur cette semaine, le CH35 a tenu un stand dans le hall du CHU et un groupe mené par Michelle ROZE a proposé un parcours interactif de simulation à la vie avec le handicap visuel très apprécié des professionnels.

Des demandes d'expertises nous ont été demandées par le CHU :

- Choix du mobilier pour le nouveau CCI.(Patricia a fait un rapport très complet à ce sujet).
- Réflexion sur un accès aux soins facilité et adapté pour tous sans l'obligation d'être accompagné dans un souci de garder son autonomie dans tous les services (outillage et formation des personnels d'accueil et des soignants).
- Mise en place du passeport hospitalier accessible à tous.

Le Collectif participe, avec des bénévoles d'associations membres, au séminaire des Étudiants en médecine, de deuxième année, à la faculté de médecine.

Cette journée s'intègre dans un module de sensibilisation des étudiants aux handicaps, au moyen d'un stage de deux jours dans des structures médico-sociales.

Nous y représentons 5 grandes familles de handicap par les bénévoles.

Nous espérons qu'elle sera suivie dans les années à venir d'une formation plus poussée pour les étudiants de 6ème année.

Une collaboration a été entamée également avec l'équipe maladie rare, visant la formation des internes et médecins intervenant à l'unité handicap, un bloc spécifique dédié aux personnes handicapées en échec de soins de 4ème niveau. Cette collaboration sera portée par le Collectif Handicaps 35 et Autism'aide 35.

2. Création du Comité Départemental de la Charte Romain Jacob (CRDCRJ35)

Un CRDCRJ35, animé par un coordinateur de APF France Handicap Bretagne, a été créé en novembre en partenariat avec huit services de soins départementaux, hospitaliers et de prévention afin de diffuser ses recommandations et renforcer les principes de la charte.

Le collectif Handicaps35, signataire de la charte en 2015, prévoit de la resigner en 2025.

Le CRDCRJ35 ambitionne de recenser les actions engagées sur le territoire pour améliorer le baromètre Handifaction, d'accompagner les acteurs du terrain et les écoles de soins, et de renforcer la prévention et le dépistage.

Des actions spécifiques sont aussi prévues en direction des CTS, CDCA et CRSA, particulièrement dans le cadre de la prévention pour l'accès à la santé.

Des leviers d'action ont été définis afin d'animer de futurs groupes de travail dédiés à la sensibilisation et à la formation des professionnels, au recensement des refus de soins, ainsi qu'à l'élargissement du dispositif aux acteurs de la médecine de ville pour favoriser l'adaptation de leurs pratiques.

Une collaboration renforcée avec les intercommunalités est également envisagée, notamment à travers les politiques publiques de transport, afin de faciliter l'accès aux soins par des professionnels d'autres communes.

Deux réunions ont déjà eu lieu, et une nouvelle rencontre est prévue en 2025 en présence de Pascal Jacob. La feuille de route est en cours d'élaboration.

Les bénévoles du Collectif Handicaps 35 seront fortement sollicités pour que toutes les familles de handicap soient représentées dans le cadre de l'accès aux soins mais aussi dans le cadre de la prévention pour conserver la santé.

3. Des difficultés

Du manque de bénévoles sur ce groupe résulte des difficultés. C'est un problème car des difficultés spécifiques et très importantes dans le soin pourraient être oubliées dans nos présentations.

Il serait bien d'avoir un ou deux bénévoles sur chaque famille de handicap.

Nous espérons que notre appel sera entendu....

Groupe de travail enfance et scolarité

Coordinatrice / Coordonnateur bénévoles : Françoise Thouvenot —Thierry Jardin- Jean Yves Le Houezec (pour le Collectif Pour une École vraiment inclusive), Sandrine Roselier (pour les actions avec et vers les étudiants)

Membres du Groupe de travail :

AAD : Ségolène Murgue, ABA : L Beaulieu , S Zani ; APedys35 : I Velter, F Thouvenot, ADIMC : S Pérot, ADAPEI35 : C Lechevallier, APF France Handicap : S Roselier, JY Le Houezec ; APAJH35 : C Francannet, Autism'Aide35 : N Guillou, T Jardin, Cochlée Bretagne : F Janvier, Retina France : P Lepilouer, C Thébault, I Defosse, L Pinguet HypersuperTDAH, A.hennequin UNAFAM

Présentation et missions

Ce groupe de travail est un lieu d'observation et d'analyse des besoins autour de la prise en charge des enfants en situation de handicap dans leur vie quotidienne de la naissance à l'entrée dans la vie professionnelle. Les bénévoles mettent en commun des problèmes signalés par les familles et les membres de leurs associations, pour analyser les situations et engager des actions.

La situation de l'inclusion scolaire en Ile-et-Vilaine à la rentrée septembre 2024

Le droit à l'éducation des enfants en situation de handicap évolue avec des avancées législatives, mais reste confronté à des défis liés au manque de moyens dans l'école inclusive et les établissements médico-sociaux :

- inégalités territoriales pour l'accès aux dispositifs d'accompagnement
- formation insuffisante des équipes éducatives sur les pédagogies différenciées
- manque de personnel
- expertise lacunaire du personnel dans l'éducation nationale et dans le médico-social
- délais d'attente trop longs (ULIS, matériel pédagogique adapté, établissements, services et solutions médico-sociales)
- charge mentale importante pour les familles, fragilisation et précarisation des familles

Trop d'enfants sont en attente de places en Établissements, Services et Solutions du Médico-social, trop d'enfants n'ont pas l'effectivité de l'aide humaine à l'école (AESH).

Situation des Elèves en Situation de Handicap à l'école	Rentrée 2024	Rentrée 2021
Nombre d'élèves	6107 (soit +11% sur 2021)	5532
Avec accompagnement humain	4 537 (soit 74% des ESH)	3 713 (soit 67% des ESH)
Elèves an attente AESH (source CODESI)	808	
Elèves en ULIS École (46)	531	
Elèves en ULIS Collège (48)	562	
Elèves en ULIS Lycée (11)	128	
Elèves accompagnement SAPADHE	172	
Instruction en famille	387	684
Elèves en attente de places en ESMS	1 051	754
PMO/SESSAD	426	323
ITEP	233	178
IME	338	212

Plusieurs formes d'actions des militants

Les réflexions sur ces états des lieux conduisent à décider d'une action collective vers la structure concernée pour réclamer le respect des Droits et rechercher des solutions raisonnables de mise en œuvre.

1. Au niveau local

1.1. Des actions institutionnelles

Nous avons plusieurs fois rencontré les inspecteurs en charge du handicap pour exprimer nos inquiétudes et demander des réponses. Certaines demandes comme une prise en charge particulière pour les élèves de collège orienté en IME et qui ont eu un cursus en dispositif Ulis élémentaire a été mis en œuvre. De manière temporaire pour deux ans.

CODESI (Comité Départemental de suivi de l'École Inclusive). (chiffres ci-dessus)
En septembre plus de 6 000 élèves en situation de handicap sont inscrits à l'école dans le département.

- Il nous a été indiqué que le délai d'attente pour le matériel pédagogique adapté était maintenant de 6 mois. Mais de nombreuses familles nous ont contactés, ayant déjà attendu une année.

Il nous a été présenté de nouvelles solutions comme :

- **un Dispositif de Répit Scolaire** qui permet d'accueillir des élèves de primaire en grande difficulté avec un accompagnement pluridisciplinaire pour une durée de six mois. À la sortie ils bénéficient d'un suivi et leur enseignant est accompagné pour des conseils adaptés. Si ce dispositif est intéressant, il n'accompagne que 12 enfants pour tout le département. Ce n'est pas en correspondance avec le nombre d'enfants scolarisés à temps très partiel du fait de l'absence de prise en charge adaptée à leurs besoins particuliers ou d'élèves en grande souffrance à l'école (comme les enseignants qui les accueillent).

COPIL AESH

La DSDEN nous a expliqué les difficultés RH face aux démissions importantes des AESH avant la rentrée scolaire : métier difficile, mal reconnu par l'EN et peu rémunéré. Certains sont à temps partiel.

Il nous a été annoncé que les directeurs d'écoles seraient formés au renseignement des GEVASco première demande. Ce document renseigné pendant une équipe éducative enseignants/parents est indispensable à la MDPH pour évaluer le Parcours Scolaire de l'élève et son besoin d'accompagnement humain.

Il est très souvent insuffisamment renseigné, ce qui pénalise l'enfant et sa famille qui voient leurs demandes refusées. C'est une perte de chance pour l'élève due, à une méconnaissance du document et souvent à la volonté de l'enseignant de ne pas stigmatiser un enfant.

1.2. Travaux et partages du groupe

Rapport de la Cour des Comptes sur l'école inclusive

En septembre, nous avons échangé sur le bilan « Inclusion scolaire » de la Cour des Comptes. Ses conclusions mettent en évidence **une forte augmentation du nombre d'élèves en situation de handicap**, mais une inclusion encore **qualitativement déficiente** :

- Beaucoup d'élèves ne bénéficient pas **d'aménagements adaptés à leurs besoins ni de matériel pédagogique accessible**.
- Le **recours massif aux AESH**, souvent peu ou mal formés, ne suffit pas à pallier le manque de prise en charge spécifique. L'enseignant est « maître » de la pédagogie adaptée aux besoins particuliers, pédagogie que l'AESH met en œuvre pour rendre l'apprentissage accessible. Mais de temps en temps, l'AESH se retrouve seul à mettre en place ces aménagements pédagogiques.

- **L'inaccessibilité de certains établissements**, notamment en zone rurale, constitue un obstacle supplémentaire.

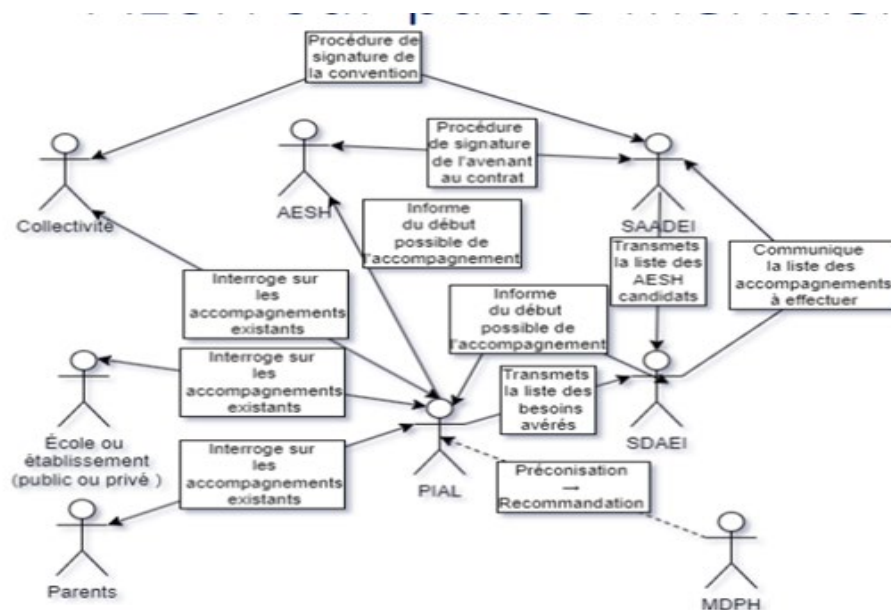
Cette analyse correspond à la situation du département.

Prise en charge financière de l'accompagnement humain durant la pause méridienne

Nous avons discuté de mise en œuvre de la **loi n° 2024-475 du 27 mai 2024**, qui attribue à l'État la responsabilité financière de l'accompagnement des élèves en situation de handicap sur la pause méridienne. La circulaire précise que cet accompagnement **reste collectif**, sauf cas particulier, et que la **CDAPH** ne peut qu'émettre une recommandation qui **ne lie pas l'administration**. Ce n'est pas un Droit ouvert.

Il est par ailleurs précisé que l'aide humaine ne se substitue pas à la surveillance et à l'encadrement des élèves durant la pause méridienne, qui relève de la compétence exclusive de la commune ou de la direction dans le second degré et dans l'enseignement privé.

Nous avons interpellé la DSDEN qui nous a fait une présentation rassurante avec le schéma ci-dessous.



En septembre, nous avons été sollicités par :

- **Des parents** contraints de récupérer leur enfant à midi faute d'accompagnement, occasionnant des difficultés professionnelles.
- **Des collectivités** qui n'avaient pas prévu de recruter du personnel financé par l'État, ce qui a entraîné des ruptures d'accompagnement.

Un accord a finalement été trouvé pour début 2025, mais cette situation a provoqué des tensions dans certaines familles pendant le dernier trimestre 2024.

1.3. Un partenariat essentiel

Nous avons apporté notre **soutien au collectif informel « Pour une école vraiment inclusive »**, qui rassemble sur le département familles, enseignants et AESH engagés pour défendre une véritable inclusion des enfants en situation de handicap à l'école. Cette année, de nombreuses écoles ont fait grève, notamment à **Rennes (Joseph Lotte, Villeneuve, Jules Isaac, la Poterie), Pont-Péan, Saint-Gilles, Saint-Grégoire** et plusieurs collègues.

Le **collectif Handicaps 35** a soutenu ce mouvement par :

- Une pétition intitulée en ligne en février « **Enfants en danger, défaillance de l'État dans l'instruction en Ille-et-Vilaine** » qui a rassemblé plus de **10 500 signatures**.
- Une mobilisation dans des manifestations réunissant parents, enseignants, associations et élus.

Jean-Yves Le Houezec, membre du groupe de travail et militant au CH35 depuis de longues années accompagne ce collectif dans toutes ses actions.

Les mouvements qui réunissent familles, enseignants, AESH, autres personnels de l'équipe éducative, syndicat enseignant et associations militantes représentent une force citoyenne qui doit se développer.



Une annexe en fin de rapport reprend toutes les actions de l'année 2024 du Collectif

1.4. Apprentissage et classes prépa métier

Nos collègues du **groupe insertion professionnelle et maintien en emploi** ont participé à des actions organisées par **ARPEJEH**, qui accompagne des jeunes à partir de **15 ans**.

1.5. Participation à des réunions « Ouverture d'un établissement « universel »

Nous avons assisté à la **présentation du projet porté par la DDEC35** visant l'ouverture d'un collège en septembre 2025 à **Saint-Jouan-des-Guérets**. Un cycle de **2 conférences** sur l'inclusion scolaire, dont une portant sur l'inclusion scolaire selon le **modèle portugais** a complété cette préparation.

Ce collège favorise une **coopération renforcée** entre professionnels enseignants et médico-sociaux. **Une unité d'enseignement IME sera résidente avec des enseignants spécialisés.**

1.6. Salon AUTONOMIC

Lors du salon en octobre, en lien avec le groupe soutien pairs, vous avons animé une conférence intitulée « **École inclusive en souffrance** », animée par **Jean-Yves Le Houezec**. Il a exposé les différents dispositifs existants, les avancées législatives et les difficultés rencontrées, notamment les ruptures de parcours dues à **un manque de moyens qualitatifs et quantitatifs.**



2. Au niveau national

2.1. Groupe scolarité du CNCPH

Nous avons suivi les travaux du **groupe scolarité du CNCPH** ainsi que ceux du collectif handicaps national. En juin, le groupe scolarité du CNCPH a publié une recommandation affirmant que **les pôles d'appui à la scolarité** doivent constituer une réponse aux familles d'enfants à besoins éducatifs particuliers, mais aussi un **soutien opérationnel pour les équipes éducatives et enseignantes**, directement au sein des établissements.

Le CNCPH a prévu le **développement de trois modules de formation** via Canopé à partir de novembre

- **Un module conception universelle de l'apprentissage,**
- **Deux modules sur l'adaptation des pédagogies.**

Toutefois, l'absence de retour concernant la participation à ces modules en ligne est regrettable.

2.2. Travail en lien avec d'autres collectifs de soutien et de défense des droits

Nous sommes inscrits en tant que membres et avons suivi les travaux de l'association nationale « **Ambition école inclusive** » qui milite pour une meilleure inclusion scolaire des enfants en situation de handicap en France. Fondée par **Mireille Battut**, mère d'un enfant en situation de handicap et collaboratrice au Parlement européen, elle s'est engagée pour obtenir le **droit à l'instruction pour tous** en mettant en lumière les défis rencontrés par les enfants en situation de handicap.

Les représentants de l'association ont :

- **Rapporté un document sur l'école inclusive avec le député Sébastien Jumel,**
- **Rédigé un rapport envoyé au Sénat sur l'accompagnement à l'école pendant la pause méridienne,**
- **Rencontré le cabinet de Gabriel Attal.**

L'objectif principal était de **faire reconnaître les moyens nécessaires à l'école inclusive** et de **revendiquer la création de places adaptées dans les dispositifs médico-sociaux.**

L'association a également engagé **une action en justice contre l'État** pour garantir le droit constitutionnel à l'instruction, en lien avec le collectif **Riposte Éducation**. Mais ces actions en présentiel sont **majoritairement concentrées sur la région parisienne.**

2.3. Collectif Handicaps National

En tant que **représentants de collectif départemental**, nous participons aux **réunions du collectif Handicaps**. Elles permettent d'avoir un panorama des différentes prises en charge et des difficultés rencontrées **dans toutes les régions de France.**

Trois thématiques prioritaires ont émergé :

- **La situation actuelle et la responsabilité de l'Éducation nationale**
 - en matière d'accès à l'école et de droit à l'éducation
 - l'effectivité des compensations nécessaires qui ne doivent pas se limiter à une simple fonction de gardiennage
 - l'accompagnement humain de la pause méridienne à l'école
- **L'article 53 du PLF 2024**, qui aurait conféré à l'Éducation nationale un rôle **de juge et partie**. Au niveau local, nous avons informé nos députés et élus. **L'article a finalement été abrogé par le Conseil constitutionnel.**
- **La situation des MDPH** et le traitement des demandes de droits.

3. Les réponses aux demandes des étudiants et le soutien de leurs actions

Les sollicitations des étudiants sont multiples et très variées. Certains nous sollicitent pour construire un dossier niveau Master ou licence, d'autres sont en lycées et organisent une étude avec un rendu oral souvent parfois écrit sur un thème particulier.

Nos actions peuvent être des visio-conférences pour renseigner et structurer leurs demandes ou des déplacements pour les rencontrer dans leur lieu d'études ou dans le lieu pour lequel elles font un dossier.

D'autres groupes d'étudiants nous ont sollicité pour monter une action de sensibilisation dans le rétablissement. Nous les avons accompagnés pour qu'ils soient maître d'œuvre auprès de leurs enseignants et de leurs camarades

Lorsqu'une demande est sur un handicap spécifique, nous sollicitons un militant expert de la famille concernée.

3.1. Sensibilisation et mise en situation

- IFPEK : Sensibilisation des étudiants kinésithérapeutes via des parcours immersifs (fauteuil roulant, malvoyance, surdité).
- Projet universitaire 2025 : Mises en situation ludiques initiées par des étudiants et leurs professeurs après un premier contact fin 2024.

3.2. Accompagnement individuel et soutien pour des dossiers

- soutien apporté à des étudiantes en psychologie par une psychologue spécialisée sur les troubles autistiques.
- Accompagnement en stage (Aiguillon)

Accompagnement d'une étudiante pour mieux comprendre les besoins des personnes en situation de handicap dans le logement.

- Echanges mail et téléphone pour affiner les exigences d'aménagements
- Certains demandes ont concerné des conseils pour les normes générales du logement, ainsi que l'usage pratique des aménagements.
- Rencontre potentielle avec un architecte lorsque nécessaire.

3.3. Transmissions et relais de demandes étudiantes

- Sortie d'hôpital : orientation de l'étudiante vers les structures vers le SAMSAH APF.
- Handicap invisible : Témoignages de plusieurs bénévoles auprès d'une étudiante travaillant sur ce sujet.
- encadrement d'un podcast sur les troubles DYS.
- Insertion professionnelle : accompagnement sur les obligations de l'employeur dans le cadre de stage sur l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.
- Suite à notre implication au Schéma directeur handicap à Rennes 2 une étudiante souhaitait des renseignements sur le sujet.

3.4. Aménagements et inclusion dans les infrastructures

- projet Piscine de Bréquigny suivi jusqu'à son terme en lien avec des étudiants et l'EHESP sur l'aménagement des piscines pour la natation adaptée.
- Inclusion scolaire : accompagnement d'une demande sur l'inclusion scolaire des 11-17 ans. Réponses à des sollicitations étudiantes pour expliquer l'inclusion scolaire dans sa globalité.

3.5. Accompagnement médico-social et services liés au handicap

- EHESP – accompagnement à domicile :
- accompagnement d'étudiants EHESP sur l'accompagnement à domicile et les services médico-sociaux (AVS, SAMSAH).

Il est très important de renseigner ces futurs professionnels et qu'ils puissent avoir un contact direct avec les personnes concernées par les situations de handicap

4. Une attention particulière : les PAS (Pôles d'Appui à la Scolarité)

Une circulaire ministérielle de juillet 2024 a défini la mission des PAS. Introduits progressivement dans 4 départements, ils remplaceront les PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisé) qui ont été présentés comme des structures permettant de **mettre en œuvre les compensations au plus près des besoins des élèves**. Dans la réalité les PIAL ont un volume de ressources qu'ils répartissent au mieux sans tenir compte du volume des besoins et de leur spécificité, faute de moyens.

Avec une nouvelle Loi, **les PAS seront en charge d'analyser les situations, sur demande de la famille ou de l'école, pour apporter des réponses de première intention et répondre rapidement à tous les besoins éducatifs et pédagogiques des élèves**.

À partir de la rentrée de septembre 2025, leur généralisation sera progressivement mise en œuvre. Dans notre département, 5 ouvertures sont déjà planifiées.

À terme, 19 PAS prendront le relais des 47 PIAL actuels.

Ils sont présentés comme le garant de l'inclusion avec :

- **Le développement du LPI (Livret du Parcours Inclusif)** visant à assurer un suivi structuré et individualisé des élèves en situation de handicap.
- **La mise en place dans chaque PAS d'un coordonnateur de l'Éducation nationale**, travaillant en étroite collaboration avec un rééducateur issu du secteur médico-social pour un avis, un conseil, un appui ou une intervention.
- **La création d'un observatoire**, chargé de centraliser et d'analyser les données de chaque PAS afin d'améliorer continuellement les dispositifs d'inclusion.

Leur déploiement dès la rentrée 2025 dans notre département soulève plusieurs interrogations :

- **Quel sera le respect du secret médical (LPI) et du libre choix du thérapeute**, notamment concernant les financements via les ARS ?
- **Face à l'insuffisance persistante des ressources humaines** : enseignants référents, éducateurs, AESH...quels seront ses moyens d'action réels ?
- **Pour le Matériel Pédagogique**, l'Éducation nationale devient simultanément évaluatrice, prescriptrice et payeuse. La demande n'étant plus traitée par la MDPH, le droit à l'AAEH (Allocation Éducation Enfant Handicapé) à titre temporaire destinée à financer l'installation ergonomique de l'outil informatique et la formation de l'élève n'existera plus. **Qui assurera cette formation** assurée actuellement par des ergothérapeutes ?
- Quelles seront la formation et l'expertise du binôme coordinateur Éducation nationale / médico-social, notamment **sur les TSA** ?
- Il apparaît positif que le PAS accompagne les familles dans la constitution d'un dossier de demande à la MDPH et puisse **mettre en place une AESH en attente** de la décision. Mais **comment sera gérée la pénurie actuellement** existante au niveau des AESH ?
- **Qu'advient-il du droit opposable des familles** qui refusent l'analyse de la situation par le PAS ?

Nous redoutons que les PAS suivent la logique de fonctionnement des PIAL et aggravent les insuffisances de moyens dans l'Éducation nationale et le médico-social

5. Les assises locales du handicap de la ville de Rennes

Un événement riche en échanges. Dans le cadre des Assises, nous avons accueilli une soixantaine de personnes au conservatoire de musique du Blosne pour échanger dans une table ronde sur l'accompagnement des jeunes, de la petite enfance à la sortie de l'âge scolaire. Cet événement a été rendu possible grâce au travail de recherches des bénévoles, en lien avec les services de la ville de Rennes, pour mobiliser des professionnels issus de divers secteurs, afin d'illustrer la diversité des parcours et des soutiens disponibles.

Une diversité de parcours, mais aussi de soutiens : différents professionnels pour montrer la diversité des passerelles possibles et les dispositifs existants, que ce soit dans l'apprentissage ou les loisirs.

L'importance d'un accompagnement adapté dès la crèche : lorsqu'un enfant en situation de handicap entre en crèche, une communication claire entre les parents et les professionnels est essentielle. Cette démarche permet de garantir une prise en charge adaptée et de faciliter la transition vers l'école, notamment avec un partage du temps entre la crèche et l'établissement scolaire.

Des dispositifs éducatifs et médico-sociaux : l'apprentissage ne se limite pas au cadre scolaire. Plusieurs jeunes ont témoigné de leur parcours, tandis que des parents ont partagé leurs difficultés pour faire reconnaître le handicap, particulièrement lorsqu'il est invisible, et obtenir les aménagements nécessaires à l'accessibilité de l'apprentissage pour leur enfant.

Un rôle méconnu, mais essentiel du médecin scolaire : le médecin scolaire a expliqué son rôle, souvent ignoré, mais pourtant crucial dans l'accompagnement des élèves.

Le pouvoir des activités parascolaires : les loisirs et activités extrascolaires jouent un rôle fondamental dans l'épanouissement des enfants, leur plaisir et la découverte de leurs talents en leur permettant d'apprendre autrement.

Des espoirs et des défis. Si cette table ronde a apporté de l'espoir aux familles présentes, elle a aussi révélé une réalité préoccupante : malgré l'existence de solutions très adaptées, elles restent insuffisamment développées et dotées de moyens limités.

Il est crucial de renforcer ces dispositifs et ces passerelles afin que chaque enfant puisse bénéficier d'un parcours adapté et bâtir sa vie adulte autonome.



6. Conclusions et défis pour 2025

Nous continuerons de pointer les difficultés en espérant néanmoins que des solutions émergent, pérennes, nombreuses et adaptées, sur ces constats de manques :

- **Locaux adaptés dans les établissements scolaires** : au-delà des ascenseurs, il est essentiel de prévoir **des espaces dédiés** aux élèves qui ont besoin de répit.
- **Surface disponible dans les établissements scolaires** pour installer les espaces nécessaires à une classe IME comme promis dans les 50 000 Solutions.
- **Places en établissements médico-sociaux**, particulièrement pour les élèves ayant besoin d'une scolarisation partagée (établissement/école).
- **Dispositifs de prestation en milieu ordinaire** annoncés par le Président de la République en 2023 à la Conférence nationale du handicap avec le **Plan 50 000 Solutions** : le médico-social dans l'école. En 2024, 337 enfants en attente pour 630 places agréées en PMO, solution mise en place récemment.
- **Formation des AESH** avec un turnover élevé en raison de conditions de travail difficiles et d'une rémunération insuffisante. Et **mutualisation d'AESH individuel**, malgré les recommandations des équipes pluridisciplinaires de la MDPH et les décisions de la CDAPH : des AESH qui devraient apporter un accompagnement individuel sont mutualisés.
- **Formation des enseignants** pour adapter leurs compétences professionnelles telles que définies dans l'Arrêté du 1-7-2013 qui s'inscrit dans le cadre **de la Loi pour la refondation de l'école de la République**
« Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun. Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers. »
C'est une perte de chance pour l'enfant.
- **Un nombre trop important d'élèves qui bénéficient d'un temps de scolarisation réduit** (une ou deux demi-journées hebdomadaire) sans autre solution d'accompagnement proposée à la famille.

La situation actuelle génère **de nombreuses déscolarisations** ou **une scolarisation très partielle**, faute de moyens et d'accompagnement adéquats. Elle entraîne une paupérisation des familles, qui se voient contraintes de mettre entre parenthèses leur parcours professionnel pour accompagner leur enfant en situation de handicap. Ce choix, bien que nécessaire, engendre souvent des difficultés au sein de la fratrie, le parent devant prioriser les besoins de l'enfant handicapé, au risque de créer des déséquilibres affectifs et matériels.

L'École Inclusive et le Droit à l'éducation ne peuvent se réduire à un principe abstrait : cela doit devenir une réalité concrète, soutenue par des ressources adaptées et une volonté politique ferme. Il est essentiel que les enfants en situation de handicap puissent accéder à une éducation qui leur permette de développer au maximum leurs compétences pour construire une vie d'adulte en affirmant leur autodétermination dans une autonomie à hauteur de leurs compétences personnelles.

C'est l'espoir de chaque famille dont un enfant est en situation de handicap.

ANNEXE : Collectif Informel « Pour une école réellement inclusive » (CERI)

(Coordinateur JY Le Houezec)

L'activité du collectif informel et spontané **« Pour une école réellement inclusive » (CERI)** a débuté en **2024** dans le quartier du **Blosne à Rennes**.

Dès ses premiers mois d'existence, une **manifestation** rassemblant **plus de 200 personnes** – parents, enseignants, AESH, militants du collectif Handicaps 35 et élus – s'est tenue devant le **conservatoire**, dénonçant le **manque de moyens pour l'accueil des enfants en situation de handicap**.

Quelques jours après cet événement, une **audience à l'ARS** a eu lieu, en présence du **directeur des services de l'Éducation nationale (DASEN)**, permettant d'exposer une **liste détaillée des besoins insatisfaits** :

- **Manque d'accompagnants AESH** dans les écoles,
- **Absence de concertation entre les intervenants auprès des enfants,**
- **Insuffisance de formation des personnels,**
- **Besoin accru d'un appui des professionnels du médico-social,**
- **Souffrance des personnels éducatifs,**
- **Manque d'accompagnement et d'aide pour les familles,**
- **Déficit important de places en établissements médico-sociaux.**

Organisation et actions du CERI

Une fois par mois, le collectif **réunit entre 10 et 20 personnes** pour définir ses **pistes de travail**.

1. Mieux connaître la situation locale et départementale

Ces rencontres ont permis d'approfondir plusieurs sujets auprès des instances concernées (**rectorat, DSDEN, ARS**) :

- **Compréhension du fonctionnement de la MDPH**, de ses commissions et des démarches administratives,
- **Analyse du métier d'AESH** et des projets d'évolution,
- **Dysfonctionnements des PIAL** : manque de transparence, difficultés liées à la mutualisation,
- **Évolutions en cours** avec la création des **Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS)**.

2. Axes de travail et projets en développement

Parmi les **actions en cours**, plusieurs initiatives se distinguent :

- **Élargissement du collectif** à l'ensemble du **bassin rennais**, avec un meilleur suivi des réalités locales. Cela passe notamment par **l'implication des représentants de parents d'élèves** dans les écoles. Une réunion organisée par la **ville de Rennes** a permis d'informer les nouveaux élus parents sur l'existence du CERI.
- **Renforcement de l'information juridique des familles** : Depuis **l'automne 2024**, le collectif Handicaps 35 propose une **permanence juridique mensuelle**. > Mise à disposition de **courriers types** pour les démarches de mise en demeure ou recours.
- **Accompagnement des familles** dans la constitution de leurs dossiers MDPH.

3. Médiatisation du mouvement

Des efforts ont été menés pour **sensibiliser le public et les institutions** :

- **Soutien au reportage réalisé par France 3** sur l'inclusion scolaire,
- **Manifestation sur la place de la République en octobre** : bien que la mobilisation des militants ait été forte, une **pluie torrentielle** a empêché une médiatisation efficace,
- **Participation limitée à la semaine du handicap et au forum Autonomic**, nécessitant une réflexion sur les moyens de **renforcer la visibilité du collectif**.

4. Projets pour 2025

Le collectif prévoit plusieurs actions pour **continuer la mobilisation** :

- **Rendez-vous avec les députés et sénateurs du département,**
- **Lien avec la Défenseure des droits,**
- **Coordination des collectifs dispersés sur le territoire français afin de créer un relais au Parlement,**
- **Conférence sur l'école inclusive,** en lien avec la table ronde proposée par le collectif Handicaps 35 lors du colloque prévu en **octobre**.

Une mobilisation visuelle forte

Dans un **geste symbolique**, des élèves ont dessiné **800 bonshommes** représentant les **800 AESH manquantes**, nécessaires à leurs camarades en situation de handicap. Ces dessins ont été **affichés sur la place de la République à Rennes**, illustrant concrètement l'urgence- de la situation.



CoCoordinateurs Richard Fernandez (Handicap services 35) et Patrick Aubry (APF France Handicap)

Membres du Groupe de travail :

AUBRY Patrick (APF France Handicap 35), BERTRAND Dominique (Adapei35), BUSNEL Martine (Handicap Services 35), CLOUWEZ Bernard (APALHce) , COTTEBRUNE DESBATS Cécile (APF France Handicap 35), FERNANDEZ Richard (Handicap Services 35), GUEVEL Liliane (APF France Handicap 35), LEBRETON Marie-Thérèse (ADIMC35), LE TACON Gaele, VIEL Lucien (Assia Réseau Una), YVON Laetitia (Handicap Services 35)

1- Présentation du GT et missions

Ce groupe de travail a pour missions de veiller aux satisfactions des besoins que rencontrent les personnes en situation de handicap vivant à leur domicile.

Les organismes gestionnaires de services à la personne ont de très nombreuses difficultés à recruter et constatent un manque de personnel acceptant ces missions et ces emplois.

Ce manque de personnel criant a surtout été pointé pour les réponses aux besoins des personnes en situation de handicap qui vivent à domicile

2- Les actions et les réflexions en 2024

Cette année le groupe de travail a été peu actif sur le terrain du fait des problèmes de santé des deux animateurs, mais des réflexions ont été menées sur les situations qui empirent : manque de personnel, besoins non couverts, situations dramatiques en particulier pendant les week-ends, les nuits et les périodes de vacances.

1. Pénurie de personnel et difficultés de recrutement

- Manque de candidats qualifiés : De nombreux postes restent vacants, ce qui entraîne des ruptures dans la prise en charge des bénéficiaires.
- Faible attractivité du métier : Les conditions de travail difficiles et les salaires peu élevés dissuadent les nouvelles recrues.

2. Conditions de travail éprouvantes

- Charge physique et mentale : Les auxiliaires de vie doivent gérer des tâches exigeantes (toilettes, transferts, accompagnement psychologique), souvent avec peu de pauses.
- Horaires contraignants : Travail en soirée, week-ends et jours fériés, avec peu de flexibilité.

3. Problèmes financiers et manque de subventions

- Faibles rémunérations : Les salaires restent bas malgré les responsabilités importantes.
- Les **déplacements fréquents** entre chaque intervention constituent une **difficulté majeure**. Pour certains, bien qu'ils effectuent des journées de **huit heures**, ils ne sont parfois rémunérés que pour **cinq heures**, correspondant uniquement au temps passé auprès des **bénéficiaires**. Ce manque de prise en compte des **temps de trajet** impacte leur rémunération.
- Manque de financement pour les structures : Les établissements gestionnaires peinent à obtenir des aides suffisantes pour améliorer les conditions de travail.

4. Ruptures dans la continuité des prises en charge

- Refus de demandes : En raison du manque de personnel, certaines structures doivent refuser ou reporter des prises en charge.

- Diminution du nombre de dossiers traités : Moins de bénéficiaires peuvent être accompagnés correctement.

5. Vieillesse de la population

- des seniors ne sont pas en situation de handicap, mais ont besoin d'assistance faute d'une autonomie suffisante,
- l'augmentation de l'espérance de vie pour toutes les personnes y compris les personnes en situation de handicap fait exploser les besoins et aggrave la pénurie de personnel.

3- Construire l'avenir

Cette situation nécessite des solutions urgentes portées par des politiques publiques adaptées pour garantir une prise en charge efficace des personnes en situation de handicap dépendantes

- une revalorisation des salaires, mais surtout une meilleure reconnaissance du métier
- une véritable campagne d'attractivité visant à sensibiliser les étudiants aux opportunités offertes par les valeurs humaines du métier d'auxiliaire de vie et la proposition de formation en alternance pour découvrir le métier sur le terrain.

Groupe de travail insertion professionnelle et maintien en emploi

Cocoordinateurs Jardin Thierry et Thouvenot Françoise

Membres du Groupe : Audebert Anne (UP interim) ; Thierry Jardin (Autism'aide 35); Leclerc Béatrice (ADAPEI 35); Legeay Joyce (UNAFAM 35) ; Le Morillon Nathalie (Réseau GRAAL) ; Le Pilouer Patricia (Rétina France), Mignon Frédéric (LADAPT) ; Morel Gilles (UDAF 35) ; Morin Daniel (APF France Handicap) ; Poumadère Fabienne (Patis Fraux) ; Poupelin Céline (ADIPH Cap emploi) ; Soulas Mickaël (LADAPT) ; Thouvenot Françoise (AAPEDYS 35) ; Wantiez David (UTOPI Cesson)

Présentation et missions

Agir ensemble en faveur d'un parcours d'insertion socioprofessionnelle adaptée aux souhaits et aux besoins de la personne en situation de handicap incluant la réflexion sur le projet social et l'orientation professionnelle, l'accompagnement vers, dans, et pendant l'emploi ainsi que la retraite.

Soutenir les actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle à toutes les étapes du projet de la personne.

Les objectifs

- Mutualiser les informations pour avoir connaissance des problématiques diverses liées à l'emploi en fonction des handicaps.
- S'informer sur les dispositifs relatifs à l'insertion et à l'emploi des personnes en situation de handicap
- Veiller au maintien et à la pérennisation des dispositifs existants
- Identifier les manques des dispositifs et agir pour obtenir des évolutions
- Relayer la parole des usagers pour porter une parole active auprès des instances décisionnaires

L'année 2024 a marqué une reprise, avec des défis liés à la reformation du groupe et à créer et surtout maintenir une dynamique collective, ce qui a été très difficile en deuxième partie d'année .

Quelques chiffres nationaux sur l'emploi des personnes en situation de handicap

Début 2024, 3,1 millions de personnes disposent d'une reconnaissance administrative de handicap, soit 7,5% de la population totale des 15-64 ans (Source : INSEE, Enquête Emploi).

Parmi elles, 1 205 000 bénéficiaires de l'obligation d'emploi occupent un poste dans le secteur privé ou public (Source : Agefiph).

Le taux d'emploi direct des travailleurs handicapés dans le secteur privé s'établit à 3,6% (Source : Agefiph).

À fin juin 2024, 487 132 demandeurs d'emploi en situation de handicap sont inscrits à France Travail (catégories A-B-C), représentant 9,2% de l'ensemble des demandeurs d'emploi (Source : France Travail).

En2024, le taux de chômage des travailleurs handicapés est de 15%, contre 8% pour l'ensemble des demandeurs d'emploi.

Le taux d'activité des personnes handicapées était de 45%, contre 74% pour l'ensemble de la population active.

Les embauches de personnes handicapées, qui représentent 5,0% de l'ensemble des recrutements, sont en légère augmentation : plus de 3 500 demandeurs d'emploi handicapés ont accédé à un emploi en région au 1er semestre 2024.

Et le nombre de maintiens dans l'emploi, grâce aux interventions de l'Agefiph et de Cap emploi, présente une hausse de 9 % par rapport à l'année précédente (cf. rapport annuel du réseau des Cap emploi)

L'accès à un emploi citoyen repose sur trois piliers : l'aménagement du poste de travail, permettant une adaptation physique et ergonomique ; une approche organisationnelle, offrant flexibilité et intégration ; et une aide humaine, apportant un soutien adapté aux besoins spécifiques. Ensemble, ces mesures garantissent un environnement professionnel respectueux et accessible.

Des actions et des rencontres en 2024

1. Blosn'up : une entreprise à but d'emploi

Nous avons rencontré la coordinatrice TZCLD (territoire zéro chômeur de longue durée) au CCAS de Rennes qui est en charge de Blosn'up, entreprise à but d'emploi. Située dans le quartier du Blosne, où le taux de chômage était de 34% en 2021, Blosn'up a été créée pour offrir une opportunité aux personnes qui peinent à retrouver un emploi. Ce projet fait partie de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée.

Blosn'up accueille des travailleurs qui rencontrent des difficultés pour s'insérer sur le marché du travail :

- Ceux qui ont connu une privation partielle d'emploi.
- Ceux qui sont au chômage de manière récurrente.
- Ceux qui n'ont pas travaillé depuis plus de 12 mois.

Début 2024 Blosn'up comptait 75 travailleurs, dont :

- 70% de femmes.
- 50% avaient plus de 45 ans.
- 20% étaient reconnus travailleurs handicapés (RQTH), mais beaucoup d'autres rencontrent des difficultés sans demander de reconnaissance administrative.

Nous avons prévu une action lors de la SEEPH pour dédramatiser la RQTH et expliquer ce qu'elle permet et comment la demander. Mais cette action a été reportée.

Blosn'up permet à ces personnes de retrouver une activité, mais aussi de retrouver un lien social et de participer à une dynamique collective. L'entreprise fonctionne avec une approche coopérative, où chacun contribue en fonction de ses compétences et peut évoluer vers des projets adaptés à son profil. La question du RSA et de l'obligation d'activité de 15 heures s'inscrit dans ce type d'initiative.

2. Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH)

Nous avons participé au Comité de Pilotage de la SEEPH organisé par LADAPT et AGEFIPH sur les actions à mettre en place pour la SEEPH. Lors de cette semaine, nous avons organisé une sensibilisation pour des agents de la DREAL sur les handicaps invisibles :

- le TDAH et le trouble du développement intellectuel, afin de mieux faire comprendre ces situations et leurs impacts sur le travail,
- nous avons également organisé une sensibilisation au Facile à Lire et à Comprendre (FALC) pour simplifier les documents administratifs et professionnels.

Des agents en lien avec la DRH ont demandé que des documents internes et documents externes complexes bénéficient d'une rédaction en FALC pour faciliter le travail de toutes les personnes en situation de handicap et la compréhension du public.

3. Des jeunes en insertion professionnelle et en construction de projets.

Nous avons participé au forum ARPEJEH, pour des des jeunes de 15 à 30 ans afin de les informer des parcours possibles pour leur avenir professionnel. Certains étaient accompagnés par leurs enseignants ou éducateurs, élèves en IME ou ULIS ou lycée hôtelier. Nous avons également rencontré des étudiants et renseigné des parents d'enfants en situation de handicap, mais aussi HPI.

LADAPT nous a présenté le dispositif Apprentissage Accompagné, dont l'un des objectifs est de coordonner l'identification et la mise en œuvre de solutions d'adaptation afin d'améliorer les conditions de formation en lien avec les Centres de Formation d'Apprentis (CFA).

L'emploi accompagné est un dispositif de soutien destiné aux personnes en situation de handicap, leur permettant d'accéder à un emploi rémunéré et de le conserver sur le marché du travail.

Ces initiatives sont essentielles pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes. Dans ce cadre, des échanges ont eu lieu avec L'ADIPH 35, qui mutualise ses services avec le réseau des missions locales afin de faciliter l'insertion des jeunes de 16 à 30 ans via le dispositif CAP Jeune.

4. Une journée d'étude EHESP-FIPHFP

Sur le thème « Handicap et emploi dans la Fonction publique ». La fonction publique est concernée à plusieurs niveaux : en tant qu'employeur, en tant que gestionnaire d'établissements et de services dédiés aux personnes en situation de handicap et en tant que service public devant garantir l'accessibilité.

Deux axes principaux ont structuré cette journée :

- Le rôle des référents handicap dans la fonction publique, leur activité concrète et les leviers qu'ils mobilisent.
- L'analyse de l'emploi des personnes handicapées, ainsi que les enjeux liés à la santé au travail dans la fonction publique hospitalière.

Les discussions ont mis en avant une articulation insuffisante entre les politiques d'emploi et celles de santé au travail, ainsi qu'une forte concentration des bénéficiaires de l'obligation d'emploi sur des métiers à forte pénibilité. Les échanges ont aussi souligné les difficultés rencontrées par les établissements pour prévenir l'usure professionnelle.

Le monde du travail évolue, avec une attente croissante d'une intégration des personnes handicapées à égalité avec les autres salariés, grâce à des mesures d'accessibilité, de compensation et d'aménagements. Toutefois, plusieurs réalités restent préoccupantes :

- Le taux d'activité des personnes handicapées demeure bien inférieur à celui de la population active globale (44% vs 73%).
- Leur taux de chômage reste deux fois plus élevé que celui du reste de la population
- Les métiers accessibles aux travailleurs handicapés restent moins variés, moins qualifiés et moins rémunérés.
- La transition des travailleurs des secteurs protégés et du milieu adapté vers le milieu ordinaire est encore très limitée.

Cette journée d'étude a permis de mettre en lumière ces constats et d'échanger sur les pistes de réflexion pour améliorer l'accès et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.

5. Le Comité Local Bretagne du FIPHFP

Nous avons régulièrement demandé que les administrations mettent en place des plans visant à embaucher des apprentis et, surtout, à pérenniser leur emploi après leur formation.

Nous avons également insisté sur la nécessité d'un effort en faveur des personnes déjà en poste. Il est essentiel que des aménagements de poste et des ajustements des conditions de travail soient proposés

avant de reclasser un agent vers un autre emploi qu'il ne connaît pas et qu'il pourrait accepter par défaut, faute d'alternatives correspondant à son choix professionnel.

Dans la fonction publique hospitalière, des écarts significatifs ont été observés. Certains établissements affichent un taux d'emploi de travailleurs handicapés élevé, tandis que de grandes structures hospitalières et universitaires peinent à progresser sur ce sujet, avec des résultats encore faibles et une évolution difficile.

Des projets

En 2024, des progrès ont été réalisés pour l'emploi des personnes en situation de handicap, mais des défis importants subsistent, notamment un taux d'activité et de chômage défavorables. Les initiatives inclusives et les dispositifs d'accompagnement montrent une volonté d'amélioration, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires pour diversifier les métiers accessibles, renforcer l'insertion dans le milieu ordinaire, et réduire les disparités dans la fonction publique. Une collaboration renforcée entre acteurs publics, privés et associatifs sera essentielle pour garantir une égalité réelle dans l'accès à l'emploi.

Il sera essentiel pour le groupe de rencontrer France Travail afin d'analyser l'organisation du passage entre le travail en milieu ordinaire et la proposition d'ESAT. Cette réflexion permettra d'identifier les passerelles existantes, ainsi que les éléments qui limitent la fluidité des parcours professionnels pour les travailleurs concernés.

Après une fin d'année difficile le groupe va devoir à nouveau définir ses objectifs et ses méthodes de travail et retrouver un coordinateur.

Coordinateur, coordinatrice:

Marinette FERLICOT (Espoir 35) – Claude LAURENT (Adapei 35)

Membres du Groupe de travail :

PATRICK Aubry (APF France Handicap), ABADIE Florence, BAOT Sandrine (APF France Handicap), BRIAND Brigitte (AGIR), Brousseau Christian (ABA Ille-et-vilaine), Gabrielli Altun Cécilia (loisir pluriels), BOULANGER Hélène, BARBIER christel, COLLET Stéphanie(APF France Handicap) De Poncharra Gaëlle (AFT 35), FRANCCANNET Chantal (APAJH), Ferlicot Marinette (ESPOIR 35), FERNANDEZ Richard (handicap services 35), Geay Jean-Claude (GOANAG), TIREAU Marion (Réseau GRAAL), HUE Denis (GOANAG), Landemaine Dominique (AGIR), LAURENT Claude (ADAPEI 35), Le Goaller Jean-Luc (Autism'aide 35), Le Pilouer Patricia (Rétina France), Leclerc Béatrice (ADAPEI 35) Lebreton Marie-Thérèse, Morel Gilles (UDAF 35), RABOT Hélène (ESPOIR 35), THOUVENOT Françoise (AAPEDYS 35), MARIETTE Béatrice (ABA Ille-et-vilaine)

Présentation du GT et missions

Ce groupe de travail est un groupe récent au sein du Collectif Handicaps 35 (2023). Il est en effet apparu nécessaire de diversifier les groupes en fonction des évolutions des politiques publiques et des actions diverses menées sur le terrain.

Il a pour objectifs :

- Favoriser l'interaction et l'échange entre les acteurs afin de partager des informations et renforcer la coopération autour des projets.
- Identifier et recenser les organismes porteurs de projets, en mettant en lumière leurs actions et initiatives.
- Faire remonter les points de vigilance et les difficultés rencontrées, pour anticiper les obstacles et proposer des solutions adaptées.
- Construire des réflexions collaboratives pour faciliter la mise en œuvre des projets, en facilitant la coordination entre les différentes parties prenantes.

C'est également un lieu d'informations partagées pour :

- Communiquer aux futurs porteurs de projets, les différents textes, écueils à éviter ou à connaître, et interrogations à avoir
- Connaître les modalités de créations et de fonctionnement possible

pour interagir ensemble, se donner des informations pour porter des projets, recenser les différents organismes porteurs de projets, faire remonter les points de vigilance et les difficultés.

1- La continuité des actions engagées en 2023

En 2023, la création d'une boîte à outils et d'un répertoire de ressources permettant aux porteurs de projets d'accéder aux documents utiles a été engagée.

Il avait été convenu que les membres du groupe et les associations partenaires puissent compléter un document d'échange, afin de partager leurs connaissances sur l'habitat inclusif, en s'appuyant sur différentes rubriques. La boîte à outils offrirait non seulement un accès aux ressources essentielles, mais aussi un moyen de suivre l'évolution des réflexions et travaux en cours, apportant ainsi une vision globale et dynamique des avancées du projet :

- Permettre aux associations membres d'acquérir des connaissances
- Pointer les difficultés rencontrées

- Dérouler le projet associatif
- Décryptage de la loi ELAN et des textes
- La PCH et AVP, les financements
- Obtenir des informations d'associations extérieures au collectif

En 2024, l'avancement de la boîte à outils n'a pas progressé par rapport aux attentes initiales.

2- Les actions menées en 2024

Les réunions se sont déroulées dans des lieux où les projets en cours ou à venir ont été pu être présentés.

La CNSA a publié un guide pour l'autonomie avec 67 critères pour évoluer, ce qui doit être réellement un habitat Inclusif. Le guide de la H.A.S. date de 2022. Un nouveau devrait être publié.

2.1. Visite Espoir 35 à Noyal-Châtillon-sur-Seiche : Résidence Accueil Kerlorson.

L'association gère des Services à domicile SAVS et SAMSAH , des foyers et résidences d'accueil, notamment à Rennes, Vitré et Saint-Malo, des Habitats inclusifs adaptés aux besoins des résidents avec troubles psychiques.

Pour intégrer un habitat inclusif, la personne dépose un dossier qui est évalué selon une grille, puis une commission d'admission plurielle se réunit pour statuer.

Le financement reste fragile, obligeant chaque résident à trouver des ressources, car la PCH n'est pas mutualisée.

La proximité des soins est un enjeu essentiel pour répondre aux besoins spécifiques des résidents.

Il est à noter que suite à l'arrêt du Conseil d'État du 20 février 2023, ces habitats peuvent être classés comme des établissements recevant du public, ce qui entraîne des obligations trop importantes, qui ne permettent plus un fonctionnement cohérent.

2.2. Visite de la résidence la Faïencerie à Rennes

C'est une résidence pour 70 personnes en situation de handicap locataires accompagnées par un SAVS Renforcé, 4 éducateurs spécialisés - deux maîtresses de maison - deux moniteurs-éducateurs et 1 surveillant de nuit. Les personnes ont une totale liberté d'action pour leurs sorties et bénéficient d'une certaine autonomie. Il n'est pas obligatoire d'être éligible à la PCH. Une commission d'accessibilité décide des entrées.

L'association ADAPEI35 gère également des habitats inclusifs. La direction a souligné l'importance d'un travail en collaboration avec les bailleurs sociaux, notamment pour des projets comme "La Belle Vie Là" à Guichen.

Ce projet, porté par des familles, rencontre des difficultés liées au manque de moyens et à l'insuffisance de personnel qualifié, malgré des plans d'aide humaine conséquents. Par ailleurs, la proximité des services proposant des activités en journée constitue un enjeu essentiel pour répondre aux besoins des résidents.

2.3. Réunion à la MAS de Chavagne

Une présentation du projet Handi Chavagne a été faite suite à l'accord du permis de construire pour ce projet de six logements avec de l'habitat intergénérationnel. Il accueillera six logements et deux appartements diffus. La mutualisation de la PCH est envisagée et le porteur n'est pas encore choisi.

Un permis de construire est accordé, c'est un projet de 6 logements avec de l'habitat intergénérationnel. Et en proximité du bourg de Chavagne. Il y a un logement support, des ressources pour l'animation et du temps partagé. L'association a acté un contrat pour l'AVP (accompagnement à la vie partagée) avec le département, mais il ne couvrira pas le montant des frais.

Ces différentes visites ont offert une diversité de perspectives sur les multiples formes d'habitats regroupés, permettant une meilleure compréhension de leurs spécificités et enjeux.

3-Les réflexions menées par le groupe

Lors de chaque réunion, un tour de table a été fait sur les différents projets en cours d'élaborations ou à venir et les réalisations qui fonctionnent pour certaines depuis plusieurs années. Cette mise en commun a permis d'échanger notamment sur les difficultés rencontrées et les craintes à venir

- Les délais d'attente des réponses
 - Des municipalités pour l'attribution d'implantation de l'habitat.
 - Des bailleurs sociaux pour l'inscription dans une programmation.
- La recherche de partenaires pour gérer le projet pour les associations qui ne souhaitent pas être gestionnaires.
- Le risque financier, notamment, en raison
 - De la non-revalorisation de la subvention Aide à la Vie Partagée.
 - De la nécessité de la mutualisation de la PCH et de la non-possibilité d'envisager la mutualisation totale de la PCH.
 - De la baisse du soutien de la CNSA au titre de l'Aide à la Vie Partagée. Les associations se questionnent sur le relais pris par le Conseil Départemental pour qu'il n'y ait pas de diminution de la subvention AVP.
- Au vu des nouveaux textes législatifs, il ressort une complexification du contenu du rapport d'activités à remettre dans le cadre de la signature de la convention AVP. Ce risque de bureaucratisation semble aller à l'encontre de la souplesse que devrait avoir le dispositif Habitat Inclusif.

Ces inquiétudes mettent en lumière que les dispositifs Habitats Inclusifs reposent sur l'engagement des personnes, de leurs familles et à terme de leurs frères et sœurs.

Sur la question de l'attribution des PCH et de leur mutualisation pour le fonctionnement de l'Habitat Inclusif, les membres du groupe préconisent :

- La nécessité d'une information préalable à l'entrée dans le logement et la signature d'une chartre signée par les locataires.
 - L'accompagnement des demandes de PCH notamment avec le triptyque pour que les familles et les professionnelles puissent apporter leurs connaissances des besoins de la personne qui souvent peut être dans le déni de ses difficultés.
 - L'accompagnement de l'utilisation du nombre d'heures attribuées, car souvent les personnes ont une méconnaissance sur le sujet.
 - La clarification de la mutualisation de la PCH dans le cadre des absences / présences à l'Habitat Inclusif.

Enfin, des interrogations subsistent sur le rôle de l'association dans le choix des résidents et la viabilité à long terme de ces dispositifs.

4.Des travaux à mener en 2025

Des travaux seraient à mener :

- création d'une boîte à outils pour les porteurs de projets.
- Identification des obstacles : délais d'attente des municipalités et bailleurs sociaux, recherche de partenaires gestionnaires, risques financiers liés à la subvention AVP et à la mutualisation des PCH.
- Préconisations pour améliorer l'information et l'accompagnement des locataires sur les PCH.

- Mise en lumière des impacts des nouveaux textes législatifs sur la bureaucratisation des rapports d'activités.
- Importance de l'engagement des familles et proches dans les dispositifs d'Habitats Inclusifs.

Le Groupe ne s'est pas réuni au cours du second trimestre 2024, restant en attente d'une possible fusion avec un groupe de travail du CDCA sur le même sujet. Toutefois, ce projet n'a pas abouti. Cette situation a démobilisé certains bénévoles.

Du fait de cette situation et à la suite du départ de Claude Laurent, le groupe devra se réorganiser et désigner un nouveau co-coordonateur.

Il devra également valider ou ajuster les travaux prévus et redéfinir ses objectifs.

Groupe de travail accessibilité de la voirie et espace Public

Coordinateurs bénévoles : Etienne LENGLUME (Rétina France) Patricia LE PILOUER (Rétina France)

Membres du Groupe de Travail :

Jean-Pierre DELMAS (AVH) ; Thierry GAULON, Étienne LENGLUMÉ, Patricia LE PILOUER (Rétina France) ; Sandrine BAOT, Philippe MARUELLE, Patrick AUBRY (APF France Handicap) ; Laetitia YVON (Handicap Service 35)

D'autres bénévoles viennent participer de façon très ponctuelle à ce GT en fonction des thématiques : Yvon NOUEL, Thierry LERMINE, Carole FRÉMONT pour Handisport Rennes Club. Michelle FAUCON et Yves DANIEL pour Rétina France ; Philippe RAMET pour l'ADAPEI.

Le groupe de travail est aussi amené à faire appel à des personnes en situation de handicap sans appartenance à des associations au Collectif dans le cadre de tests.

Présentation du GT

- Le groupe de travail a pour objectif la prise en compte, par les instances et structures, de l'expertise d'usage de toutes les familles de handicap. Il s'efforce, dans la mesure de ses moyens, d'éviter la réalisation d'aménagements pertinents pour une famille de handicap, mais qui se révéleraient, à terme, dangereux pour une autre famille de handicap. Ce sont pour ces raisons que le groupe de travail insiste auprès de ses interlocuteurs sur l'impérieuse nécessité d'un travail de concertation très en amont sur les projets.
- Le groupe de travail répond aux sollicitations des collectivités locales du département 35, mais il peut aussi s'emparer de certains projets dont il a connaissance par d'autres biais (des particuliers, médias, etc...).

Ses interventions sont concentrées en grande partie sur le territoire de Rennes Métropole. En effet, les bénévoles, majoritairement en situation de handicap, résident principalement dans Rennes Métropole et sont confrontés à des problèmes de déplacement pour se rendre hors Rennes Métropole. Les bénévoles hors Rennes Métropole font cruellement défaut.

- Le groupe de travail remercie Monsieur Jean-François MONNIER, adjoint délégué au Handicap à la ville de Rennes, pour sa présence régulière aux rencontres techniques accessibilité voirie/espace public. Le Groupe de travail souligne aussi les échanges réguliers avec Madame Marianne KERBIRIOU, référente handicap, pour Rennes et Rennes Métropole, sur les informations concernant les nouveaux dispositifs destinés à sécuriser les déplacements des personnes en situation de handicap.

Missions

Depuis l'assemblée générale de 2024, le sous-groupe accessibilité voirie/espace public est devenu, à l'instar des autres sous-groupes accessibilité, un groupe de travail autonome.

Depuis la dernière assemblée générale, il a poursuivi son partenariat avec la ville de Rennes, Rennes Métropole et ses communes membres.

► Les actions menées en 2024 et qui vont se poursuivre jusqu'à l'AG de 2025 et même au-delà :

- **Participation aux réunions du Conseil des mobilités de la ville de Rennes.** Celui-ci comprend, outre les élus de la ville de Rennes, ainsi que la Police municipale, la Police nationale et la Gendarmerie nationale, des techniciens de Rennes et de Rennes Métropole, des représentants d'associations de piétons, de cyclistes, d'automobilistes, de personnes retraitées, de la Prévention routière. La participation du Collectif aux réunions de cette instance consultative permet d'être informé des projets d'aménagements qui n'auraient pas été forcément portés à sa connaissance et d'attirer l'attention sur des points de vigilance.

La thématique des derniers conseils a porté et porte toujours sur les enjeux de sécurité routière.

- **Le Collectif a été sollicité par la ville de Rennes, à travers une convention pour une étude sur les ruptures d'accessibilité aux abords et dans les plus grands parcs et jardins et deux cimetières de la ville.** La ville souhaite réaliser un état des lieux de l'accessibilité des grands parcs et en particulier de leurs cheminements dans le but d'identifier les ruptures d'accessibilités, ceci dans le cadre de travaux de réaménagement programmés dans ces parcs (exemple : réalisation d'aires de jeux inclusives à proximité ou dans ces parcs). Cette étude se fait en collaboration avec des bénévoles de Rennes, ville amie des aînés et des bénévoles du groupe Citoyens Seniors et en présence de techniciens, d'agents d'entretien de la Direction des Jardins et de la Biodiversité (DJB) de la ville de Rennes.
- Le Collectif a participé à la visite de 10 parcs ou jardins (Oberthür, Beauregard, Saint-Cyr, Bréquigny, Maurepas, Landry, Thabor, Tanneurs, Berry, les Hautes Ourmes, cimetières du Nord et de l'Est).
- Plusieurs réunions de concertation ont également eu lieu avec le service des Jardins de la ville pour faire le point sur ce dossier. Les principaux points de vigilance sont les suivants : les places de stationnement PMR à proximité des entrées, la continuité de la chaîne des déplacements entre les arrêts de bus et les entrées, une signalétique appropriée pour l'aide à l'orientation et aux déplacements des personnes de toutes familles de handicap et des seniors (pose de balises sonores pour localiser les entrées/sorties ainsi que les toilettes publics, bandes de guidage menant jusqu'aux plans des lieux en veillant à l'accessibilité de ces derniers à tous et mentionnant pour les personnes en fauteuil roulant l'existence de dénivelés importants), mains courantes, bandes d'éveil à la vigilance, garde-corps, bancs en nombre suffisant et adaptés aux besoins de tous, espaces apaisés pour les personnes avec troubles psychiques et avec des troubles autistiques, traitement des sols des allées, mais aussi des accès aux tables de pique-nique, entretien de la végétation et des arbres en bordure des allées afin que rien ne fasse obstacle au déplacement, accessibilité et bon fonctionnement des toilettes publiques.
- **Les Rencontres Techniques Accessibilité Rennes et Rennes Métropole :**
Y assistent depuis un certain temps, outre les bénévoles du groupe de travail, des représentants de Rennes, ville amie des aînés et du groupe Citoyens seniors. Les rencontres ont eu lieu soit en l'Hôtel Rennes Métropole soit sur sites depuis fin juin 2024. Les projets abordés :
 - Sécurisation du carrefour Patton / Rochester

- Boulevard de Vitré / ZAC du Bois-Perrin
- Boulevard de Vitré / Danton / Péguy / Foulon
- Expérimentation de la suppression des feux au niveau du carrefour rue d'Isly / cours des Alliés / rue de l'Alma.

Elle vise à transformer ce carrefour à feux en une zone de rencontre afin de fluidifier la circulation et décongestionner le trafic des voitures et bus qui empruntent cet axe nord/sud.

Une première réunion avait eu lieu sur site fin août 2023 entre des techniciens de Rennes / Rennes Métropole et des bénévoles du GT. Les remarques collectées auprès des bénévoles du groupe de travail en situation de handicap visuel avec ou sans handicap auditif, mais aussi en situation de handicap moteur et cognitif ont toutes fait ressortir les difficultés voire les dangers constitués par ce projet. Un retour a donc été fait en ce sens aux techniciens de la ville de Rennes. Le projet a été retravaillé et a fait l'objet d'une nouvelle réunion sur site avec les techniciens. Malgré ces nouveaux aménagements, le groupe de travail a maintenu son opposition à la suppression de ce carrefour à feux et a donc sollicité et obtenu un rendez-vous en septembre 2004 avec Madame Valérie Fauchoux, adjointe déléguée aux Mobilités et aux déplacements à Rennes. Madame Fauchoux a confirmé les dernières propositions faites au Collectif :

- La réduction à une seule voie de circulation dans les 2 sens commune aux bus, voitures, scooters et vélos sans piste cyclable afin de diminuer le temps pendant lequel les piétons se trouvent sur la chaussée,
- L'aménagement, par conséquent, d'un large îlot central,
- La création en amont de cette zone de rencontre d'une trouée permettant aux bus venant du nord dont le terminus est l'arrêt devant les 3 Soleils de faire demi-tour. Auparavant, ces bus étaient dans l'obligation de faire un détour par le Boulevard de la Liberté, le Boulevard Magenta et le Cours des alliés et donc de circuler dans la zone de rencontre pour repartir vers le nord.
- L'étude de la mise en place d'un dispositif sonore et lumineux alternatif à la suppression des feux.

Le collectif a indiqué qu'il restait toujours opposé à la suppression de ce carrefour à feux, car les carrefours à feux vocalisés constituent toujours pour les personnes à mobilité réduite et notamment les personnes déficientes visuelles la meilleure solution pour gérer les traversées.

Madame Fauchoux a indiqué que la ville de Rennes pérenniserait cette expérimentation et donc qu'il n'y aurait pas de retour à un carrefour à feux.

Depuis ce rendez-vous, un premier dispositif sonore avec flash lumineux (déclenché par la télécommande des personnes déficientes visuelles) destiné à alerter les usagers de la route sur le statut de cette zone a été mis en place sur la traversée côté 3 Soleils et Métro Charles de Gaulle. Le Collectif a fait remonter que le dispositif sonore et visuel n'était pas satisfaisant et qu'aucun dispositif n'était prévu au niveau des 1 et 2 rue de l'Alma. La ville de Rennes devrait faire parvenir de nouvelles propositions au Collectif.

- Suppression des carrefour à feux en quatre endroits :

Une réunion sur site pour valider ou non les messages sonores des dispositifs alternatifs a eu lieu et a amené à demander des modifications pour rendre ces dispositifs plus pertinents.

- Nouveaux aménagements au sol réalisés au niveau de la sortie de la station de Métro Colombier rue de Plélo : à la suite de la réunion in situ, des modifications concernant la signalétique ont été demandées pour rendre plus compréhensible pour tous l'aménagement de cette zone de rencontre. Depuis, certaines

améliorations ont été apportées. Cependant, il semble que le positionnement de bandes de guidage reste à revoir.

- Réunion sur site concernant le carrefour Rue Malakoff / rue du Sapeur Michel Jouan et le trottoir traversant rue de la Chalotais / Place de Bretagne :

Concernant le premier point, le Collectif avait demandé et obtenu que l'association Rayon d'action soit présente afin qu'elle comprenne les difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap dans leurs déplacements dans de tels lieux.

Le traitement de ce trottoir traversant a été réétudié sur place et va donner lieu à des aménagements complémentaires (pose de bandes d'éveil à la vigilance et de bandes de guidage).

Le dossier Trambus.

Le groupe de travail avait participé à plusieurs réunions de présentation dans le cadre du dossier d'enquête publique et avait transmis ses observations.

Lors d'une rencontre technique accessibilité voirie / espace public, une présentation portant sur le secteur de la route de Lorient a été faite devant les groupes de travail accessibilité voirie espace public et mobilité / transports puisque cette présentation portait à la fois sur l'aménagement des quais des stations du Trambus et de ses abords, mais aussi sur l'accessibilité du matériel roulant. Par conséquent, les 2 groupes de travail vont être amenés à travailler ensemble, en fonction des thématiques abordés, sur ce dossier.

Par ailleurs, le groupe de travail reste en attente de la part de la ville de Rennes / Rennes Métropole de réponses à un certain nombre de questionnements anciens ou plus récents portant notamment sur la politique de suppression des carrefours à feux vocalisés, la possibilité de pose de bandes de guidage sur la chaussée pour faciliter les trajectoires de traversée des personnes déficientes visuelles (ou des nouveaux dispositifs tels que les tapis traversants en cours de normalisation), l'obligation réglementaire de mentionner à minimum le nom des rues sur la phase « rouge piéton » des feux vocalisés, la sécurisation des marches en sifflets déjà réalisées, le choix des formes des caniveaux, l'attention impérative à porter au partage et à la séparation de l'espace public de type trottoir entre piétons et cyclistes, la détection des parcs de stationnement des vélos, vélos cargos, tandems et vélos pour PMR, la recherche de solutions pérennes pour la réfection des bandes de guidage dégradées, la pose non pertinente de certaines bandes de guidage, la réflexion sur la pose de bande d'interception (en cours de normalisation) sur les trottoirs pour le repérage de centres d'intérêt à laquelle s'ajoute une demande de réflexion au niveau des intersections dans les parcs et jardins.

Le groupe de travail réaffirme son opposition à la création de marches en sifflet et aux trottoirs traversants et insiste sur le danger que constitue, pour les personnes à mobilité réduite, et notamment les personnes déficientes visuelles, la suppression des feux tricolores vocalisés. Il attire aussi l'attention des collectivités locales sur la nécessité de bien prendre en compte l'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans les projets de re-végétalisation des trottoirs et la réalisation des îlots de fraîcheur (choix des essences et entretien).

Le groupe de travail a aussi réitéré auprès de la ville de Rennes et Rennes Métropole sa demande de voir les services techniques disposer d'un espace pour la réalisation de tests portant sur de nouveaux aménagements et matériaux avant leur déploiement sur la voirie. Une telle zone de tests existait par le passé.

Autres dossiers :

Les aires de jeux inclusives : Plusieurs vont être déployées à Rennes. Le Collectif a travaillé sur l'aire de jeux inclusive Clair Détour qui sert de base pour la réalisation des aires de jeux inclusives à venir.

Les initiatives solidaires : actuellement Patricia Le Pilouer et Patrick Aubry y représentent le Collectif. Cet évènement vise à valoriser des initiatives associant mobilité et solidarité. Placé sous l'égide de Rennes Métropole, cet évènement permet également au Collectif d'avoir une visibilité en tant que membre du jury.

Le groupe de travail poursuit ses échanges très enrichissants avec la CFPSAA (Confédération Française pour la Promotion Sociale des Aveugles et Amblyope qui regroupe au niveau national les plus grandes associations œuvrant dans le champ du handicap visuel) au travers de réunions très régulières. Il s'agit de rechercher des solutions pérennes et sécurisantes au niveau national dans le cadre des aménagements liés aux nouveaux modes de déplacements et à la cohabitation de ces modes de déplacements. Cela permet aussi au groupe de travail de se tenir au courant de l'actualité réglementaire en la matière ainsi que de la prise en compte, par les collectivités, de l'expertise d'usage des associations de personnes en situation de handicap visuel dans toute la France.

Groupe de travail accessibilité du cadre et du bâti

Coordinateur bénévole : Étienne LENGUMÉ

Membres du Groupe de travail :

- 8 membres, représentant 7 associations adhérentes au Collectif Handicaps 35 (ADAPEI, APF France Handicap, ASHB, Cochlée Bretagne, Handisport, Rétina France, KEDITU), siègent en Sous-Commission Départementale d'Accessibilité (**SCDA**), instance de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).
- 4 membres, représentant 3 associations du CH35 (APF, Cochlée Bretagne, Rétina France), siègent à la Commission Consultative Départementale de la Sécurité et de l'Accessibilité (**CCDSA**).

1 - Présentation du GT et missions

Pour la **SCDA**, le CH35 dispose de 4 voix délibératives. Soit par la présence physique de 4 membres du groupe ou bien par procuration. Dans le cas de procuration, la personne présente ne peut recevoir qu'une seule procuration d'un membre absent. Il faut donc être deux présents et deux procurations pour représenter les quatre voix délibératives.

Rappel des missions du groupe de travail : Les membres nommés se réunissent dans cette commission tout au long de l'année, toutes les 3 semaines, pour étudier des dossiers de mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP) ; à chaque réunion, une quinzaine de dossiers dits « à enjeu » sont examinés en profondeur et quelques autres choisis pour un intérêt particulier, parmi une centaine dite « sans enjeu ». Les membres doivent émettre un avis (« favorable » ou « défavorable ») pour chacun des dossiers à enjeu.

Nos représentants ont un réel pouvoir décisionnel et peuvent « faire pencher la balance », en convainquant les autres membres, d'avis contraire, à adopter la même position qu'eux.

Dans la continuité des SCDA, un des membres élus, représentant les personnes en situation de handicap, est convoqué pour participer aux visites de réception des ERP du premier groupe (première catégorie – plus de 1 500 personnes - à quatrième catégorie – moins de 300 personnes), pour lesquels un contrôle de la conformité des travaux, en rapport avec les recommandations émises en SCDA, est nécessaire. Ces visites ne sont pas organisées à un rythme régulier, car elles dépendent de la date de fin des travaux projetés et de la catégorie de l'ERP. La visite de réception se conclut par un procès-verbal présenté lors de la SCDA suivante.

Les gestionnaires des ERP du deuxième groupe (cinquième catégorie – de 0 à 300 personnes selon le type d'établissement - les plus nombreux) s'engagent sur l'honneur à réaliser les travaux. Il n'y a pas de visite de réception.

2 - Les actions menées en 2024

- ▶ 16 réunions en SCDA à la DDTM
- ▶ 14 visites de réception
- ▶ 1 réunion de CCDSA, au cours du premier trimestre de l'année, lors de laquelle sont présentés les bilans des actions menées l'année précédente par les différentes instances dépendant de la Préfecture, dont l'accessibilité traitée par la DDTM.
- ▶ Les membres du sous-groupe « cadre bâti et habitat » participent également à la **Sous-Commission Intercommunale d'Accessibilité** (SCIA) « Habitat », organisée par Rennes Métropole, et durant laquelle toutes les questions relatives au parc locatif social ou adapté peuvent être abordées. Ces

commissions rassemblent des acteurs tels que les bailleurs sociaux, les élus et les représentants d'usagers. Une seule commission est organisée par an.

2- Les difficultés rencontrées

Les membres doivent bien avoir conscience qu'ils représentent le CH35 et donc l'ensemble des familles du handicap et non pas seulement leur association d'origine.

3- Les réflexions en cours et les orientations envisagées pour 2025

Faire valoir systématiquement « l'usage » pour tous les handicaps, même s'il faut régulièrement rappeler les prescriptions règlementaires qui ne sont pas encore toutes appliquées au bout de plus de 10 ans de publication de l'arrêté relatif aux constructions existantes et de plus de 7 ans pour celui relatif aux constructions neuves.

5 – La mise en œuvre d'une application ACCES LIBRE

Nous rappelons que l'État a développé un outil collaboratif d'informations sur l'accessibilité aux personnes en situation de handicap de chaque Etablissement Recevant du Public (ERP - ex : commerces, cabinets médicaux, banques, assurances, administrations...), nommé ACCESLIBRE, sous <https://acceslibre.beta.gouv.fr/>.

Chaque gestionnaire d'ERP est invité à le remplir et le mettre à jour pour le ou les ERP dont il a la charge, ceci pour la bonne information des personnes en situation de handicap.

Aujourd'hui, en France, plus de 582 000 établissements sont déjà renseignés dans la base, partiellement ou en totalité, base qui est ensuite exploitée par 3 000 sites pour les utilisateurs !

Cela permet de constituer une source d'informations pour les usagers par le biais de fiches à remplir en ligne. Il est également très important de vérifier l'actualisation et la justesse des informations existantes.

Deux personnes en service civique de la DDTM 35, ambassadeurs de l'accessibilité, se déplacent sur site pour vérifier l'accessibilité de certains ERP privés de 5^{ème} catégorie et rappeler l'existence d'une aide financière gouvernementale pour des travaux non réalisés.

La DDTM a relayé cette information auprès des communes et structures représentantes de gestionnaires d'ERP (Chambre de Commerce et d'Industrie CCI, Union des Métiers des Industries de l'Hôtellerie UMIH, Chambre des Métiers et de l'Artisanat CMA, Conseil départemental), qui sont invités à cette occasion à vérifier par eux-mêmes ce qui est renseigné pour leurs établissements sur ACCESLIBRE.

N'hésitez pas à informer vos membres d'associations de la mise à disposition de cet outil, dont les informations peuvent être améliorées par chacun... »

Groupe de Travail accessibilité à la culture, aux sports et aux loisirs

Coordinatrices bénévoles : Georgette PENIGUEL, Michèle FAUCON

Membres du Groupe de travail : PENIGUEL Georgette (handisport rennes club), Bébin Laurence (Rétina France), Faucon Michèle (Rétina France), Baot Sandrine (APF France handicap), Querbouët Mathilde (Loisirs Pluriels), Ragain Annie (ASHB), Baltazar Arnaldo (Zanzanfilm), Gaulon Thierry (AVH), Chapon Yvonnici (handisport rennes club)

1. Présentation du GT et missions

Le GT apporte sa contribution sur de nouveaux projets culturels ou de loisirs, pour la prise en compte, par les instances, de nos préconisations afin de les rendre accessibles à tous.

- « Tourisme et Handicap » :

Portée par la Fédération des Offices de Tourisme de Bretagne (OTB), l'objectif de cette instance est d'inciter à l'amélioration de l'accessibilité des structures d'hébergement touristique, des sites et des équipements touristiques de loisirs et culture, afin de développer une offre touristique adaptée pour tous et notamment aux personnes vivant avec un handicap. Un membre bénévole du Collectif intervient comme conseiller-évaluateur et trois autres membres intègrent la Commission régionale.

Membre au CA de l'Agence du Développement Touristique

2- Les actions menées en 2024

▶ 1 Projet de nouveau centre aqualudique de Villejean :

La Ville de Rennes a programmé la construction d'un nouveau centre aqualudique sur le quartier de Villejean, en remplacement de l'actuelle piscine. Il doit répondre à une demande de loisirs pour les familles et à un besoin d'espace de nage pour la pratique sportive et l'apprentissage de la natation.

Suite à l'invitation des élus et direction des sports de la Ville de Rennes, au Collectif, des membres du GT Accessibilité participent aux réunions publiques d'échange et concertation sur le projet, par visioconférence et présentielle.

Ces rencontres ont permis de recueillir les remarques, observations, expertises d'usagers, de riverains, de professionnels de l'enseignement de la natation et de l'accueil du public, des représentants des associations de personnes handicapées.

Le programme de cette future piscine a été adopté au Conseil municipal en avril 2020.

Suite aux réunions de concertation publique, une dizaine de membres du GT Accessibilité se sont réunis deux fois en réunion « interne » (en plus des préconisations données par courriel) pour recenser les besoins et préconisations concernant les différentes situations de handicap. Un document a été rédigé pour transmission de nos recommandations et points de vigilance à la Direction des Sports, chargée du dossier. Un sous-groupe accessibilité a été constitué pour suivre les avancées de ce dossier qui va courir jusqu'en 2026, date prévue de l'ouverture.

- ▶ 2 Formation autour de l'accueil des personnes en situation de handicap au festival de cinéma **Travelling**
- ▶ 3 Formation autour de l'accueil des personnes en situation de handicap au festival du cinéma d'animation
- ▶ Participation aux commissions Label Tourisme et Handicaps
- ▶ Réunions avec la DG Culture de Rennes Métropole
- ▶ Rencontre avec étudiants et des festivals qui souhaitent rendre leurs événements accessibles

- ▶ Exposition « Prière de toucher » au Musée des Beaux-Arts. Contribution de 4 membres du collectif
- ▶ Participation à la validation des balades à roulettes, mises en place par le comité départemental de randonnée
- ▶ Continuation des discussions pour la mise en place de l'audiodescription au stade rennais. 2 matchs tests pour une mise en place du dispositif à la saison prochaine Yves Daniel et Georgette Péniguel ont intégré le groupe de réflexion interne au stade rennais, sur l'accessibilité
- ▶ Organisation d'une journée consacrée à la lecture tactile le 19 mai 2025, au Carré d'Art de chartres de Bretagne, 8 personnes déficientes visuelles et 4 médiateurs culturels

3- Les difficultés rencontrées

Nous souhaitons l'amélioration de la collaboration sur l'accessibilité avec des acteurs de la culture et du tourisme.

4- Les réflexions en cours et les orientations envisagées pour 2025

Veille sur les nouveaux dossiers à venir (exemple le devenir de la prison J. Cartier, afin d'éviter des « ratés » de suivi accessibilité, comme pour le nouvel équipement Pasteur, le nouveau cinéma Arvor, l'Antipode ...

Souhait de l'amélioration de la communication des spectacles, expositions, visites accessibles, de la part des établissements et structures culturels (Gaumont, Arvor, festivals, etc...) A suivre cet été, la nouvelle édition d'Exporama, avec l'expo Pinault.

Difficultés avec Destination Rennes, pour la mise en place spontanée de visites accessibles

Vigilance sur les nouveaux matériels, notamment pour la diffusion de l'audiodescription. De plus en plus, les cinémas voudraient avoir recours aux applications, ce qui mettrait une partie du public déficient visuel en difficulté

Groupe de travail accessibilité du transport et de la mobilité

Coordinatrice et coordinateur : Annie Ragain, Yves Daniel

Membres du Groupe de travail : 22 bénévoles composent le groupe. Ils représentent 11 associations couvrant 5 des 6 familles de handicaps : auditif (1), cognitifs (1), maladies invalidantes (1), moteurs (8), psychiques (0), visuels (12).

Sadich Andonimouttou, Chiens Guides d'Aveugles ; Laurence Bébin, Rétina ; Nadège Brémont, Handisport Rennes Club ; Céline Brulais, Association des Paralysés de France ; Yvonnick Chapon, Handisport Rennes Club ; Stéphanie Collet, Association des Paralysés de France ; Yves Daniel, Rétina ; Jean-Pierre Delmas, Association Valentin Haüy ; Michèle Faucon, Rétina ; Thierry Gaulon, Rétina ; Yves Hervé, Association Valentin Haüy ; François Le Berre, My Human Kit ; Patricia Le Pilouer, Rétina ; Béatrice Leclerc, ADAPEI ; Joël Marchand, Association Valentin Haüy ; Yvon Nouel, Handisport Rennes Club ; Georgette Péniguel, Handisport Rennes Club ; Kevin Philisot ; Annie Ragain, Association des Stomisés de Haute-Bretagne ; Sandrine Roselier, APF France handicap ; Stéphane Soul, ANPIHM ; Laëtitia Yvon, Handicap Services 35.

1-Présentation et missions

Le groupe Transport Mobilité a pour mission la représentation et la défense auprès des partenaires publics et privés, de la prise en compte des spécificités des voyageurs et voyageuses en situation de handicap.

Ses membres participent pour cela aux commissions paritaires de reconnaissance du handicap des voyageurs, et aux réunions concertation et de suivi de mise en place et d'amélioration de dispositif d'accessibilité dans les transports (matériel roulant, lieux d'accueil des voyageuses et voyageurs...).

Le groupe sensibilise également les partenaires et les autres voyageurs aux handicaps et à leurs particularités dans le domaine des transports et de la mobilité en général.

2-Les actions menées en 2024

- Participation aux Conseils des Mobilités de Rennes Métropole ;
- Échanges avec la Ville de Rennes ;
- Échange avec le groupement des auto-écoles ECF, Écoles de Conduites Françaises, sur l'apprentissage de la conduite pour les personnes en situation de handicap ;
- Participation au groupe Transport du CFPSAA, Confédération Française pour la Promotion Sociale des Aveugles et des Amblyopes ;
- Réponse à l'enquête sur le réseau de transport BreizhGo ;
- Concertation avec Keolis sur les actions mises en place pour améliorer la prise en compte des différents handicaps sur les réseaux STAR et HANDISTAR : 2 réunions en 2024 ;
- Concertation avec Keolis sur les solutions de guidage pour l'appli STAR ;
- Participation aux ateliers de concertation sur le Trambus T1 et T2 ;
- Refonte avec Keolis du format des sensibilisations du personnel du STAR aux spécificités des voyageurs et voyageuses en situation de handicap ;
- Sensibilisation du personnel du STAR (conduite, contrôle, maintenance, coordination) lors des sessions de Formation Continue Obligatoire, aux spécificités des voyageurs en situation de handicap : 22 interventions en 2024.

3-Les difficultés rencontrées

- Comme en 2023, la communication reste difficile au sein du groupe avec très peu de réponses des bénévoles aux sollicitations par mail.

- De plus, les actions ne sont mises en œuvre que par la moitié des bénévoles du groupe, les autres restant inactifs.

La variabilité et les limites de l'implication des bénévoles sont des difficultés inhérentes pour toute association. Mais elle est encore plus prégnante dans une association d'associations comme le CH35. Ses bénévoles priorisent en effet naturellement leur activité dans leur association. Leur disponibilité est également plus fluctuante en tant que personnes en situation de handicap, plus soumises aux aléas de la vie.

- Très peu d'actions sont menées sur les transports entre les villes du département ou de la région, par train ou autocar. Pourtant de nombreux sujets sont à faire avancer, de l'aménagement des transports, à celui des gares routières ou ferroviaires.

4-Les réflexions en cours et les orientations envisagées pour 2025

4.1 Co-animation du groupe

Cette réflexion et proposition d'orientation a déjà été faite en 2024, mais n'a pas été mise en œuvre. Elle semble toujours pertinente.

La prise en charge de l'animation et de la communication par un groupe de bénévoles représentatif des différentes familles de handicaps, pourrait dynamiser les échanges.

Chacun des co-animateurs bénéficierait ainsi de sa meilleure connaissance de sa famille de handicaps, mais aussi de sa proximité relationnelle avec certains bénévoles, pour rendre les échanges plus fluides et personnalisés.

4.2 Revalorisation de la contribution des bénévoles

Cette réflexion et proposition d'orientation a déjà été faite en 2024, mais n'a pas été mise en œuvre. Elle semble toujours pertinente.

Une plus forte valorisation de la contribution des bénévoles au Collectif par leur association, pourrait les amener à s'impliquer davantage. Les mécanismes suivants pourraient peser dans ce sens :

La désignation officielle des bénévoles contribuant au Collectif par une lettre de mission, listant les attendus de cette contribution ;

L'engagement des associations à intégrer le compte-rendu des actions au sein du Collectif, à l'ordre du jour de leur Conseil d'Administration ou de Direction.

4.3 MISE EN PLACE D'UN GROUPE CONSACRE AUX DEPLACEMENTS INTERURBAINS

La constitution d'un pôle interurbain au sein du groupe Transport Mobilité, constitué des bénévoles le plus sensibles à cette thématique, pourrait permettre d'initier et suivre plus aisément les actions nécessaires dans ce domaine.

Groupe de Travail NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication)

Co-coordonateurs : Joël Marchand, Françoise Thouvenot

Membres du Groupe de travail : Sadich Andonimouttou (CGH) – Joël Marchand (AVH) – Thierry Gaulon (AVH) – Patricia Le Pilouier (Rétina France) – Yves Daniel (Retina France) - Georgette péniguel – Chantal Francannet (APAJH35) – Philippe Ramet (ADAPEI35) – Françoise Thouvenot (AAPedys35).

1- Présentation du GT et missions

Le groupe de travail a pour mission de veiller à ce que les politiques publiques du numérique permettent aux personnes en situation de handicap d'accéder aux outils numériques et aux nouvelles technologies pour améliorer leur autonomie. Il s'assure que des nouveaux documents prennent en compte les besoins spécifiques. Il analyse de nouveaux supports afin d'évaluer leur accessibilité et veille à ce que ces nouveaux espaces via des plateformes numériques ne soient pas un facteur d'isolement et un obstacle à l'accès aux droits.

2- Des actions menées en 2024

1. Analyse du dossier numérique des usagers MDPH

Dans le cadre d'une demande formulée par la MDPH concernant l'analyse de la mise en place du dossier numérique des usagers (dossier permettant d'effectuer sa demande et de suivre l'état d'avancement), plusieurs membres ont évalué son accessibilité et identifié des axes d'amélioration. Des documents ont été mis à disposition du groupe : un questionnaire d'auto-évaluation, un tutoriel détaillé disponible en formats PDF et PowerPoint. La MDPH nous a également envoyé un résumé de ce projet qui est national.

L'objectif était d'évaluer l'accessibilité et l'efficacité d'usage afin de demander des améliorations pour garantir une réelle utilisation au maximum d'usagers en situation de handicap et d'aidants parfois très âgés. Il permettra de se tenir régulièrement informés de l'avancée de son dossier et de communiquer avec son agent administratif.

Une définition du cadre :

Le Système d'Information Harmonisé (SIH) des MDPH est piloté par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA). Il est destiné à faciliter la transmission d'informations à leurs partenaires et à simplifier leurs relations avec les usagers. Le dossier numérique de l'utilisateur s'intègre sans le SIH et a été conçu pour faciliter la gestion des demandes et le suivi des décisions.

Des études et des recommandations :

Après études et réunion internes, nous avons formulé des recommandations visant à répondre à plusieurs problématiques rencontrées par les bénévoles pour améliorer l'accès, mais aussi la compréhension des rubriques et les possibilités de réponses.

Nous avons appris que ce dossier numérique était déjà utilisable par tout usager. De ce fait, nos tests ont été réalisés sur le site en production. Nous avons indiqué que cela aurait pu impacter des dossiers utilisateurs. Nous avons dû créer chacun un espace utilisateur.

Bien que les dossiers soient accessibles sur PC et Mac, l'expérience utilisateur sur tablette reste à optimiser. Une meilleure prise en charge de ces équipements permettrait d'assurer un accès fluide, quel que soit le dispositif utilisé. La compatibilité avec les différents supports est importante lorsque des personnes sont à leur domicile ou dans un autre lieu.

Il a été fait le constat d'un réel manque d'accessibilité : certains champs ne sont pas correctement adaptés aux outils d'accessibilité, tels que les plages braille et synthèses vocales. Une meilleure structuration des formulaires faciliterait l'usage pour tous les demandeurs.

Le logiciel Lisio est censé améliorer l'accessibilité, mais lors des tests il a montré des limites et semble contre-productif. Les bénévoles ont recommandé de privilégier une optimisation directe du site en appliquant les bonnes pratiques du web.

Il a été constaté que l'affichage des messages d'erreurs n'était pas clair, par exemple lors de la validation d'un numéro de sécurité sociale. Il est plus facile d'indiquer l'erreur au moment de la saisie. Cela réduirait le risque de blocage ultérieur. Les champs de téléchargement doivent être également clairement identifiés afin de simplifier l'ajout des justificatifs.

Nous avons signalé l'importance de revoir l'ergonomie de la mise en page : au niveau des polices et des contrastes. Pour un nombre important de personnes en situation de handicap, la lecture peut être difficile si les questionnaires ne sont pas organisés logiquement et si les contrastes sont insuffisants. Cela ne concerne pas uniquement les personnes avec un handicap visuel. Beaucoup de parents aidants de personnes adultes, sont vieillissant et rencontrent également ces mêmes difficultés.

Nous avons insisté sur la nécessité de maintenir une option papier pour le dépôt des dossiers, afin de garantir l'accessibilité aux personnes éloignées du numérique et dépourvues de soutien.

Par ailleurs, nous avons demandé la production de documents en FALC (Facile à Lire et à Comprendre) afin d'améliorer la compréhension pour tous les usagers, notamment ceux en situation de fragilité sociale, les personnes âgées, les mauvais lecteurs ou les personnes empêchées de lire.

Ces améliorations nous semblent essentielles pour garantir une accessibilité universelle au téléservice MDPH. La prise en compte de nos recommandations contribuerait à optimiser l'accessibilité et la fiabilité du système, tout en facilitant les démarches administratives liées aux demandes de droits pour toutes les personnes concernées.

Nous avons été informés d'un retard national dans le développement de la prochaine version mise en ligne par la CNSA pour ce dossier numérique de l'utilisateur. Ce retard a permis à la MDPH35 de transmettre ces recommandations à la CNSA.

Faire un dossier MDPH est toujours compliqué et source de stress. Ce dossier numérique doit permettre de renseigner plus vite et plus facilement, en réunissant et ajoutant dans cet espace tous les documents justificatifs. Il devra permettre aussi de consulter son dossier en ligne à tout moment, afin de savoir où en est l'évaluation de la demande. Cela évite l'incertitude et permet de suivre les différentes étapes sans attendre un courrier ou devoir contacter la MDPH.

2. Refonte du site de Rennes et Rennes Métropole

Nous avons participé à plusieurs réunions visio sur l'amélioration de l'accessibilité numérique du site afin de garantir une utilisation adaptée à toute personne en situation de handicap dans le cadre de sa refonte. Les professionnels présents ont été à l'écoute de nos remarques.

Nous avons souligné l'importance d'envoyer préalablement les supports de présentation aux personnes déficientes visuelles, afin de leur permettre une meilleure préparation et participation.

L'un des enjeux majeurs concerne l'organisation des contenus. Actuellement, les textes ne suivent pas toujours une structure claire, ce qui complique leur compréhension pour certains usagers. Des modèles préétablis seront mis en place afin de garantir une meilleure cohérence et une lecture facilitée. L'accessibilité web repose sur des normes précises et les interlocuteurs s'appuient sur le dernier RGAA pour s'assurer du respect de ces exigences.

Nous avons relevé plusieurs difficultés selon les profils d'utilisateurs. Une amélioration est prévue afin qu'elles puissent les consulter en amont. Pour les personnes avec des troubles autistiques, une simplification des informations est essentielle. Les personnes avec un TDAH ne trouvent pas la fenêtre de lecture actuelle adaptée à leurs besoins. Les personnes avec troubles cognitifs sont gênées par le cadre d'accessibilité qui rend la recherche d'informations difficile à comprendre.

Pour celles ayant une déficience intellectuelle, certains documents devraient être proposés en version FALC afin de faciliter la compréhension.

Les travaux continueront en 2025. Ces échanges marquent une avancée vers une meilleure accessibilité numérique. Ce site est très riche en informations sur toutes les activités de la Métropole.

Nous espérons que la finalité permettra une utilisation réellement accessible et facile en tenant compte des besoins spécifiques de chacun.

3. Territorialisation de France Numérique Ensemble

La territorialisation de France Numérique Ensemble implique à la fois les services de la préfecture et du département. Les services préfectoraux jouent un rôle clé dans l'organisation des concertations et la définition des priorités territoriales. En parallèle, le département participe activement à l'élaboration des feuilles de route.

Nous avons participé à ces réunions pour échanger autour d'actions construites ou à construire. Nous avons insisté sur la nécessité de l'accompagnement numérique de tous les citoyens pour garantir un accès équitable aux services.

Au cours de deux réunions, nous avons abordé l'inclusion numérique des personnes en situation de handicap, toutefois le Collectif Handicaps35 n'a pas pu se positionner sur une action précise faute de ressources.

Certaines initiatives ont été présentées :

- Département : 22 CDAS avec 47 conseillers numériques.
- Rennes Métropole : 4 conseillers numériques mobilisés.
- Région : Déploiement de Portrea, outil de diagnostic et de recensement.
- Fédération des Centres sociaux : Le Hub Bretagne soutient la mutualisation des pratiques d'inclusion numérique.

D'autres rencontres bilans sont prévues en 2025 pour contrôler que les initiatives sont bien adaptées aux publics éloignés du numérique et pour améliorer l'inclusion numérique à l'échelle territoriale.

Fort de son activité en 2024 et de l'engagement des militants et des associations adhérentes, mais aussi en prenant en considération les évolutions permanentes des politiques publiques relatives au handicap, notre Collectif Handicaps35 poursuivra résolument ses actions dans les années à venir.

Conformément au Projet Associatif et dans la continuité de l'activité de l'année 2024, ces actions auront à s'articuler autour des grands axes :

- Agir pour la défense des droits de toutes les personnes en situation de handicap, adultes et enfants et pour leurs familles et être veilleur des nouvelles réglementations
- Agir pour rendre ces droits effectifs dans tous les aspects de la vie
- Être résolument un collectif départemental et acteur sur tous les territoires, en lien avec les Métropoles, le Département, la Région et le National
- Permettre la formation et faciliter les actions des membres du Collectif Handicaps 35
- Renforcer l'interconnaissance des militants et une dynamique participative des associations adhérentes pour porter une parole unique et forte
- Participer à la construction des politiques publiques du handicap et à la construction des politiques sociales et écocitoyennes pour que les spécificités des personnes en situation de handicap soient inclus dans les enjeux de développement durable qui objective l'accessibilité universelle.
- Soutenir les actions citoyennes pour la prise en charge du handicap par des collectifs « spontanés »
- Renforcer les partenariats institutionnels et avec des acteurs locaux et régionaux pour réaliser ensemble un évènement qui donne la parole aux personnes handicapées et à leurs familles

Dans ce cadre et en appui avec toutes nos associations adhérentes, œuvrer pour des évolutions concertées de la politique du handicap et de sa déclinaison au niveau des différents territoires de notre département

Poursuivre et accélérer nos engagements associatifs et nos partenariats :

- Avec le Conseil Départemental : s'impliquer fortement avec le CDCA pour que cette instance puisse être un pôle de réflexions et de consultations sur la politique du handicap
- Avec les élus locaux, du département et nationaux qui portent cette politique
- Avec la ville de Rennes et Rennes Métropole qui depuis notre existence comme Collectif départemental nous soutiennent, nous devons maintenir ces liens et répondre à leurs diverses demandes.
- Avec tous nos autres partenaires actuels, dans tous les territoires, il nous appartient de poursuivre nos actions et de les médiatiser pour davantage porter une parole unique.
- Avec de nouveaux partenaires pour engager de nouvelles actions.

En 2025, nous poursuivrons la dynamique engagée, avec des actions ciblées, des partenariats stratégiques renforcés et un colloque sur la Loi de 2005 pour porter la parole des personnes en situation de handicap et leurs familles.

Agissons ensemble pour obtenir l'effectivité des droits aux compensations spécifiques individuelles, compléments d'une accessibilité universelle, dans le respect de la Loi et des Droits internationaux des personnes en situation de handicap !

www.collectifhandicaps35.org

09 75 41 68 07- collectif.handicaps35@orange.fr

31 Boulevard du Portugal, 35000 Rennes



<https://www.facebook.com/CollectifHandicaps35>



Ass Collectif Handicaps 35



31 boulevard du Portugal. 35200 RENNES  ITALIE  59/DOURO

 09 75 41 68 07

 collectif.handicaps35@orange.fr

www.collectifhandicaps35.fr

ASSOCIATION LOI 1901. SIRET 478 950 256 00030 - ASSOCIATION RECONNUE D'INTERET GENERAL